

#EGALITE
on Agit

2021

Coalitions d'Action

UN PLAN D'ACCÉLÉRATION MONDIAL



des
COALITIONS
d'ACTION

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos remerciements aux gouvernements de France et du Mexique pour leur rôle moteur en tant qu'hôtes du Forum Génération Égalité, avec le soutien de la société civile et des jeunes, ainsi qu'aux champions des coalitions d'action et aux porteurs d'engagements, pour leur soutien à l'accélération des progrès et à la mobilisation des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. ONU Femmes assure le secrétariat du Forum Génération Égalité et des coalitions d'action.

Révision du contenu : Shannon Kowalski
Conception et illustration : theDifference Consulting



RÉSUMÉ ANALYTIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
I. L'APPROCHE DES COALITIONS D'ACTION	10
II. LES PLANS D'ACTION DES COALITIONS D'ACTION	18
La Violence Fondée sur le Genre	26
La Justice et les Droits Économiques	46
La Liberté de Disposer de son Corps et la Santé et les Droits Sexuels et Reproductifs (SDSR)	64
L'action Féministe pour la Justice Climatique	86
Les Technologies et l'Innovation au Service de l'Égalité Entre les Femmes et les Hommes	104
Les Mouvements et le Leadership Féministes	124
III. COUP DE PROJECTEUR SUR LES MOUVEMENTS FÉMINISTES	144
IV. SCOUP DE PROJECTEUR SUR LES DROITS DES ADOLESCENTES	146
V. COUP DE PROJECTEUR SUR LES DONNÉES	148
VI. COALITIONS D'ACTION : REDEVABILITÉ ET ÉVALUATION	152
VII. PROCHAINES ÉTAPES	156
ANNEX 1: CADRE DE SUIVI DES COALITIONS D'ACTION	160

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



IL EST TEMPS DE PASSER DE LA RHÉTORIQUE À L'ACTION.

26 ans après la Quatrième conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing, la situation n'a guère changé. Lors de cette conférence et à de multiples occasions depuis, notamment dans le cadre des Objectifs de développement durable, les dirigeants mondiaux se sont engagés à supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes et à réaliser les droits fondamentaux des femmes et des filles. Pourtant, ces engagements publics ne se sont pas traduits par les mesures, le financement et la mise en œuvre des lois, politiques et programmes nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Au rythme où vont les choses, en 2030, plus de 2,1 milliards de femmes et de filles vivront dans des pays qui n'auront atteint aucun des objectifs clés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Et aucune femme ou fille ne vivra dans un pays qui les aura tous atteints.¹

La COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation. Dans tous les pays, les femmes ont été touchées de façon disproportionnée : elles constituent la majeure partie des travailleurs de première ligne dans le secteur de la santé et d'autres secteurs essentiels et ont été frappées de plein fouet par la recrudescence de la violence, de la pauvreté et du travail non rémunéré. Les réponses des gouvernements n'ont pas été à la hauteur : seule une part infime des politiques de protection sociale, du marché du travail et des politiques fiscales visant à lutter contre la COVID-19 sont sensibles au genre.²

En cette **Décennie d'action des Nations Unies pour l'égalité entre les femmes et les hommes**, l'heure du changement a sonné. Il est temps de passer de la rhétorique à l'action. Dans le cadre du Forum Génération Égalité, qui a été lancé au Mexique et a culminé en France, nous créons un mouvement mondial

puissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes qui améliorera la situation des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Les Coalitions d'action de la Génération Égalité se consacrent à six thèmes critiques qui sous-tendent l'égalité entre les femmes et les hommes : i) la violence fondée sur le genre ; ii) la justice et les droits économiques ; iii) la liberté de disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) ; iv) l'action féministe pour la justice climatique ; v) les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes ; et vi) les mouvements et le leadership féministes.

¹ Equal Measures 2030, 2020. Bending the Curve Towards Gender Equality by 2030 (Fléchir la courbe en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes d'ici 2030) Surrey, Royaume-Uni : Equal Measures 2030, p. 7.

² Voir Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU Femmes, 2020. Riposte à la COVID-19 : suivi de la dimension de genre. <https://data.undp.org/gendertacker/>. Sur 3 112 mesures politiques en réponse à la COVID-19 dans 219 pays et territoires, seulement 1 299 mesures dans 187 pays et territoires sont sensibles au genre. La plupart mettent l'accent sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles (832 mesures dans 149 pays), tandis que les mesures visant à renforcer la sécurité économique des femmes (287) et à résoudre les problèmes liés au travail de soins non rémunéré (180) sont bien moins nombreuses.

26 ANS APRÈS LA QUATRIÈME CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES FEMMES,

TROP PEU DE CHOSES ONT CHANGÉ

LA COVID-19 A EXACERBÉ LA CRISE DE INÉGALITÉS
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

PLUS DE 640 MILLIONS

de femmes âgées de 15 et plus
ont subi des violences physiques
et/ou sexuelles de la part d'un
partenaire intime¹

Les femmes consacrent

3 FOIS PLUS

de temps au travail de soins non
rémunéré que les hommes³

19%

des filles sont mariées
avant l'âge de 18 ans⁵

Les organisations
féministes et de défense des
droits des femmes touchent
MOINS DE 1 %
de l'aide mondiale au
développement consacrée à
l'égalité entre les femmes
et les hommes⁶

190 MILLIONS

de femmes qui souhaitent
éviter une grossesse
n'utilisent pas de méthode
de contraception moderne²

2/3

des femmes sont dans la
population active contre
90 % des hommes, ce qui
reste largement inchangé
depuis 3 décennies⁴

Au rythme où vont les choses,
les femmes n'atteindront l'équité
salariale et la parité dans les
fonctions de direction que dans

135,6 ans⁷

¹ Organisation mondiale de la Santé, 2021. Violence against women prevalence estimates 2018 (Estimations 2018 de la prévalence de la violence à l'égard des femmes). Genève : Organisation mondiale de la Santé. Désigne les femmes en âge de procréer.

² ONU Femmes, 2020. Égalité entre les femmes et les hommes : le point sur les droits des femmes 25 ans après Beijing. New York : ONU Femmes

³ ONU Femmes, 2019. Le progrès des femmes à travers le monde : les familles dans un monde en changement. New York : ONU Femmes

⁴ Forum économique mondial, 2021. Rapport mondial 2021 sur la parité entre les genres. Genève : Forum économique mondial

⁵ ONU Femmes, 2020. Égalité entre les femmes et les hommes : le point sur les droits des femmes 25 ans après Beijing. New York : ONU Femmes

⁶ Forum économique mondial, 2021. Rapport mondial 2021 sur la parité entre les genres. Genève : Forum économique mondial

⁷ Réseau du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'égalité homme-femme, juillet 2020. (L'aide axée sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes : aperçu des financements actuels et des tendances dans le temps en matière de soutien à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing). Paris : Organisation de coopération et de développement économiques.

TRAVAILLER ENSEMBLE POUR MENER LE CHANGEMENT

Les Coalitions d'action mobilisent les gouvernements, les organisations de femmes, les organisations féministes et les organisations dirigées par des jeunes, les organisations internationales, les fondations et le secteur privé pour impulser le changement. À travers des plans d'action élaborés conjointement par les champions des Coalitions d'action, elles catalysent les engagements collectifs, suscitent des discussions locales et internationales entre les générations et les communautés et provoquent une hausse considérable des financements publics et privés.

PLANS DIRECTEURS DES COALITIONS D'ACTION

Les plans d'action de chacune des Coalitions affichent une forte ambition de réussite et présentent les actions, les stratégies et les tactiques prioritaires permettant d'y parvenir. Les travaux des Coalitions d'action s'appuient sur un engagement en faveur du leadership féministe, d'un changement transformateur et de la mise en pratique d'une approche intersectionnelle - c'est-à-dire la reconnaissance du fait que de nombreuses femmes et filles subissent des formes multiples et croisées de discrimination fondées sur leur identité, leurs réalités et les inégalités d'accès au pouvoir et aux ressources, et la prise de mesures concrètes pour y remédier. Par ailleurs, les plans d'action définissent des objectifs clés permettant d'évaluer l'impact des travaux des Coalitions d'action. Ensemble, les plans d'action constituent le Plan d'accélération mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils accéléreront l'avancement vers la réalisation des Objectifs de développement durable et la mise en œuvre complète du Programme d'action de Beijing au cours de cette Décennie d'action des Nations Unies pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

ENGAGEMENTS

Aujourd'hui, des porteurs d'engagement de tous les secteurs de la société se mobilisent pour fournir des ressources, mener des actions de plaidoyer, mettre en œuvre des changements législatifs et politiques et déployer des programmes pour concrétiser ces plans d'action. En outre, chaque Coalition d'action s'appuie sur des engagements collectifs - des actions susceptibles d'avoir un impact à grande échelle -, notamment : une Alliance mondiale pour les soins, qui vise à développer des services publics de soins de qualité; une initiative cherchant à encadrer les marchés et à élargir l'accès aux produits de santé reproductive; la mise en place d'un Fonds à grande échelle pour des solutions climatiques justes du point de vue du genre; et une Alliance mondiale pour des mouvements féministes durables.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité est au cœur du processus : les porteurs d'engagement rendent compte de leurs progrès; ONU Femmes évalue les progrès réalisés par rapport aux objectifs des Coalitions d'action; et ensemble, les diverses parties prenantes mesurent l'impact collectif des Coalitions d'action sur la vie des femmes et des filles. Les Coalitions d'action évalueront également la mesure dans laquelle elles créent et mettent en œuvre des processus qui contribuent à un changement transformateur, en luttant contre les inégalités de pouvoir parmi et entre les dirigeants et en prenant des mesures concrètes afin d'y remédier.

Les Coalitions d'action peuvent offrir des progrès concrets en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour toutes les femmes et les filles de toute génération et dans toute leur diversité.

Mais la clé du succès repose sur les diverses parties prenantes, qui doivent se présenter avec des **ENGAGEMENTS, DES RESSOURCES ET DES PROPOSITIONS D'ACTION.**

**ET VOUS, ALLEZ-VOUS
NOUS REJOINDRE ?**

L'APPROCHE DES COALITIONS D'ACTION



FORUM
GÉNÉRATION ÉGALITÉ



LE PARCOURS DES COALITIONS D'ACTION

Depuis le début, les Coalitions d'action et leurs plans ont été conceptualisés et élaborés dans le cadre d'un processus de création conjointe regroupant des féministes et de jeunes leaders, ainsi que les représentants d'autres organisations de la société civile, de gouvernements, de fondations, d'organisations internationales et du secteur privé.

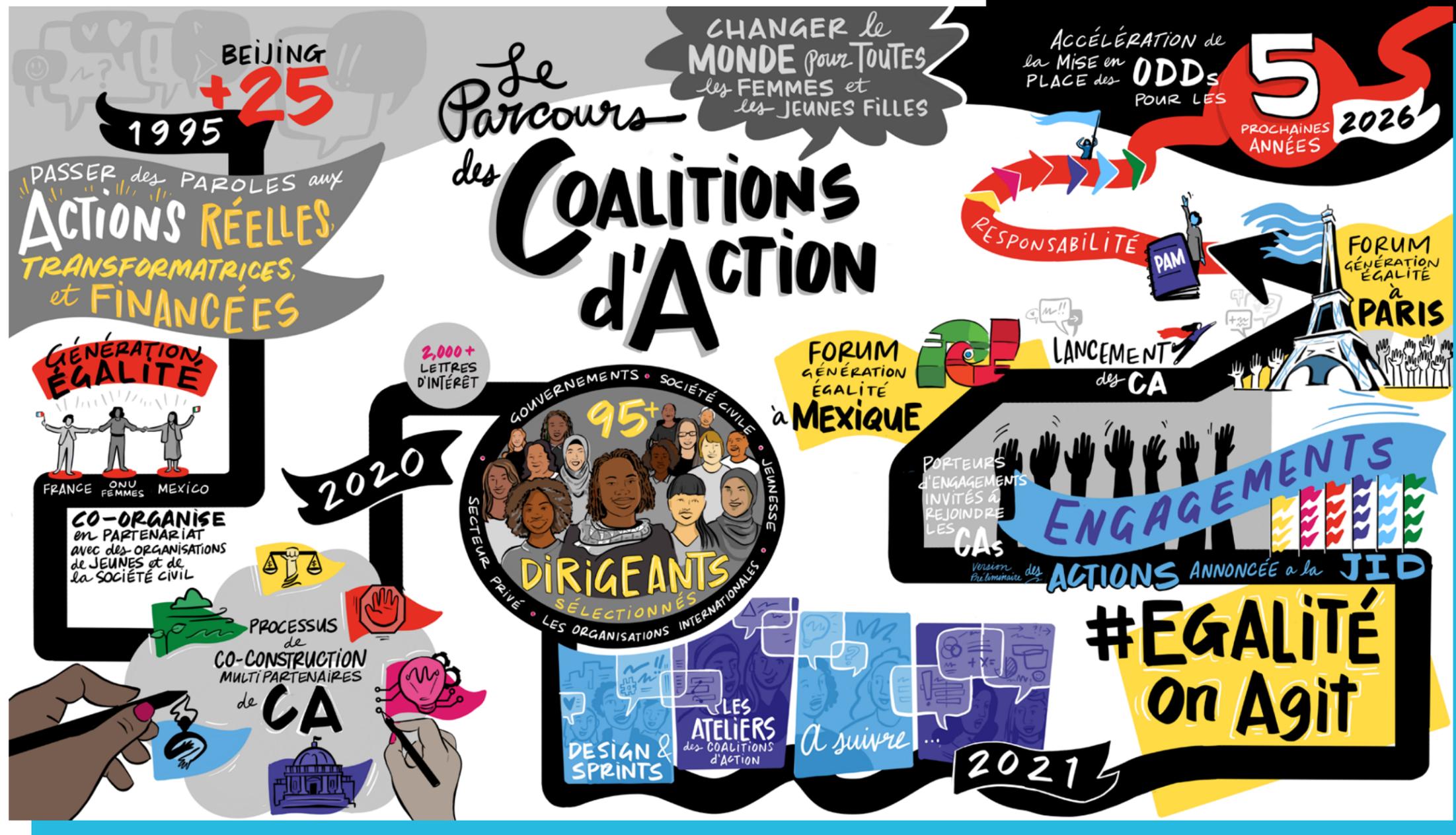
Lors d'un design sprint à Mexico en décembre 2019, divers leaders ont évalué une série de questions appelant à une action urgente pour faire avancer les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité ainsi que la mesure dans laquelle ces questions avaient déjà été abordées dans d'autres forums et initiatives. S'appuyant sur les conseils de ces leaders, le Groupe principal du Forum Génération Égalité - ONU Femmes,

le Mexique, la France et le Groupe consultatif de la société civile - s'est focalisé sur six thèmes des Coalitions d'action et ont appelé les leaders de tous les secteurs à se lancer dans l'élaboration de plans consacrés à ces thèmes.

Lors d'un deuxième design sprint à Paris en février 2020, divers leaders ont examiné comment les thèmes des Coalitions d'action permettraient d'accélérer le changement en faveur des femmes et des filles dans toute leur diversité et ont recommandé des domaines d'action potentiels. Ils ont également défini les principes d'orientation du travail des Coalitions d'action - l'intersectionnalité, le leadership féministe et la transformation - et ont commencé à esquisser de futurs modèles de gouvernance et de redevabilité possibles.

Plus de 2000 représentants de la société civile, d'organisations internationales et régionales, de gouvernements, de fondations et d'entreprises ont soumis des lettres pour manifester leur souhait de devenir des champions de Coalitions d'action. Les candidatures émanant de groupes féministes, de défense des droits des femmes, de groupes dirigés par des jeunes et d'organisations de la société civile ont été examinées dans le cadre d'un processus établi par le Groupe de travail sur la jeunesse et le Groupe consultatif de la société civile, auquel ont participé des représentants de la société civile provenant d'autres mécanismes de gouvernance mis en place pour le Forum Génération Égalité. Le processus visant à assurer un leadership diversifié d'organisations de la société civile et dirigées par des jeunes travaillant à différents niveaux, depuis l'échelon local jusqu'au niveau mondial, regroupant un éventail de domaines d'expertise et représentant des communautés historiquement marginalisées, y compris des groupes dirigés par des personnes LGBTQ+, des femmes et filles handicapées et des femmes et filles autochtones. Un dernier groupe de leaders couvrant tous les secteurs et toutes les Coalitions d'action a été convenu par le Groupe principal qui, depuis septembre 2020, comprend également des représentants du Groupe de travail sur la jeunesse.

Au travers d'une série d'ateliers, de consultations et de dialogues, les champions des Coalitions d'action ont travaillé ensemble ainsi qu'en collaboration avec leurs circonscriptions à l'élaboration des plans. Les projets de plans ont été communiqués au Forum Génération Égalité de Mexico puis, en tenant compte des idées qui y ont été soulevées ainsi que dans d'autres espaces, ils ont été finalisés et officiellement lancés lors du Forum Génération Égalité de Paris.



POURQUOI LES COALITIONS D'ACTION SONT-ELLES CATALYTIQUES ?

Les filles, les femmes et les personnes de genre différent ne peuvent pas vivre pleinement leur vie, en toute liberté et égalité, si des normes sociales, des lois et des pratiques discriminatoires les entravent et étouffent leur potentiel. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas seulement bénéfique pour les femmes et les filles, elle est à la base de l'édification de sociétés justes et équitables, où chacun peut s'épanouir. L'égalité entre les femmes et les hommes sous-tend les systèmes économiques et sociaux qui incluent et desservent tous les individus, et elle est indispensable à la survie de la planète.

Il est d'autant plus urgent d'agir maintenant que la COVID-19 a mis en évidence des défaillances majeures en matière d'égalité, qui ont laissé pour compte des millions de femmes et de filles - notamment celles qui sont les plus marginalisées et qui subissent des discriminations pour de multiples raisons. La COVID-19 a exacerbé l'absence de progrès en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, aggravant la pauvreté des femmes, augmentant les taux de violence, coupant l'accès aux services sociaux essentiels, tels que l'école et les soins de santé, et alourdissant la charge du travail non rémunéré pour les femmes et les filles. La pandémie met à rude épreuve les systèmes de santé, creuse les écarts socioéconomiques et modifie les priorités stratégiques, politiques et financières, autant d'éléments qui affectent de façon négative et disproportionnée les femmes et les filles.

Dans cette optique, les Coalitions d'action de la Génération égalité constituent une plateforme extraordinaire, tant dans leur approche que dans leur niveau d'ambition. Elles rassemblent différentes parties prenantes pour s'attaquer à certains des obstacles les plus insolubles à l'égalité - de la violence au changement climatique, en passant par les systèmes économiques qui laissent les femmes et les filles de côté.

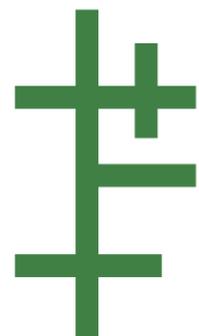
Les Coalitions d'action représentent un partenariat unique. Parmi les Champions et les porteurs d'engagement figurent des militants féministes, des dirigeants de diverses organisations locales, autochtones et communautaires, des jeunes dirigeants et des représentants de fondations privées, du secteur privé, d'organisations internationales et régionales et de gouvernements, déterminés à agir collectivement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils travaillent ensemble à élaborer des plans qui, s'ils sont mis en œuvre et entièrement financés, peuvent conduire à des changements durables et transformateurs tout en contribuant à garantir que les femmes, les filles et les personnes de genre différent du monde entier puissent pleinement jouir de leurs droits humains. Ce faisant, ils démontrent comment diverses parties prenantes peuvent accroître leur impact en unissant leurs forces, en travaillant activement à une répartition équitable du pouvoir dans la prise de décision et en axant leurs actions sur les besoins des communautés les plus marginalisées.



Photo: ONU Femmes / Dzilam Méndez

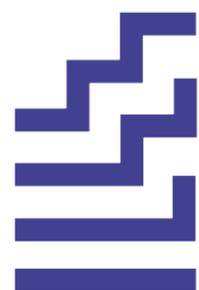
QUELS SONT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES COALITIONS D'ACTION ?

L'intersectionnalité, le leadership féministe et la transformation sont les principes qui sous-tendent le **fonctionnement** des Coalitions d'action et les **objectifs** qu'elles visent. Tous les porteurs d'engagement et les Champions des Coalitions d'action sont invités à refléter ces principes au sein de leurs propres organisations, gouvernements, institutions et entreprises, ainsi que dans leur travail collectif.



INTERSECTIONNALITÉ

Les Coalitions d'action cherchent à déployer une approche intersectionnelle en mettant en lumière les formes multiples et croisées de discrimination que subissent de nombreuses femmes et filles en raison de leur identité, de leurs réalités, de leur contexte et des inégalités d'accès au pouvoir et aux ressources, et en les combattant. L'intersectionnalité exige de reconnaître les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les victimes de formes de discrimination croisées, d'identifier les dynamiques et les systèmes de pouvoir qui les renforcent et de travailler de manière concrète et intentionnelle pour les contrer.¹



LEADERSHIP FÉMINISTE

Le leadership féministe aspire à redistribuer le pouvoir et la responsabilité de façon explicite et intentionnelle, inclusive et participative, en tenant compte des questions de genre, d'âge, de race, de classe sociale, d'orientation sexuelle, de capacité et d'autres identités croisées. Cela implique un engagement continu en matière de vigilance et de remise en cause de la (re) production des pratiques et des comportements qui découragent la collaboration et l'écoute proactive tout en ne profitant qu'à quelques-uns au détriment des autres.²



TRANSFORMATION

Les Coalitions d'action visent à transformer les structures, les systèmes et le pouvoir qui aggravent les inégalités, à la fois dans leur objectif ultime et dans leurs propres méthodes de travail. Ce faisant, les Coalitions d'action cherchent à construire une vision collective à travers des approches qui privilégient la co-création, le dialogue et une perspective partagée, en portant une attention particulière aux voix des groupes historiquement marginalisés. Le leadership des jeunes est essentiel à la vision transformatrice des Coalitions d'action de Génération égalité.

¹ Crenshaw, K. (1989). « Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics. » University of Chicago Legal Forum, no 1 : p. 139-167. Les analyses présentées dans ce document proviennent du Manifeste des jeunes féministes, mars 2021. <https://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8/>

² Pour un aperçu et une analyse complète du leadership féministe, voir le Manifeste des jeunes féministes de Génération égalité, mars 2021. <https://www.youngfeminist.eu/2021/03/young-feminist-manifesto/>

QUELLES SONT LES ACTIONS CONCRÈTES PROPOSÉES ?

Les Champions des Coalitions d'action se sont réunis pour définir un ensemble d'actions ciblées à la fois concrètes, transformatrices, mesurables et qui nécessitent une collaboration multipartite. Ces actions se fondent sur une analyse rigoureuse des menaces et des défis pour les droits humains des femmes et des filles ainsi que sur l'expérience et les preuves permettant d'identifier les stratégies et les tactiques efficaces pour impulser le changement. Elles reconnaissent le rôle essentiel des mouvements féministes et autres mouvements sociaux dans la promotion de la responsabilisation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de droits humains ; et elles cherchent à décupler l'impact en s'appuyant sur les différents rôles, forces et responsabilités offerts par les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagements. Ceux-ci se reflètent dans les **engagements d'action individuels et collectif**.



Photo: ONU Femmes / Ryan Brown

ENSEMBLE,

les plans d'action des Coalitions d'action forment le Plan d'accélération mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui s'appuie sur les actions suivantes :



VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

1 Un nombre plus important d'États et d'acteurs régionaux ratifie les conventions internationales et régionales ; et les institutions publiques et les organismes privés renforcent, mettent en place et financent des lois, des politiques et des plans d'action qui ont fait leurs preuves pour mettre fin à la violence fondée sur le genre contre les femmes et les filles dans toute leur diversité. Ce faisant, en 2026, 550 millions de femmes et filles supplémentaires vivront dans des pays où les lois et les politiques interdisent toutes formes de violence basée sur le genre contre les femmes et les filles.

2 Accélérer la mise en place et le financement des stratégies de prévention qui ont fait leurs preuves par les institutions publiques, les organismes privés et les organisations de défense des droits des femmes pour réduire la violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes, des adolescentes et des jeunes femmes dans toute leur diversité, y compris dans les contextes humanitaires. Ce faisant, augmenter de 50 % le nombre de pays qui intègrent une ou plusieurs stratégies de prévention contre la violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles dans leurs politiques nationales d'ici 2026.

3 Accélérer la mise en place et le financement de services coordonnés complets, de qualité, accessibles et abordables, pour soutenir les survivantes des violences fondées sur le genre perpétrées à l'encontre des femmes et des filles dans toute leur diversité, y compris dans les contextes humanitaires. Ce faisant, en 2026, davantage de femmes et de filles vivront dans des pays dotés de plans d'action multisectoriels sur la VFG qui prévoient le déploiement de services de police, de justice, de santé et du secteur social.

4 Renforcer le soutien, accroître la responsabilisation et intensifier le financement souple et de qualité fourni par les États, le secteur privé, les fondations et autres donateurs aux organisations autonomes dirigées par des filles et aux organisations de défense des droits des femmes qui luttent contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité. Ce faisant, d'ici 2026, nous améliorerons et augmenterons progressivement de 50 % le financement international en faveur des organisations, des militants et des mouvements de défense des droits des femmes, y compris ceux qui œuvrent pour combattre la violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles dans toute leur diversité.



JUSTICE ET DROITS ÉCONOMIQUES

1 D'ici 2026, accroître le nombre de pays dotés de mesures complètes pour des services publics de soins de qualité et favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes, et ayant mis en place des réformes législatives et politiques, notamment par l'investissement (recommandé) de 3 à 10 % du revenu national et par la création de jusqu'à 80 millions d'emplois dignes dans le secteur des soins - afin de reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré, de récompenser le travail rémunéré et de représenter les travailleurs du secteur des soins, tout en leur garantissant un salaire décent et en faisant valoir leurs droits du travail (y compris dans le secteur privé).

2 D'ici 2026, créer un environnement juridique et politique inclusif et favorable et associer les femmes au développement de conditions de travail dignes dans l'économie formelle et informelle pour réduire de 17 millions (chiffre recommandé) le nombre de femmes actives vivant sous le seuil de pauvreté ; et réduire de moitié l'écart de participation au marché du travail entre les femmes et les hommes dans la force de l'âge ayant de jeunes enfants, pour permettre à 84 millions de femmes supplémentaires de rejoindre la population active.

3 D'ici 2026, améliorer l'accès des femmes aux ressources productives - et leur contrôle sur ces dernières - en élargissant leur accès et leur contrôle sur la terre et les produits et services financiers sensibles au genre ; et augmenter le nombre d'entreprises détenues par des femmes. Ce faisant :

- l'accès sécurisé à la propriété et au contrôle des terres et des logements sera renforcé pour 7 millions de femmes ;
- l'écart entre les sexes dans l'inclusion financière sera ramené à 6 % grâce à l'amélioration de l'inclusion financière formelle et informelle, y compris pour les femmes les plus exposées au risque d'exclusion des services financiers formels ;
- le nombre de programmes nationaux d'autonomisation économique des femmes intégrant des services financiers numériques et une participation via des plateformes sensibles au genre sera accru ;
- le nombre d'entreprises détenues par des femmes sera plus élevé de 25 % dans tous les contextes, y compris les situations fragiles et de conflit.

4 Concevoir et mettre en œuvre des plans macroéconomiques, des réformes budgétaires et des plans de relance sensibles au genre, afin que le nombre de femmes et de filles vivant dans la pauvreté soit réduit de 85 millions d'ici 2026, notamment grâce à des socles et systèmes publics de protection sociale de qualité.



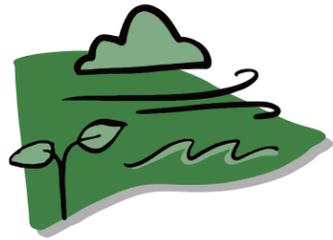
LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET SANTÉ ET DROITS EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE REPRODUCTION

1 D'ici 2026, développer l'éducation sexuelle complète à l'école et hors de l'école pour toucher 50 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes supplémentaires, dans toute leur diversité.

2 Dans un programme global qui inclut les services de SDRS comme composante essentielle de la couverture sanitaire universelle, renforcer la qualité des services de contraception et faciliter leur accès pour 50 millions de filles adolescentes et de femmes supplémentaires, dans toute leur diversité ; soutenir la suppression des politiques de restriction et des obstacles juridiques, pour permettre à 50 millions de filles adolescentes et de femmes supplémentaires, dans toute leur diversité, de vivre dans des pays qui offrent un accès à des avortements sûrs et légaux d'ici 2026.

3 Tar la transformation des normes de genre et une prise de conscience accrue de leurs droits, permettre à tous les individus, y compris à 260 millions de filles, d'adolescentes et de femmes supplémentaires dans toute leur diversité de prendre leurs propres décisions en ce qui concerne leur corps, leur sexualité et la procréation d'ici 2026 ; modifier la législation et les politiques publiques pour protéger et promouvoir la liberté de disposer de son corps et la SDRS dans au moins 20 pays d'ici 2026.

4 Accroître la responsabilité, la participation et le soutien des organisations autonomes féministes et des organisations de femmes (y compris les organisations et collectifs dirigés par des filles, des adolescents et des autochtones), des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix. Renforcer les organisations, les réseaux et les mouvements engagés dans la promotion et la protection de la liberté de disposer de son corps et de la SDRS.



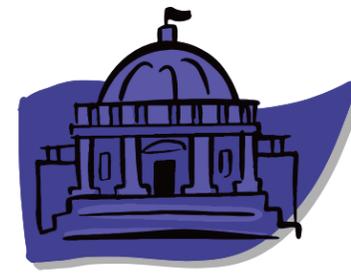
ACTION FÉMINISTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

- 1** D'ici 2026, augmenter le pourcentage de flux mondiaux - publics et privés - du financement de l'action climatique, orientés et investis en faveur de solutions climatiques justes du point de vue du genre, en particulier au niveau local et rural, **notamment en portant à 88 % la part des financements bilatéraux consacrés aux politiques climatiques favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes.**
- 2** D'ici 2026, accroître la proportion de femmes et de filles qui prennent part aux décisions et qui occupent des fonctions de leadership dans la gouvernance environnementale et les secteurs impliqués dans la transition vers une économie circulaire, verte et régénératrice.
- 3** Renforcer et exploiter les capacités de millions de femmes et de filles supplémentaires, dans toute leur diversité, pour améliorer la résilience aux aléas climatiques et aux risques de catastrophes, atténuer les effets du changement climatique et remédier aux pertes et dommages, y compris par l'accès à une éducation de qualité, des modèles coopératifs communautaires et les droits fonciers.
- 4** D'ici 2026, **au moins 20 pays feront état d'une utilisation accrue des statistiques relatives au genre et à l'environnement** pour élaborer les politiques, en créant un environnement propice et en produisant davantage de statistiques sur ces deux dimensions.



TECHNOLOGIES ET INNOVATION AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- 1** D'ici 2026, **réduire de moitié la fracture numérique entre les hommes et les femmes** de toutes les générations en intensifiant l'accès aux technologies numériques et l'acquisition de compétences numériques universelles.
- 2** D'ici 2026, **augmenter de 50 % l'investissement en faveur des technologies et de l'innovation féministes** afin de soutenir le leadership des femmes dans l'innovation et de mieux répondre aux besoins urgents des femmes et des filles.
- 3** D'ici 2026, **doubler la proportion des femmes qui travaillent dans les technologies et l'innovation** en mettant en place de nouveaux réseaux et points de référence pour transformer les écosystèmes d'innovation.
- 4** D'ici 2026, une majorité de pays et de grandes entreprises technologiques démontreront leur capacité à mettre en œuvre des politiques et des solutions de lutte contre les VFG et les discriminations en ligne et/ou favorisées par l'usage des technologies..



MOUVEMENTS ET LEADERSHIP FÉMINISTES

- 1** D'ici 2026, **doubler le taux de croissance annuel des financements de tous les secteurs** en faveur des mouvements, organisations et fonds dirigés par des féministes, des femmes et des filles dans toute leur diversité, y compris ceux dirigés par des femmes et des personnes historiquement marginalisées, notamment les personnes trans, intersexes et non binaires.
- 2** Promouvoir, élargir, renforcer et protéger l'espace civique dans tous les domaines, y compris en ligne, et soutenir les efforts des militantes féministes dans toute leur diversité, notamment les défenseuses des droits humains, les femmes œuvrant pour la consolidation de la paix, les personnes trans, intersexes et non binaires, les filles et d'autres membres issus de groupes historiquement marginalisés, pour défendre l'espace civique et supprimer les obstacles aux actions, aux organisations et aux mobilisations féministes dans toute leur diversité.
- 3** D'ici 2026, accroître la représentation et la participation effectives, le leadership et le pouvoir décisionnel des filles, des jeunes dirigeants, des femmes et des leaders féministes dans toute leur diversité, y compris les personnes trans, intersexes et non binaires, en s'efforçant de : (1) faire progresser la parité entre les sexes et l'inclusion des personnes historiquement marginalisées à tous les niveaux, dans tous les aspects et dans tous les secteurs de la prise de décision publique et économique, y compris le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, les institutions politiques et gouvernementales, les postes exécutifs et législatifs ; (2) promouvoir et déployer des approches féministes, transformatrices en matière de genre et intersectionnelles de la prise de décision et du leadership, qui reconnaissent, analysent et remettent en cause les rapports de pouvoir existants et qui défendent des lois et des politiques inclusives, transformatrices en matière de genre et affirmant les droits.
- 4** D'ici 2026, renforcer la position des adolescentes et des jeunes leaders féministes - et de leurs mouvements et organisations - en leur allouant des ressources financières, techniques ou autres, spécifiques et flexibles, et en assurant le suivi et l'évaluation de ces ressources ; et créer des espaces sûrs et inclusifs pour diriger, administrer conjointement, participer de manière substantielle et co-crée des processus décisionnels.



QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE POUR LES COALITIONS D'ACTION ?

Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement vont maintenant travailler main dans la main pour mettre en œuvre les plans d'action en fournissant les ressources nécessaires, en menant des actions de plaidoyer, en modifiant les lois et les politiques et en déployant des programmes. Les porteurs d'engagement vont rejoindre une communauté de pratique dynamique et partager les succès, les défis et les leçons apprises. Ils feront le point sur les progrès accomplis et identifieront les domaines dans lesquels une action collective complémentaire est requise pour stimuler le changement.

Ensemble, les Coalitions d'action s'efforceront de garantir une certaine responsabilité, tant pour la réalisation des engagements individuels que pour l'impact collectif de leurs travaux sur la vie des femmes, des filles et des personnes de genre différent.

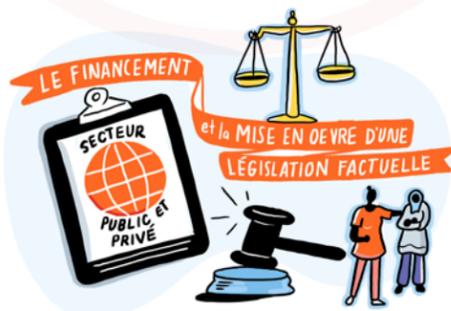
NOUS SOMMES AU TOUT DÉBUT D'UN PROCESSUS DE CHANGEMENT TRANSFORMATEUR.

Photo: ONU Femmes / Carlos Rivera

LES COALITIONS D'ACTION DE LA GÉNÉRATION ÉGALITÉ SONT LES FEUILLE DE ROUTE MONDIALE POUR L'ACCÉLÉRATION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE



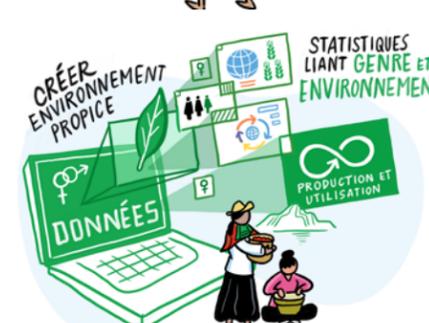
JUSTICE ET DROITS ÉCONOMIQUES



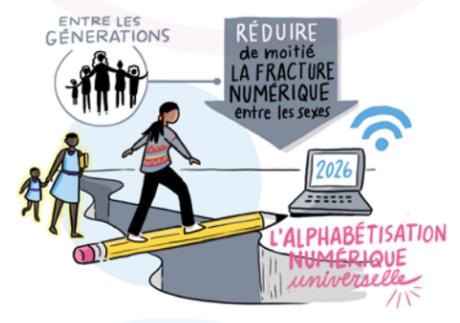
LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET SANTÉ ET DROITS EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE REPRODUCTION



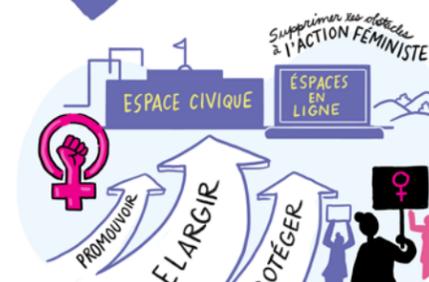
ACTION FÉMINISTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE



TECHNOLOGIES ET INNOVATION AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



MOUVEMENTS ET LEADERSHIP FÉMINISTES



VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE



NOTRE VISION DU SUCCÈS D'ICI 2026

De multiples parties prenantes se réunissent pour concrétiser la vision de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et les cibles 5.2 et 5.3 des ODD, en prenant et en mettant en œuvre de nouveaux engagements concrets et complets pour lutter contre la violence fondée sur le genre (VFG) à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité. Les engagements axés sur l'assistance aux victimes et soutenus par des ressources financières et une volonté politique ciblées et adéquates. Les organisations de défense des droits des femmes¹ sont reconnues pour leur expertise, disposent de ressources suffisantes et ont la capacité de conduire le changement à tous les niveaux. La voix des femmes, y compris celle des adolescentes et des jeunes, est amplifiée au sein des forums sociaux et politiques.

Les progrès en vue de l'éradication de la VFG à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité sont accélérés par une action mondiale mieux concertée, coordonnée et à plus grande échelle qui renforce la volonté politique et la responsabilité pour réaliser un changement transformateur à tous les niveaux. Une action mondiale concertée conduit à des changements dans les relations de pouvoir et les normes sociales en matière de genre, ce qui permet d'intensifier les progrès de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'éliminer toutes les formes de VFG. Une approche intersectionnelle fondée sur des données factuelles est systématiquement intégrée à tous les efforts visant à prévenir et à répondre à la VFG, y compris dans les institutions, et des cadres juridiques sont mobilisés et mis en place. La question de l'impunité est combattue, de façon à ce que les auteurs des violences fondées sur le genre assument leur pleine responsabilité et que l'État intervienne pour prévenir et lutter contre tous les actes de violence perpétrés à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité. Toutes les personnes rescapées de la VFG ont accès en toute sécurité à des services de soutien complet.

VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

DÉFINITION

Dans le cadre de la Coalition d'action, la violence fondée sur le genre désigne «toute violence dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui affecte les femmes de manière disproportionnée¹].». Reconnaisant que la violence fondée sur le genre (VFG) affecte les femmes et les filles dans toute leur diversité, la Coalition d'action sur la VFG adopte la définition tirée de la Déclaration de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, à savoir «tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée».

¹ Les organisations de défense des droits des femmes comprennent : les organisations et initiatives dirigées par des filles, des jeunes et des femmes, les militants des droits des femmes, les organisations de femmes locales, les femmes qui œuvrent pour la paix et les défenseuses des droits humains.

² Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), 1992. Recommandation générale N° 19 sur la violence à l'égard des femmes. A/47/38.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE S'OPPOSER À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ?

La VFG à l'égard des femmes et des filles est un problème mondial généralisé et persistant : On estime que 736 millions de femmes (presque 1 sur 3) ont été victimes de violences de la part d'un partenaire intime, de violences sexuelles en dehors du couple, ou des deux au moins une fois dans leur vie (30 % des femmes âgées de 15 ans et plus)¹.

De plus, près d'une adolescente sur quatre âgée de 15 à 19 ans ayant eu une relation de couple (24 %) a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou d'un mari. Ces indicateurs clés sont inchangés depuis des décennies et deviennent un défi de plus en plus pressant, à un moment où la COVID-19 met à rude épreuve les systèmes de santé, restreint la mobilité et déplace les priorités de financement.

Les femmes et les filles dans toute leur diversité peuvent subir des formes multiples et croisées de VFG au cours de leur vie, y compris la violence émotionnelle, économique, physique et sexuelle, le harcèlement sexuel, les pratiques préjudiciables comme les mutilations génitales féminines, le mariage précoce et forcé des enfants et l'exploitation sexuelle liée à la traite des êtres humains. Les femmes et les filles subissent des violences dans les espaces privés et publics et en ligne. La vulnérabilité des femmes et des filles dans des situations de conflit, de crise et humanitaires face à diverses formes de VFG est disproportionnée. Les femmes défenseuses des droits humains, les militantes féministes et les artisanes de la paix, sans oublier les femmes qui participent à la vie politique, sont également souvent prises pour cible.

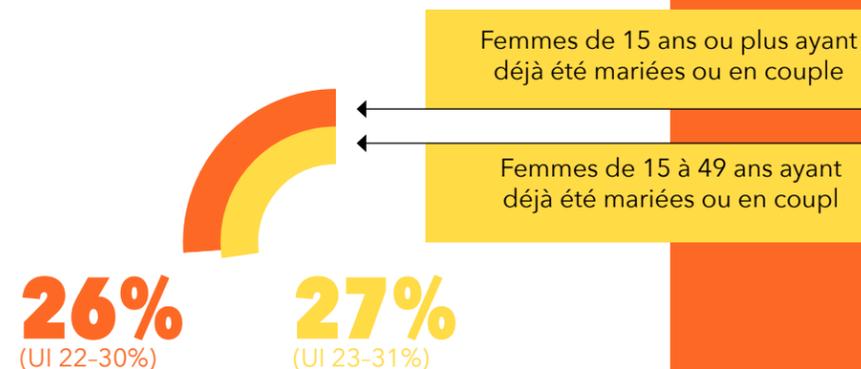
La VFG à l'encontre des femmes et des filles dans toute leur diversité peut avoir des effets négatifs sur la santé physique, mentale, sexuelle et reproductive des femmes. Elle affecte aussi la participation pleine et active des femmes au marché du travail, ce qui a une incidence grave sur la situation des femmes dans les secteurs formel et informel. La VFG à l'encontre des femmes et des filles dans toute leur diversité a aussi un coût économique important pour les sociétés et les économies.

Malgré l'ampleur du problème, la VFG contre les femmes et les filles est évitable. De plus en plus de données mondiales indiquent que le fait d'investir dans des stratégies de prévention pluriannuelles durables fondées sur des données factuelles peut réduire la prévalence de la VFG à l'égard des femmes et des filles dans les délais des programmes.

¹ Estimations et données de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), au nom du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes (UNICEF, FNUAP, ONUDC, UNSD, ONU Femmes), 2018. Violence against Women Prevalence Estimates: Global, Regional and National Prevalence Estimates for Intimate Partner Violence against Women and Global and Regional Prevalence Estimates for Non-Partner Sexual Violence against Women (Estimations sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes : estimations sur la prévalence mondiale, régionale et nationale de la violence infligée aux femmes par un partenaire intime et estimations sur la prévalence mondiale et régionale de la violence sexuelle infligée aux femmes par une autre personne qu'un partenaire intime). https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/violence-prevention/vaw_report_web_09032021_oleksandr.pdf?sfvrsn=a82ef89c_5&download=true

² Ibid.

PRÉVALENCE AU COURS DE LA VIE



Ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un mari ou d'un partenaire intime masculin, actuel ou ancien, au moins une fois dans leur vie (depuis l'âge de 15 ans).

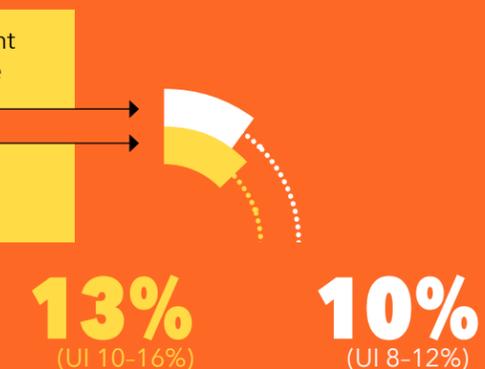
Cela signifie que

641 MILLIONS

ET JUSQU'À 753 MILLIONS

de femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà été mariées ou en couple ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au moins une fois depuis l'âge de 15 ans.

PRÉVALENCE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS



Ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime à un moment donné au cours des 12 derniers mois.

Cela signifie que

245 MILLIONS

ET JUSQU'À 307 MILLIONS

de femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà été mariées ou en couple ont subi récemment des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime.

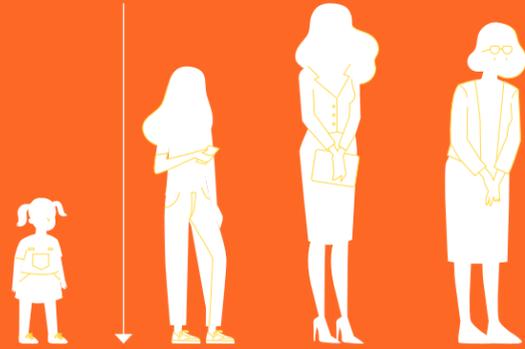


Photo: ONU Femmes/Karin Schermbrucker

Chaque année,

4 MILLIONS DE FILLES

risquent de subir des MGF.



La plupart des filles sont excisées avant

L'ÂGE DE 15 ANS.

LA VIOLENCE CONJUGALE COMMENCE TÔT.

On estime que près

D'UNE ADOLESCENTE SUR QUATRE

de la cohorte la plus jeune (15-19 ANS)

ayant déjà été mariée/en couple a déjà subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime **AU MOINS UNE FOIS DANS SA**

VIE (24 % || 21-28 %)

et que



des jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans ont subi cette violence au cours des

12 DERNIERS MOIS.

QUE FAUT-IL CHANGER ?

La perpétration de VFG à contre les femmes et les filles dans toute leur diversité est profondément enracinée dans les normes, attitudes et croyances sociales et liées au genre qui pèsent sur les relations interpersonnelles, la famille, la communauté et les institutions. L'adoption par les individus et par les institutions de normes, d'attitudes et de systèmes de croyance équitables pour les femmes et les hommes - rendue possible par la mise en œuvre à grande échelle de stratégies de prévention fondées sur des données probantes - est donc essentielle pour assurer les changements transformateurs nécessaires pour mettre fin à toutes les formes de VFG à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité. Le climat actuel de réaction patriarcale contre les droits des femmes, la volonté et les décisions politiques timorées qui affichent un net recul par rapport aux acquis obtenus en matière de droits des femmes, sans oublier les investissements financiers ou autres qui restent insuffisants pour mettre fin à la VFG à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, entravent sérieusement les progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les adolescentes et les jeunes femmes sont confrontées à des formes multiples et croisées de violence dès leur plus jeune âge. En plus de la violence conjugale et de la violence sexuelle hors couple, les adolescentes et les jeunes femmes sont victimes de pratiques néfastes comme les mutilations génitales féminines, le mariage des enfants, et le mariage précoce ou forcé. La VFG peut avoir des conséquences à vie pour les adolescentes et les jeunes femmes et peut conduire à une série de drames, à la fois dans l'immédiat et à long terme. Elle peut aussi restreindre leur accès à l'éducation, réduire leurs revenus potentiels, augmenter les risques de grossesse non désirée et les empêcher de participer de manière équitable à la vie politique et publique¹.

Les faits indiquent que la VFG subie par les femmes et les filles dans toute leur diversité est largement sous-déclarée. Seules 40 % des femmes victimes de violence demandent de l'aide sous quelque forme que ce soit et nombre d'entre elles ne signalent pas les sévices et ne cherchent pas réparation auprès des institutions. Une meilleure connaissance et un accès facilité à des services coordonnés de qualité, complets, abordables et centrés sur les personnes rescapées sont essentiels pour lutter contre l'impunité et soutenir la résilience et le rétablissement des rescapées.



Photo: ONU Femmes/Gaganjit Singh

QUEL EST L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ?

De nouvelles preuves montrent que, depuis l'épidémie de COVID-19, les signalements de VFG perpétrée contre les femmes et les filles dans toute leur diversité, ont augmenté dans les pays où des mesures de «confinement» ont été mises en place pour freiner la propagation du virus. Les conditions de vie confinée et les tensions exacerbent les cas de VFG qui constituaient déjà un grave problème social et de santé publique avant la pandémie. Celle-ci contribue à empirer la situation en limitant l'accès aux services d'aide essentiels et aux refuges sécurisés pendant la crise. L'accès aux espaces et aux transports publics a été affecté et les travailleuses essentielles et intervenantes de première ligne ont été confrontées à la violence sexuelle et à la discrimination dans l'espace public alors qu'elles accomplissaient leurs tâches pour gagner leur vie. Les organisations de défense des droits des femmes qui offrent des services spécialisés et essentiels subissent en outre des contraintes supplémentaires liées aux ressources.

VISER UNE APPROCHE INTERSECTIONNELLE

Une approche intersectionnelle de la lutte contre les VFG à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité prend en compte le croisement du genre avec d'autres inégalités et oppressions, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la race, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, l'identité autochtone, le statut migratoire, le handicap, la religion, l'implantation urbaine ou rurale, la séropositivité, la localisation géographique et d'autres, qui provoquent des cas uniques de violence. Une approche multidimensionnelle ne se limite pas à reconnaître l'existence de formes multiples de discrimination ou d'oppression. Elle souligne le fait que de telles oppressions ne peuvent uniquement pas être considérées comme additionnelles, mais que ces expériences d'inégalité doivent être contextualisées dans une compréhension des inégalités et des formes de discrimination et d'oppression simultanées qui se recoupent, et qui débouchent sur des expériences uniques et aggravées de marginalisation, d'exclusion et de violence.²

¹ Membres du plan d'investissement pour les adolescentes - Filles, pas épouses, « Gender and Adolescence : Global Evidence » (Le genre et l'adolescence : éléments probants mondiaux) (GAGE/ODI, ICRW, IPPF, Fonds Malala, Plan International et Women Deliver), 2020. Adolescent Girls At the Centre: Generation Equality Action Coalition Priorities for Adolescent Girls in the Context of the COVID-19 Pandemic. <https://www.gage.odi.org/wp-content/uploads/2021/01/AGIP-Adolescent-Girls-at-the-Centre-Gen-Eq-Recommendations.pdf>
² Imkaan et ONU Femmes, 2019. « The Value of Intersectionality in Understanding Violence Against Women and Girls (VAWG) » (La valeur de l'intersectionnalité dans la compréhension de la violence à l'égard des femmes et des filles). <https://eca.unwomen.org/en/digital-library/publications/2019/10/the-value-of-intersectionality-in-understanding-violence-against-women-and-girls>.

Comment la Coalition d'action va-t-elle

ACCÉLÉRER L'OBTENTION DE RÉSULTATS CONCRETS?

La Coalition d'action sur la VFG accélérera la réalisation d'un monde sans violence pour toutes les femmes et toutes les filles.

PLAN D'ACCÉLÉRATION MONDIAL CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

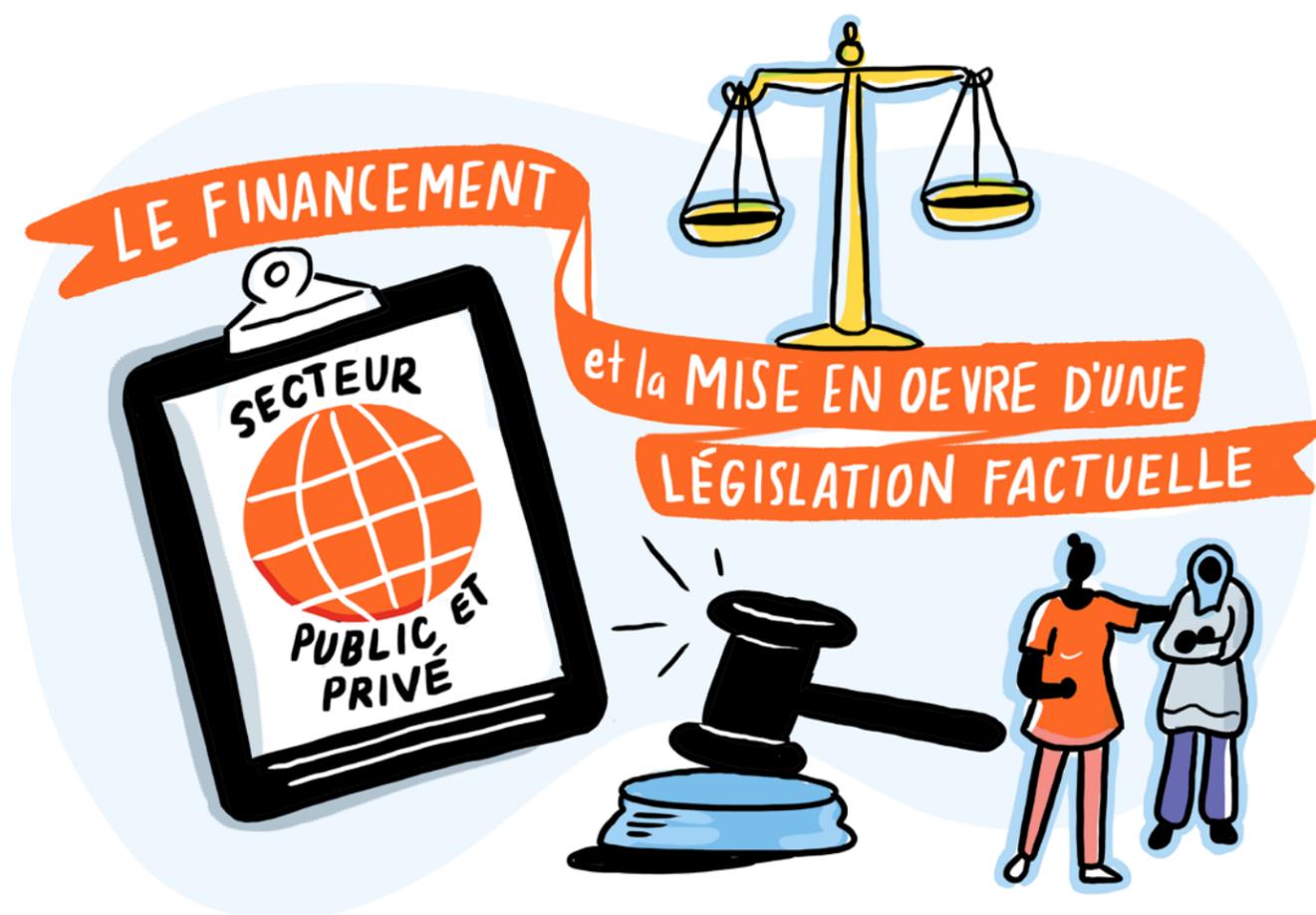
En mettant l'accent sur les partenariats centrés sur la société civile, la Coalition d'action sur la VFG mobilise les gouvernements, la société civile, les organisations internationales, les philanthropies et le secteur privé pour réaliser des progrès transformationnels en vue d'éliminer et la prévenir la VFG via quatre actions concrètes : (1) créer des environnements politiques, juridiques et de ressources favorables; (2) élargir les programmes de prévention fondés sur des données probantes; (3) renforcer les services complets, accessibles et de qualité pour les personnes rescapées; et (4) donner du pouvoir et assurer l'autonomie des organisations indépendantes dirigées par des filles et des organisations de défense des droits des femmes afin qu'elles puissent déployer leur expertise.



ACTION 1

UN NOMBRE PLUS IMPORTANT D'ÉTATS ET D'ACTEURS RÉGIONAUX RATIFIENT LES CONVENTIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES; ET LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES ORGANISMES PRIVÉS RENFORCENT, METTENT EN PLACE ET FINANCENT DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES PLANS D'ACTION QUI ONT FAIT LEURS PREUVES POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ.

Ce faisant, en 2026, 550 millions de femmes et filles supplémentaires vivront dans des pays où les lois et les politiques interdisent toutes formes de violence basée sur le genre contre les femmes et les filles.



LOIS ET POLITIQUES PUBLIQUES

Plaidoyer, ratification et mise en œuvre des conventions internationales et régionales visant à lutter contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité. Renforcer et mettre en œuvre des lois et des politiques dans les secteurs public et privé, et consolider les mécanismes de responsabilité et de réparation associés afin d'améliorer l'État de droit et de garantir l'accès à la justice pour les victimes de la violence fondée sur le genre.



FINANCEMENT

Accroître le financement et la dotation budgétaire pour la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre, y compris pour réformer et mettre en œuvre des lois, des politiques et des plans d'action nationaux multisectoriels, dans les ressources nationales des différents secteurs (publics et privés) et dans l'aide publique au développement (APD).



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

Améliorer la production, la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de qualité sur la violence fondée sur le genre, désagrégées par sexe, handicap, âge, race, appartenance ethnique, orientation sexuelle, identité de genre, statut migratoire, localisation géographique et autres dimensions socioéconomiques, afin de soutenir l'élaboration, l'adoption, la réforme et la mise en œuvre de la législation et des politiques visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Photo: ONU Femmes/Nangyalai Tanai

ACTION 2

ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE ET LE FINANCEMENT DES STRATÉGIES DE PRÉVENTION QUI ONT FAIT LEURS PREUVES PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES, LES ORGANISMES PRIVÉS ET LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES POUR RÉDUIRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE À L'ENCONTRE DES FEMMES, DES ADOLESCENTES ET DES JEUNES FEMMES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ, Y COMPRIS DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES.

Ce faisant, augmenter de 50 % le nombre de pays qui intègrent une ou plusieurs stratégies de prévention contre la violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles dans leurs politiques nationales d'ici 2026.



STRATÉGIES / NORMES DE PRÉVENTION

Adapter et étendre à grande échelle la mise en œuvre coordonnées et intersectorielles de stratégies spécifiques au contexte et fondées sur des éléments probants qui s'attaquent aux normes sociales et de genre, y compris aux masculinités toxiques, afin de mettre fin à toutes les formes de violence fondée sur le genre (y compris les pratiques préjudiciables) à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité.



LOIS ET POLITIQUES

Adopter et mettre en œuvre des politiques et des lois visant à modifier les normes sociales et de genre inéquitables et à s'attaquer aux inégalités entre les femmes et les hommes qui sont les causes profondes de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité.



FINANCEMENT

Accroître le financement national, l'APD, le financement privé et philanthropique pour la mise en œuvre à grande échelle de stratégies dirigées par des praticiens et fondées sur des preuves, afin de prévenir toutes les formes de violence fondée sur le genre à l'égard de toutes les femmes et de toutes les filles.



ÉDUCATION

Travailler avec le secteur de l'éducation pour prévenir la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité en veillant à ce que les écoles et les centres d'enseignement soient sûrs pour toutes les filles, les adolescentes et les jeunes femmes, et mettre en œuvre des stratégies de prévention fondées sur des données probantes qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes, remettent en cause les stéréotypes de genre et encouragent l'adoption de normes, d'attitudes et de croyances équitables dès le plus jeune âge, notamment par le biais de programmes scolaires tenant compte de la dimension de genre et d'une éducation complète à la sexualité.

Photo: ONU Femmes/Allison Joyce

ACTION 3

ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE ET LE FINANCEMENT DE SERVICES COORDONNÉS COMPLETS, DE QUALITÉ, ACCESSIBLES ET ABORDABLES, POUR SOUTENIR LES SURVIVANTES DES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE PERPÉTRÉES À L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES FILLES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ, Y COMPRIS DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES.

Ce faisant, en 2026, davantage de femmes et de filles vivront dans des pays dotés de plans d'action multisectoriels sur la VFG qui prévoient le déploiement de services de police, de justice, de santé et du secteur social.



PRESTATION DE SERVICES

Mieux faire connaître et faciliter l'accès à des services de police, de justice, de santé et d'aide sociale coordonnés, complets, centrés sur les victimes, abordables et de qualité pour toutes les femmes et toutes les filles qui subissent des violences fondées sur le genre, notamment les adolescentes et les jeunes femmes, y compris en réponse à la COVID-19 et dans d'autres contextes de conflit ou de crise. Veiller à ce que les services de santé mentale et de santé sexuelle et reproductive prennent en compte la violence fondée sur le genre et servent de point d'accès aux services de soutien pour les victimes.



FINANCEMENT

Accroître les financements publics et privés et les dotations budgétaires sensibles au genre (au niveau sectoriel et intersectoriel et en faveur des organisations spécialisées et des organisations locales de défense des droits des femmes)¹ pour développer des services multisectoriels de qualité et abordables pour toutes les femmes et toutes les filles victimes de la violence fondée sur le genre.



REDEVABILITÉ

Renforcer la coordination de la fourniture de services multisectoriels et appliquer des mécanismes de redevabilité afin de garantir le respect des normes mondiales convenues en matière de services pour toutes les femmes et toutes les filles victimes de la violence fondée sur le genre.



RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Renforcer les capacités, le leadership et la responsabilité des institutions de police, de justice, de santé et des services sociaux pour fournir des services complets, coordonnés, centrés sur les victimes et de qualité à toutes les survivantes de la violence fondée sur le genre, notamment en mettant l'accent sur l'intersectionnalité pour lutter contre la discrimination institutionnelle, les stéréotypes de genre et les normes qui perpétuent la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, la revictimisation et l'impunité. Renforcer l'expertise spécialisée en matière de violence fondée sur le genre dans les interventions face aux situations d'urgence humanitaire, sur le terrain et au sein de la haute direction, notamment en déployant des experts en VFG dès le début d'une crise.

¹ Veiller à ce que l'influence des victimes/survivantes/praticiens soit prise en compte dans la conception de ces services

ACTION 4

RENFORCER LE SOUTIEN, ACCROÎTRE LA REDEVABILITÉ ET INTENSIFIER LE FINANCEMENT SOUPLE ET DE QUALITÉ FOURNI PAR LES ÉTATS, LE SECTEUR PRIVÉ, LES FONDATIONS ET AUTRES DONATEURS AUX ORGANISATIONS AUTONOMES DIRIGÉES PAR DES FILLES ET AUX ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES QUI LUTTENT CONTRE LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ.

Ce faisant, d'ici 2026, nous améliorerons et augmenterons progressivement de 50 % le financement international en faveur des organisations, des militants et des mouvements de défense des droits des femmes, y compris ceux qui œuvrent pour combattre la violence fondée sur le genre à l'encontre des femmes et des filles dans toute leur diversité.



FINANCEMENT

Accroître le financement coordonné, flexible, durable et de qualité du secteur privé, des fondations, des États et d'autres donateurs, en direction des organisations dirigées par des filles et des organisations et mouvements de défense des droits des femmes en première ligne de la lutte contre la VFG à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité - et en concertation avec eux.



DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

Soutenir le renforcement institutionnel et les capacités de programmation des organisations dirigées par des filles et des organisations de défense des droits des femmes qui œuvrent pour mettre fin à la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, afin d'accroître la durabilité et l'impact des organisations et de susciter un changement transformateur.



LEADERSHIP ET REDEVABILITÉ

Renforcer la redevabilité des institutions publiques et des organisations du secteur privé envers les organisations dirigées par des filles et les organisations de défense des droits des femmes et garantir un renforcement de leur leadership et de leur participation dans la prise de décision à tous les niveaux, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et dans d'autres situations de conflit et de crise.



Photo: ONU Femmes/Allison Joyce

LES ACTIONS PERMETTRONT D'ACCÉLÉRER LES PROGRÈS SUR LA VOIE DES ODD

- ▶ 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- ▶ 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- ▶ 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- ▶ 6.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.
- ▶ 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.
- ▶ 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.
- ▶ 16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.
- ▶ 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- ▶ 16.3 Promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

COMMENT LES ACTIONS SERONT-ELLES MISES EN ŒUVRE ?

17 Champions ainsi qu'un certain nombre de porteurs d'engagement du monde entier adopteront une approche intersectionnelle dans le cadre d'actions mesurées et ciblées afin d'instaurer un changement transformateur pour mettre fin à la VFG à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité et d'honorer la promesse de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité dans la vie de toutes les femmes et les filles. Les porteurs d'engagement accéléreront les investissements en vue de transformer les lois et les politiques, d'intensifier les efforts de prévention fondés sur des données probantes, de faire évoluer les normes sociales, de combler les lacunes en matière de financement, d'accroître les capacités des multiples parties prenantes, d'améliorer la collecte de données, de renforcer les services et d'habiliter et d'autonomiser les organisations et les mouvements de défense des droits des femmes dirigés par des filles et des femmes.

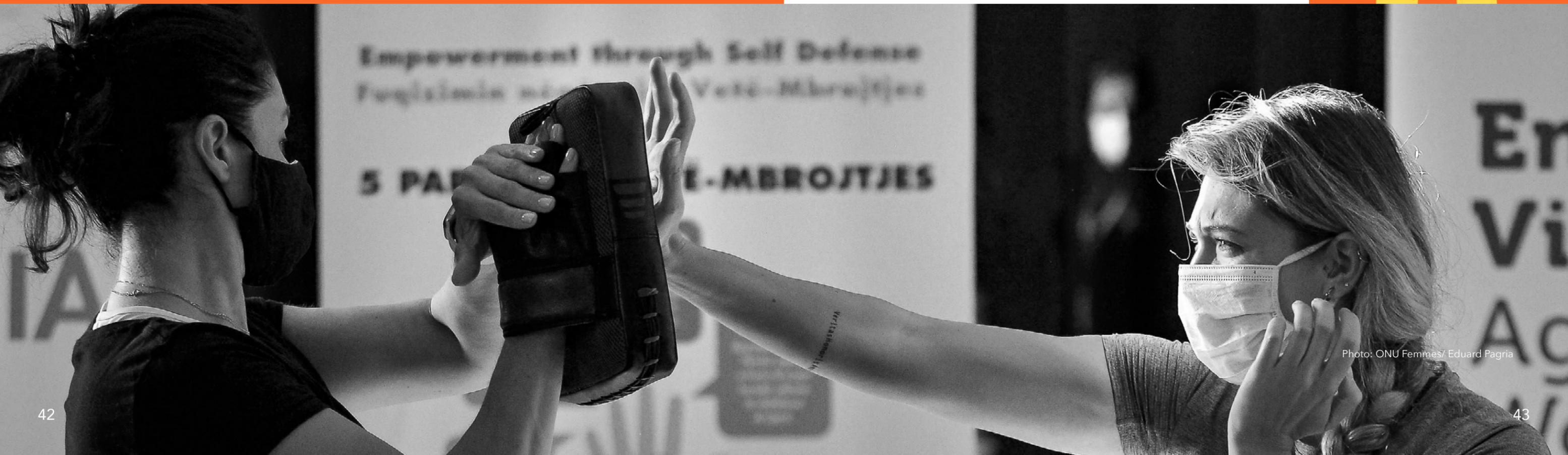


Photo: ONU Femmes/ Eduard Pagria

ENGAGEMENTS COLLECTIFS :

S'agissant de l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes, certains éléments probants indiquent que les alliances qui regroupent une diversité d'organisations, de mouvements et de secteurs autour d'une vision commune ont un impact plus étendu que si chaque partenaire individuel travaille seul. Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement mettent ces éléments probants en action au travers d'engagements collectifs.

Les engagements collectifs ont clairement défini des objectifs et permis aux organisations, institutions et gouvernements individuels de contribuer à leur accomplissement en utilisant différentes stratégies et tactiques, sur la base de leurs propres capacités, responsabilités et domaines d'expertise.

LES ENGAGEMENTS COLLECTIFS LIÉS À LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE :

Expansion à grande échelle dans au moins 25 pays à forte prévalence de stratégies de prévention de la violence fondée sur le genre qui sont axées sur des éléments probants, en s'appuyant sur le cadre RESPECTEZ LES FEMMES de l'OMS.

Accélération de l'action de lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés, y compris dans les situations de crise et humanitaires, par le biais de programmes de prévention axés sur des éléments factuels, d'un appui aux personnes rescapées, d'un accès à la justice et d'un soutien en faveur des mouvements à l'échelle locale.

Élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail par des initiatives de plaidoyer et des actions en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention n° 190 de l'OIT.

Mise en œuvre et expansion à grande échelle de politiques tenant compte de la question du genre pour assurer la disponibilité de services multisectoriels de qualité axés sur les victimes/personnes rescapées au profit des femmes et des filles dans toute leur diversité, sur la base du Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence.

Le Programme commun d'Advocacy Accélérateur - un partenariat multisectoriel visant à mobiliser 500 millions de dollars de fonds supplémentaires d'ici 2026 en vue de prévenir la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, des adolescentes et des jeunes femmes dans toute leur diversité dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Mise en œuvre et expansion à grande échelle de politiques tenant compte de la question du genre pour assurer la disponibilité de services multisectoriels de qualité axés sur les victimes/personnes rescapées au profit des femmes et des filles dans toute leur diversité, sur la base du Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence.

COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER À L'ACCOMPLISSEMENT DE CES ENGAGEMENTS ?

Pour vous joindre à un engagement collectif, veuillez accéder au site commitments.generationequality.org.

LES CHAMPIONNES DES COALITIONS D'ACTION :

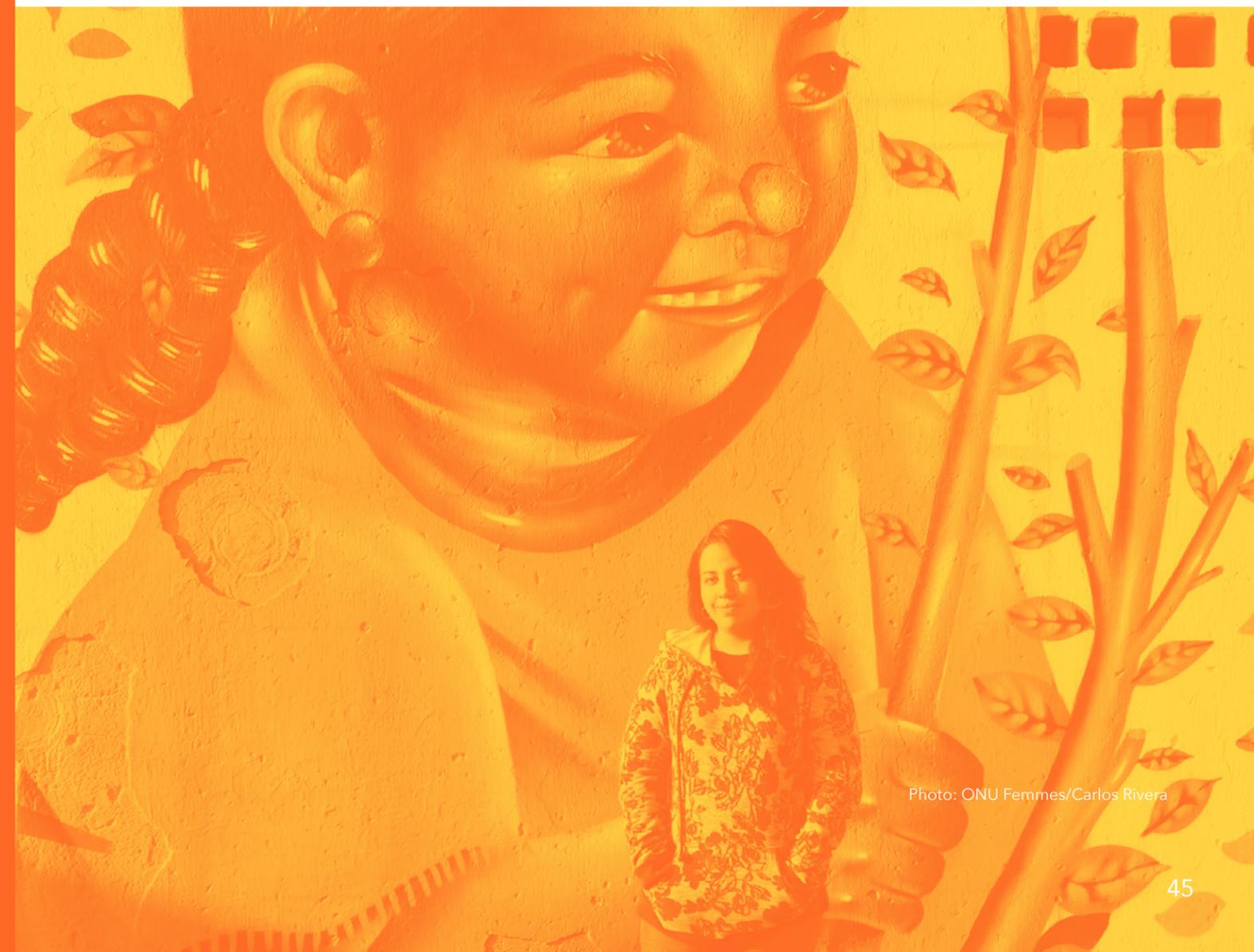


Photo: ONU Femmes/Carlos Rivera

JUSTICE ET DROITS ÉCONOMIQUES



NOTRE VISION DU SUCCÈS D'ICI 2026

D'ici 2026, la justice et les droits économiques sont garantis pour les femmes et les filles dans leur toute diversité, y compris les adolescentes, au même titre que pour les hommes et les garçons. Les systèmes et les structures tiennent compte des questions de genre et garantissent un accès équitable et sécurisé aux ressources, aux services et à la prise de décision; la participation à des entreprises et à des échanges transformateurs en matière de genre; la promotion de marchés du travail non discriminatoires, refusant la violence et le harcèlement; une économie des soins qui partage et valorise équitablement le travail de soins et les tâches domestiques; et la résilience aux chocs économiques tels que la pandémie de COVID-19. La redevabilité est renforcée par des lois et politiques économiques sensibles à l'égalité entre les femmes et les hommes, des données ventilées par sexe et des statistiques sur le genre. La voix des femmes et des filles dans toute leur diversité est véritablement entendue et leur leadership est une réalité.

JUSTICE ET DROITS ÉCONOMIQUES

DÉFINITION

La justice et les droits économiques ont trait à la manière dont les systèmes économiques et politiques sont conçus, dont leurs avantages ou leurs coûts sont répartis et dont les institutions assument la responsabilité des résultats économiques obtenus. Ce thème englobe l'ensemble du travail rémunéré et non rémunéré, l'accès des femmes aux ressources productives et aux opportunités économiques - et le contrôle par les femmes de ces ressources et opportunités. Ce thème aborde également les facteurs macro et microéconomiques qui renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes, et la mesure dans laquelle les femmes et les filles ont rarement accès à leurs droits et aux opportunités économiques.



POURQUOI LA JUSTICE ÉCONOMIQUE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES SONT-ILS SI IMPORTANTS ?

Toutes les femmes et les filles dans le monde sont concernées par les problématiques de justice et de droits économiques. À l'heure actuelle, les progrès sur ce thème sont, dans le meilleur des cas, au point mort. Les écarts entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux services financiers et aux emplois rémunérés persistent¹, les femmes étant trop souvent cantonnées aux emplois informels, précaires et vulnérables. Les inégalités structurelles commencent avant même que les femmes ne pénètrent sur le marché du travail, les filles étant désavantagées dès la transition de l'éducation à l'emploi. Le système économique, les politiques et les pratiques actuels, issus de modèles économiques générateurs d'inégalités et d'une redistribution inéquitable des ressources et des richesses, sont truffés d'obstacles structurels persistants auxquels les femmes restent confrontées². La pandémie de COVID-19 est venue exacerber ces enjeux et menace les progrès accomplis. L'égalité entre les femmes et les hommes visée par l'ODD 5 exige le démantèlement stratégique des obstacles systémiques qui marginalisent les femmes dans l'économie.

QUE FAUT-IL CHANGER ?

Les principales difficultés qui empêchent la concrétisation de la justice et des droits économiques pour tous résident dans le fait que le système économique actuel ne fonctionne pas pour les femmes et les filles. Le marché du travail est fortement segmenté selon le genre; les professions et les secteurs dans lesquels les femmes sont majoritaires sont moins valorisés dans l'économie. Sur la base des données de 2019, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes à travers le monde reste compris entre 16 et 22 %³. Le travail de soins et les tâches domestiques sont supportés de manière disproportionnée par les femmes et les filles, les femmes consacrant trois fois plus de temps que les hommes

au travail de soins non rémunéré au cours de leur vie⁴. Cette répartition inégale empêche les femmes d'investir du temps pour elles-mêmes, restreint leur accès à la protection sociale, à l'éducation et au travail rémunéré, et réduit leur capacité à participer à la vie sociale ou politique.

Les politiques publiques censées garantir l'égalité des droits et des chances économiques font défaut dans les secteurs formel et informel. Le monde du travail regorge de lois discriminatoires à l'égard des femmes et manque de politiques en matière de protection sociale, d'équité salariale et de lutte contre le harcèlement/les agressions sexuelles. Environ 740 millions de femmes dans le monde travaillent dans le secteur informel, où l'absence de réglementation conduit à l'insécurité de l'emploi, à de bas salaires et à des horaires de travail insoutenables⁵. Bien qu'il existe des mécanismes de responsabilité pour l'autonomisation économique des femmes dans le secteur privé, la situation évolue lentement, freinée par le principe de mise en conformité volontaire, par un écosystème de responsabilité fragmenté et par des dispositifs de suivi et d'évaluation incohérents.

L'accès des femmes aux ressources productives et leur contrôle de ces ressources sont intrinsèquement liés aux inégalités systémiques et aux obstacles structurels, notamment en ce qui concerne la terre, le commerce et l'entrepreneuriat des femmes, l'inclusion financière et la protection sociale universelle. En outre, les contraintes qui entravent la justice et les droits économiques surviennent avant même que les femmes ne soient en âge de travailler, car de nombreuses filles reçoivent une éducation de moindre qualité et occupent des emplois non rémunérés. Les jeunes femmes (âgées de 15 à 29 ans) ont trois fois moins de chances que les jeunes hommes d'entrer sur le marché du travail et d'être scolarisées.⁶

¹ ONU Femmes, 2020. Égalité des sexes : le point sur les droits des femmes 25 ans après Beijing.
² Voir ONU Femmes, 2020. «L'autonomisation économique : quelques faits et chiffres», document consulté le 1er mai 2020; ONU Femmes, 2020. «Gros plan : les femmes, la paix et la sécurité»; ONU Femmes, 2019. «Women Radically Transforming a World in Crisis» (Les femmes qui transforment radicalement un monde en crise); ONU Femmes, 2020. «Seven drivers and recommendations» (Sept facteurs et recommandations); Forum Génération Égalité, 2019. Design Sprint à Mexico; et Forum Génération Égalité, 2020. Design Sprint de Paris.
³ Calculs d'ONU Femmes basés sur des données mises à disposition par le Forum économique mondial, 2020. Rapport mondial 2020 sur la parité entre les genres.
⁴ Voir Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE), 2020. «Women's Economic Empowerment and the Care Economy in the ECE Region: The Impact of Economic and Social Policies During the COVID-19 Response and Recovery» (L'autonomisation économique des femmes et l'économie des soins dans la région de la CEE : l'impact des politiques économiques et sociales lors de la réponse à la COVID-19 et du relèvement de la crise sanitaire). Note de politique sur le genre n° 1; Wenham, Clare, 2020. «The Gendered Impact of the COVID-19 Crisis and post-crisis period» (L'impact de la crise de la COVID-19 et suite à la crise selon les différents genres). Parlement européen et Organisation internationale du Travail (OIT), 2020. «Donner la priorité à l'égalité salariale lors de la reprise après la pandémie de COVID-19». Consulté le 1er mars 2021.
⁵ Organisation internationale du Travail (OIT), 2018. «Femmes et hommes dans l'économie informelle : un panorama statistique». https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_626831.pdf
⁶ Organisation internationale du Travail (OIT), 2020. Global Employment Trends for Youth 2020: Technology and the Future of Jobs (Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020 : la technologie et l'avenir de l'emploi).





QUEL EST L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES ?

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les vulnérabilités des systèmes sociaux, politiques et économiques. Elle a révélé au grand jour le fait que les économies formelles du monde entier et l'équilibre de notre vie quotidienne reposent sur le travail invisible et non rémunéré des femmes et des filles. Avec la déscolarisation des enfants, l'intensification des besoins de soins des personnes âgées et des proches malades et des services de santé débordés, les demandes de soins dans le monde de la COVID-19 ont explosé de façon exponentielle. En outre, la pandémie a aggravé le risque pour 5,2 millions de filles scolarisées dans le primaire ou le secondaire de ne pas retourner à l'école⁷. Les femmes qui occupent la plupart des emplois dans les secteurs économiques les plus durement touchés, sont plus susceptibles de perdre leur emploi que les hommes et sont aussi surreprésentées dans les emplois dits de première ligne, puisqu'elles représentent 70 % des effectifs du secteur la santé dans le monde⁸. Si rien n'est fait, la pandémie pourrait entraîner une véritable régression des modestes progrès enregistrés ces dernières décennies.

POURQUOI UNE APPROCHE INTERSECTIONNELLE EST-ELLE INDISPENSABLE ?

Les identités multiples et croisées des femmes ont un impact important sur le niveau de discrimination et d'oppression auquel elles sont confrontées. Par conséquent, les inégalités économiques qu'elles subissent sont profondément ancrées dans des questions de race, d'appartenance ethnique, d'identité autochtone, de classe, de religion, d'âge, d'orientation sexuelle et d'identité de genre, de handicap, de statut migratoire, etc. Par exemple, les femmes victimes de ce type de discriminations croisées occupent souvent ou risquent fort d'occuper des emplois mal rémunérés, de ne pas bénéficier de la protection de l'emploi et du lieu de travail, d'exercer des professions dangereuses et précaires, de se trouver soumises ou exposées à la traite des êtres humains et au travail forcé, entre autres.

L'adoption d'une approche intersectionnelle est donc essentielle pour garantir que la Coalition d'action sur la justice et les droits économiques réponde à la réalité et aux besoins de toutes les femmes et de toutes les filles en tant qu'agents économiques, mais aussi en tant que bénéficiaires du progrès économique, en particulier pour les femmes et les filles les plus menacées par l'exclusion. Cette approche permet de mettre en œuvre des solutions adaptées qui garantissent que toutes les femmes et toutes les filles sont touchées de façon équitable, qu'elles réalisent pleinement leurs droits humains et que personne n'est laissé pour compte. Pour y parvenir, les différents aspects de l'intersectionnalité doivent être au cœur de la collecte de données afin de s'assurer que les données et les statistiques peuvent être désagrégées en plusieurs dimensions.

⁷ UNESCO, 2020. L'UNESCO sur les retombées de la pandémie dans le secteur éducatif : «How many students are at risk of not returning to school?» (Combien d'élèves courent le risque de ne pas retourner à l'école ?) Document de sensibilisation de l'UNESCO, 30 juillet 2020.

⁸ ONU Femmes, 2020. Mettre les idées en pratique : l'égalité entre les femmes et les hommes au lendemain de la pandémie de COVID-19). <https://data.unwomen.org/publications/insights-action-gender-equality-wake-covid-19>

Photo left: ONU Femmes/Johis Alarcn
Photo right: ONU Femmes/Ryan Brown

LA PANDÉMIE MET EN ÉVIDENCE LA PRÉCARITÉ DE LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

740 millions de femmes travaillent dans le **SECTEUR INFORMEL**.

Leurs revenus ont chuté de



au cours du **PREMIER MOIS DE LA PANDÉMIE**

En Europe et en Asie centrale,

25 %

des travailleuses indépendantes ont déclaré avoir perdu leur emploi, contre

21 %

des travailleurs indépendants.

En Asie et dans le Pacifique, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'emploi formel à signaler une réduction du temps de travail.



LES SECTEURS FÉMINISÉS RISQUENT D'ÊTRE LES PLUS DUREMENT TOUCHÉS

L'emploi des femmes est



PLUS MENACÉ que celui des hommes

75.4 MILLIONS DE TRAVAILLEURS

dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration

54%

sont des femmes.

72% des travailleurs domestiques, dont 80 % sont des femmes,

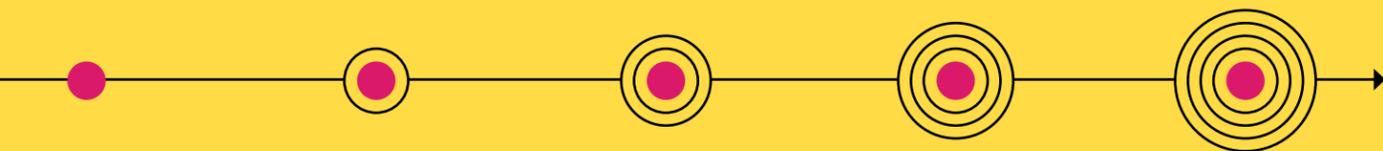
ONT PERDU LEUR EMPLOI À CAUSE DE LA COVID-19.

ONU Femmes, 2020. From Insights to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19 (Mettre les idées en pratique : l'égalité des sexes au lendemain de la pandémie de COVID-19). <https://data.unwomen.org/publications/insights-action-gender-equality-wake-covid-19>



Comment la Coalition d'action va-t-elle

ACCÉLÉRER L'OBTENTION DE RÉSULTATS CONCRETS ?



Ensemble, les quatre actions de la Coalition d'action sur la justice et les droits économiques peuvent accélérer les progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes et la réalisation des droits économiques des femmes. Elles abordent les grandes difficultés sous tous les angles - transformer les obstacles systémiques, briser les normes discriminatoires, adopter et mettre en œuvre des lois et des politiques transformatrices, assurer un financement et une prestation de services adéquats et insister sur la responsabilité à tous les niveaux. Les actions reconnaissent que des progrès ne peuvent être réalisés que si toutes les parties prenantes s'unissent pour galvaniser les efforts collectifs. Pour chaque action, les organisations de la société civile, les mouvements féministes, les gouvernements, le secteur privé, les organisations philanthropiques, les organisations internationales et les individus ont tous un rôle précis à jouer. Les actions définissent le changement souhaité qui s'appuie sur la base de preuves existante et permettront de suivre clairement les progrès réalisés au cours des cinq prochaines années.

UN PLAN D'ACCÉLÉRATION MONDIAL POUR LA JUSTICE ET LES DROITS ÉCONOMIQUES

Quatre actions ambitieuses en faveur de la justice et des droits économiques ont été proposées pour répondre de manière audacieuse aux demandes non satisfaites des militantes féministes. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des ODD et contribuent à la réalisation de leurs cibles tout en intensifiant les ressources mobilisées à cette fin et en provoquant un effort collectif multipartite sans précédent. En outre, ces actions reflètent la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle qui réponde aux besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité, partout. Ces actions sont les suivantes :



ACTION 1

ACCROÎTRE L'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN TRANSFORMANT L'ÉCONOMIE DES SOINS

D'ici 2026, accroître le nombre de pays dotés de mesures complètes pour des services publics de soins de qualité et favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes, et ayant mis en place des réformes législatives et politiques, notamment par l'investissement (recommandé) de 3 à 10 % du revenu national et par la création de jusqu'à 80 millions d'emplois dignes dans le secteur des soins - afin de reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré, de récompenser le travail rémunéré et de représenter les travailleurs du secteur des soins, tout en leur garantissant un salaire décent et en faisant valoir leurs droits du travail (y compris dans le secteur privé).



LOIS ET POLITIQUES

Reconnaître, récompenser et représenter - Réformer les lois nationales pour reconnaître officiellement les droits des soignants et des bénéficiaires de soins et mettre en œuvre des lois et des politiques nationales et des réglementations propres au lieu de travail pour garantir un travail décent, augmenter la rémunération et accroître la représentation et la participation à l'élaboration des politiques pour les travailleurs du secteur des soins, y compris par le biais du dialogue social.



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

Reconnaître - Quantifier la contribution du travail de soins à l'économie et intégrer le travail de soins non rémunéré et les tâches domestiques dans les cadres de planification nationaux et dans les politiques et infrastructures du secteur privé.



FINANCEMENT

Reconnaître, réduire et redistribuer - Augmenter les budgets nationaux pour des services de soins publics de qualité et équitables - pour atteindre le pourcentage recommandé de 3 à 10 % du revenu national; accroître les investissements publics dans les services sociaux essentiels et la protection sociale; et intensifier les réformes et les investissements du secteur privé dans les services de soins, tout en assurant une réglementation adéquate.



Photo: ONU Femmes/Yulia Panevina

ACTION 2

DÉVELOPPER DES EMPLOIS DÉCENTS DANS L'ÉCONOMIE FORMELLE ET INFORMELLE

D'ici 2026, créer un environnement juridique et politique inclusif et favorable et associer les femmes au développement de conditions de travail dignes dans l'économie formelle et informelle pour réduire de 17 millions (chiffre recommandé) le nombre de femmes actives vivant sous le seuil de pauvreté ; et réduire de moitié l'écart de participation au marché du travail entre les femmes et les hommes dans la force de l'âge ayant de jeunes enfants, pour permettre à 84 millions de femmes supplémentaires de rejoindre la population active.



LOIS ET POLITIQUES

Supprimer les lois et politiques discriminatoires à l'égard des femmes, lutter contre la violence fondée sur le genre et le harcèlement dans le monde du travail et mettre en œuvre des actions de discrimination positive pour les femmes, afin d'accroître de manière mesurable l'accès des femmes aux emplois décents, à des moyens de subsistance économiques et à des possibilités d'entrepreneuriat, y compris pour celles qui sont menacées d'exclusion.



PRESTATION DE SERVICES

Renforcer les capacités des groupes et organisations de femmes afin qu'ils puissent faire avancer et défendre la question du travail décent, améliorer la sécurité économique et sociale des travailleuses et faire valoir leur droit à définir des normes de travail et des conditions d'emploi et à s'organiser collectivement pour les obtenir.



ÉVOLUTION DES NORMES

Promouvoir des normes, des attitudes et des pratiques transformatrices en matière de genre en développant les pratiques des entreprises et du secteur public dans le but d'étendre le travail décent pour les femmes, de permettre la prise en compte de leur voix et de garantir leur représentation et leur leadership.



FINANCEMENT

Accroître les financements pour la création d'emplois, d'infrastructures et de services professionnels décents pour les travailleuses de l'économie formelle et informelle, y compris les femmes menacées d'exclusion.



ÉDUCATION

Intensifier les investissements et promouvoir l'éducation et la formation professionnelle pour toutes les filles et toutes les jeunes femmes afin de renforcer les compétences essentielles pour les futurs emplois, en gardant à l'esprit les besoins spécifiques des personnes se trouvant dans des contextes vulnérables.

ACTION 3

ÉLARGIR L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESSOURCES DE PRODUCTION ET ACCROÎTRE LEUR CONTRÔLE SUR CES RESSOURCES

D'ici 2026, améliorer l'accès des femmes aux ressources productives – et leur contrôle sur ces dernières – en élargissant leur accès et leur contrôle sur la terre et les produits et services financiers sensibles au genre; et augmenter le nombre d'entreprises détenues par des femmes. Ce faisant :

- ▶ l'accès sécurisé à la propriété et au contrôle des terres et des logements sera renforcé pour 7 millions de femmes ;
- ▶ l'écart entre les femmes et les hommes dans l'inclusion financière sera ramené à 6 % grâce à l'amélioration de l'inclusion financière formelle et informelle, y compris pour les femmes les plus exposées au risque d'exclusion des services financiers formels ;
- ▶ le nombre de programmes nationaux d'autonomisation économique des femmes intégrant des services financiers numériques et une participation via des plateformes sensibles au genre sera accru ;
- ▶ le nombre d'entreprises détenues par des femmes sera plus élevé de 25 % dans tous les contextes, y compris les situations fragiles et de conflit.



LOIS ET POLITIQUES

Supprimer les lois et les politiques discriminatoires à l'égard des femmes et adopter des lois, réglementations, stratégies et investissements permettant aux femmes et aux filles d'accéder aux ressources et actifs productifs, et de les contrôler.



PRESTATION DE SERVICES

Soutenir les plateformes qui représentent les groupes de femmes et mettre à l'échelle les infrastructures qui améliorent de manière mesurable l'accès équitable des femmes aux ressources productives et leur utilisation, y compris l'accès au capital, aux services financiers (dont les produits et services financiers numériques), à l'eau et à l'énergie à un coût abordable, ainsi qu'aux services publics et au versement d'allocations.



ÉVOLUTION DES NORMES

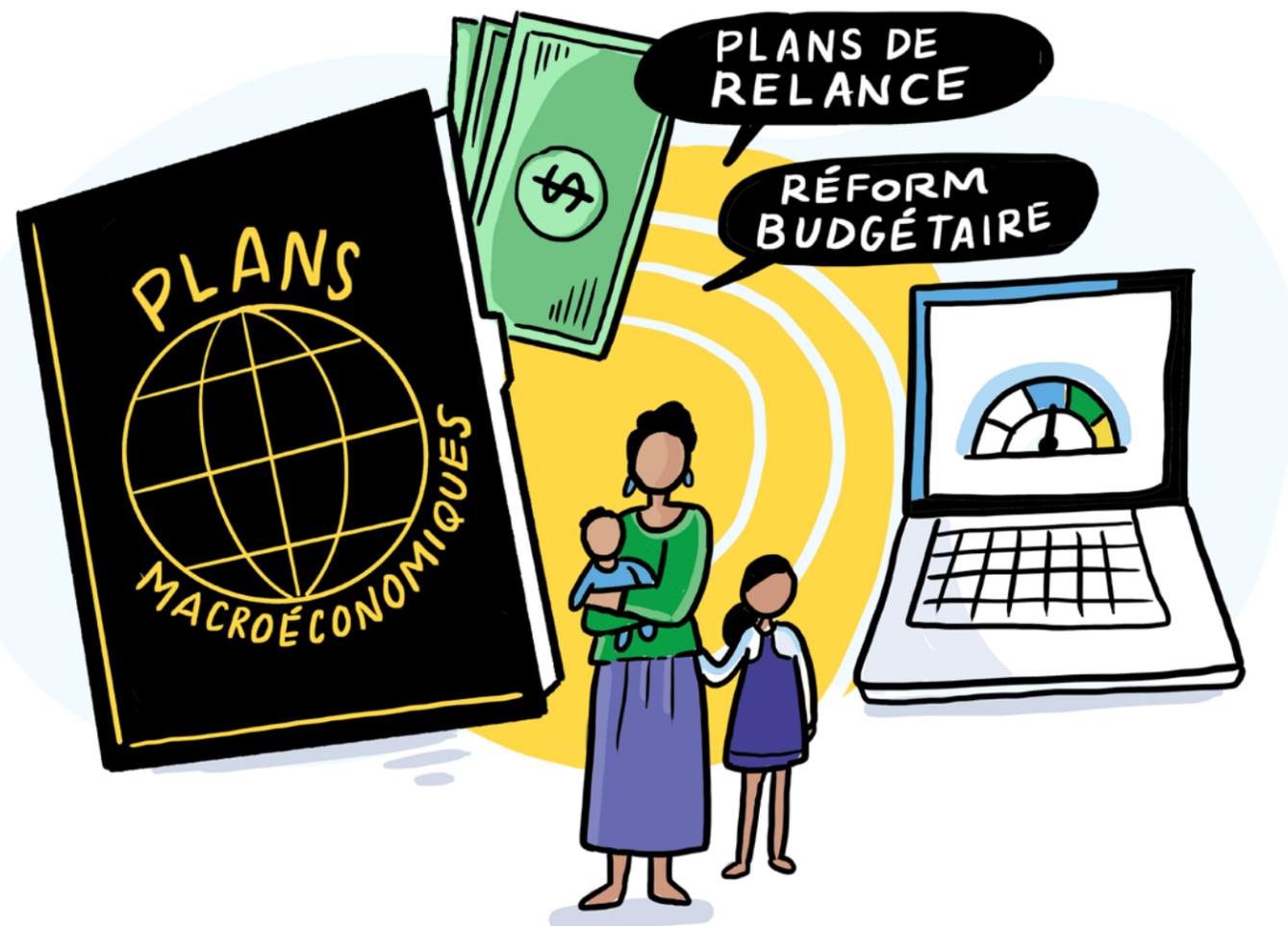
Identifier et remettre en question les normes sociales, les stéréotypes et les pratiques préjudiciables qui empêchent les femmes et les filles de contrôler les ressources productives et d'en bénéficier au même titre que les hommes et les garçons; et encourager les attitudes positives qui valident l'autonomisation et les contributions économiques des femmes.



ACTION 4

PROMOUVOIR DES ÉCONOMIES ET DES PLANS DE RELANCE ÉCONOMIQUE TRANSFORMATEURS EN MATIÈRE DE GENRE

Concevoir et mettre en œuvre des plans macroéconomiques, des réformes budgétaires et des plans de relance sensibles au genre, afin que le nombre de femmes et de filles vivant dans la pauvreté soit réduit de 85 millions d'ici 2026, notamment grâce à des socles et systèmes publics de protection sociale de qualité.



LOIS ET POLITIQUES

Promouvoir la reconstruction d'un système économique et financier mondial propice à la mise en œuvre de réformes et de solutions économiques tenant compte de la dimension de genre.



FINANCEMENT ET PRESTATION DE SERVICES

Augmenter les dépenses locales et internationales en faveur d'un développement économique, d'une protection sociale et de mesures de relance tenant compte du genre et de l'impact de la pandémie de COVID-19.



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

Promouvoir et intégrer une budgétisation sensible au genre au cœur des politiques publiques, mettre davantage l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les budgets nationaux et assurer une analyse de genre lors de l'élaboration des politiques, conformément à l'ODD 5.c.1



Photo: ONU Femmes/Yulia Panevina

ENGAGEMENTS COLLECTIFS :

S'agissant de l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes, certains éléments probants indiquent que les alliances qui regroupent une diversité d'organisations, de mouvements et de secteurs autour d'une vision commune ont un impact plus étendu que si chaque partenaire individuel travaille seul. Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement mettent ces éléments probants en action au travers d'engagements collectifs.

Les **engagements collectifs** ont clairement défini des objectifs et permis aux organisations, institutions et gouvernements individuels de contribuer à leur accomplissement en utilisant différentes stratégies et tactiques, sur la base de leurs propres capacités, responsabilités et domaines d'expertise.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS : JUSTICE ET DROITS ÉCONOMIQUES

L'Alliance mondiale pour les soins remettra en cause les structures, les normes et les dispositions institutionnelles qui attribuent de manière disproportionnée le travail de soins aux femmes et aux filles dans le monde entier par le biais de politiques, d'actions de plaidoyer, des recherches et des financements en vue de normaliser la responsabilité partagée des soins, de protéger les droits au travail des pourvoyeurs de soins et d'élaborer des systèmes de santé publique universels et durables.

Le Collaboratif 2X permettra de faire avancer le domaine des financements en faveur de l'égalité des sexes, d'introduire une culture d'investissement novatrice et de mobiliser et équiper les fournisseurs de capitaux afin d'augmenter le volume et l'impact des capitaux alloués aux projets, entreprises, gestionnaires d'actifs et institutions financières qui apportent un appui significatif aux femmes.

L'initiative de Charlotte Maxeke en faveur de la justice et des droits économiques des femmes africaines changera les stéréotypes sexistes et les normes sociales négatives par le biais d'activités d'éducation et de formations destinées aux adolescentes et aux jeunes femmes afin de catalyser l'autonomisation des femmes en Afrique.

Élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail par des initiatives de plaidoyer et des actions en faveur de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention n° 190 de l'OIT.

COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER À L'ACCOMPLISSEMENT DE CES ENGAGEMENTS ?

Pour vous joindre à un engagement collectif, veuillez accéder au site commitments.generationequality.org.

LES CHAMPIONNES DES COALITIONS D'ACTION :



Photo: ONU Femmes/Carlos Rivera

LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET SANTÉ ET DROITS EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE REPRODUCTION



NOTRE VISION DU SUCCÈS D'ICI 2026

Tout le monde, en particulier les filles, les adolescentes, les femmes, les personnes trans et non binaires, est habilité à exercer ses droits en matière de santé sexuelle et reproductive (SDSR) et à prendre des décisions autonomes concernant son corps, sans aucune coercition, violence, ni discrimination. Les informations, l'éducation et les services en matière de SDSR sont disponibles, accessibles, acceptables et de grande qualité (voir encadré ci-dessous). Les organisations et fonds de filles, de femmes et de féministes (y compris ceux dirigés par des filles, des jeunes, des personnes handicapées, des autochtones, des personnes LGBTQ+ et des défenseurs des droits humains) et leurs alliés bénéficient d'un soutien pour faire progresser la SDSR. Davantage de gouvernements veillent à la promotion, la protection, la réalisation et l'investissement dans les SDSR, en particulier en matière de couverture sanitaire universelle. En travaillant au sein de Coalitions d'action, avec de multiples parties prenantes et à tous les échelons, nous œuvrons à transformer les normes sociales et de genre, à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes en appliquant une approche intersectionnelle¹ et interculturelle² fondée sur les droits humains³ et nous améliorons les résultats en matière de SDSR, en prenant soin de ne laisser personne pour compte⁴.

LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET SANTÉ ET DROITS EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE REPRODUCTION

DÉFINITION

Les filles, les adolescentes, les femmes et les personnes trans et non binaires peuvent accéder librement aux informations, à l'éducation, aux établissements et aux services complets en matière de SDSR et sont soutenues par leurs pairs, leurs familles et leurs sociétés pour prendre des décisions concernant leur corps, leur sexualité et la procréation, sans contrainte, violence et discrimination.

¹ Une approche intersectionnelle aborde le croisement entre le genre et d'autres inégalités/oppressions. Adopter une approche intersectionnelle signifie répondre aux besoins holistiques de diverses femmes et filles sans aucune forme de discrimination, y compris en raison de la sexualité, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'âge, du handicap, de l'appartenance ethnique, de la couleur de peau, de la situation maritale, économique ou migratoire, entre autres. L'approche intersectionnelle de la liberté de disposer de son corps et de la SDSR dépasse la notion de multiples formes de discrimination/d'oppression en insistant sur le fait que de telles oppressions ne peuvent être considérées dans un cadre additif et que les expériences d'inégalité des femmes doivent être contextualisées dans une compréhension des inégalités simultanées et intersectionnelles.

² Garanties par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les approches interculturelles protègent les droits d'accès des peuples autochtones à un niveau de santé plus élevé, reconnaissent les différences entre les groupes ethniques entre les pays et dans ces pays et favorisent l'inclusion des méthodes issues de la sagesse ancestrale et spirituelle, comme les médecines traditionnelles et les pratiques de santé associées dans les systèmes de santé actuels. Les politiques publiques interculturelles et les systèmes de santé sont conçus, mis en œuvre et surveillés entièrement par les peuples autochtones, promouvant ainsi le droit fondamental des êtres humains à ne consentir qu'en pleine conscience et en étant pleinement informé des choix possibles. Les approches interculturelles **n'encouragent pas** les discours ou pratiques tendant à refuser aux filles et aux femmes la liberté de disposer de leur corps et leurs droits en matière de santé reproductive et sexuelle ou tout autre droit au nom d'une culture ou d'une tradition.

³ Le droit à la santé est fondé sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et il inclut quatre composants désignés comme le cadre DAAQ (disponibilité, accessibilité, acceptabilité et qualité). Voir FNUAP, 2020. « Renforcer les droits et les choix de tous : note d'orientation pour l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme et la programmation ».

⁴ En 2015, lors de l'adoption des Objectifs de développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a promis « de ne laisser personne pour compte ». Dans le domaine de la santé en général, et dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive en particulier, nous savons que le lieu de résidence, le statut socioéconomique et l'appartenance ethnique/la racialisation ont une incidence négative sur l'accès aux soins et aux services et sur les résultats en matière de santé. Les disparités en matière d'accès à la santé et de résultats ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19. Il y a un écart considérable des données à l'échelle internationale concernant la SDSR des personnes dont l'identité de genre n'est pas conforme (non binaire, non cisgenre) ou de celles ayant diverses orientations sexuelles (lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles, queer). Les données existantes indiquent que les personnes non binaires et LGBTQ sont victimes de discrimination, d'obstacles aux SDSR et que leur santé liée aux SDSR est moins bien prise en charge.

Le **cadre DAAQ** (disponibilité, accessibilité, acceptabilité et qualité) contient des éléments essentiels reliés entre eux qui s'appliquent au droit à la santé sous toutes ses formes et à tous les niveaux.

DISPONIBILITÉ

Les politiques et les interventions portent à la fois sur les déterminants sous-jacents de la santé (eau, assainissement, nourriture, etc.) ainsi que sur la disponibilité des hôpitaux, cliniques et autres structures de santé, de personnel médical et professionnel formé percevant des salaires compétitifs dans le pays et de médicaments essentiels.

ACCESSIBILITÉ

Les politiques et les interventions portent sur l'accessibilité dans le cadre de quatre dimensions qui se recoupent : physique, économique (abordable), non-discrimination et accès à l'information :

- ▶ **Accès physique** : toutes les personnes doivent pouvoir accéder physiquement en toute sécurité à des établissements de santé, des biens, des informations et des services liés aux soins de santé sexuelle et reproductive qui sont géographiquement proches.
- ▶ **Accès économique** : les services de santé sexuelle et reproductive fournis par des établissements publics ou privés doivent être abordables pour tout le monde.
- ▶ **Non-discrimination** : les établissements de santé, les biens et les services doivent être accessibles pour tout le monde, en particulier les groupes de personnes qui peuvent être confrontés à des difficultés spécifiques et à une multitude de formes de discrimination, par exemple les personnes handicapées, les adolescents, les populations autochtones et les personnes LGBTQ+.
- ▶ **Accès à l'information** : cela comprend le droit de rechercher, d'obtenir et de diffuser des informations et des idées liées aux questions touchant à la santé sexuelle et reproductive en général. De plus, les personnes reçoivent des informations spécifiques sur leur propre état de santé.

ACCEPTABILITÉ

Les politiques et les interventions doivent être acceptables en termes de respect de la déontologie médicale et de la culture des personnes, des minorités, des populations et des communautés. Elles doivent tenir compte du genre et des besoins en matière de cycle de vie et être conçues pour respecter la confidentialité et améliorer l'état de santé des personnes concernées.

QUALITÉ

Les aspects liés à la qualité comprennent du personnel médical compétent, des médicaments et équipements hospitaliers approuvés par des scientifiques et en cours de validité, de l'eau salubre et potable et des installations d'assainissement adéquates. La qualité comprend également la fourniture de soins respectueux aux personnes qui utilisent les services de santé.



Photo: ONU Femmes/Narendra Shrestha

ATTEINDRE PLUS DE



ÉDUCATION
SEXUELLE
COMPLÈTE

Avortement
sûr et légal



POURQUOI LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET LA SDSR SONT-ELLES IMPORTANTES ?

La liberté de disposer de son corps et les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains fondamentaux. L'importance de garantir l'accès universel à la SDSR est inscrite dans les cibles 3.7, 5.6 et 10.3 des Objectifs de développement durable ainsi que dans le programme de la CIPD et le Plan d'action de Beijing. Il s'agit d'un élément crucial pour la concrétisation des autres droits et la réalisation des objectifs de développement humain, car la capacité de réaliser la SDSR sans violence, discrimination, ni coercition, a de vastes répercussions sur la santé et les droits humains des individus, l'égalité entre les femmes et les hommes et le développement socioéconomique.

QUE FAUT-IL CHANGER ?

Bien que des progrès aient été accomplis dans la réalisation des engagements mondiaux en matière de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation, chaque jour dans le monde, les filles, les adolescents, les femmes et les personnes trans et non binaires se heurtent à des obstacles pratiques, à la discrimination et à la stigmatisation lorsqu'elles cherchent à réaliser ces droits fondamentaux. Dans certains domaines, nous constatons un retour en arrière et une régression dans l'accès à l'information, à l'éducation et à des services essentiels et de grande qualité liés à la SDSR, ainsi que le recours à des interventions néfastes, telles que des programmes de thérapie de conversion.

L'éducation complète à la sexualité (ECS), dispensée dans des cadres formels ou non formels, promeut les droits humains, transforme les normes de genre préjudiciables et permet aux enfants, aux adolescents et aux jeunes dans toute leur diversité de prendre des décisions responsables et éclairées sur leur corps, leur sexualité et la procréation¹. L'ECS et l'éducation aux droits contribuent à l'élimination de la violence fondée sur le genre et des pratiques

préjudiciables, y compris les unions et mariages d'enfants, précoces et forcés (UMEPF), les mutilations génitales féminines (MGF) et les abus sexuels sur les enfants^{2,3,4}. Pourtant, malgré les preuves solides des avantages, de nombreux jeunes du monde entier ne peuvent toujours pas accéder librement aux informations essentielles, à l'éducation et au développement des compétences grâce à une ECS de haute qualité⁵.

Des soins respectueux et non discriminatoires sont fondamentaux pour le droit à la santé, mais à l'échelle mondiale, les filles, les adolescents, les femmes et les personnes non binaires rapportent qu'elles sont confrontées à la contrainte, à la stigmatisation et à la discrimination lorsqu'elles sollicitent des services de SDSR. Augmenter la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des soins et services de contraception volontaire et d'avortement complet favorise la santé, les droits humains et la liberté de disposer de son corps.

DANS LE MONDE, SEULEMENT 56 % DES FILLES ET DES FEMMES ÂGÉES DE 15 À 49 ANS MARIÉES OU EN UNION DISENT POUVOIR PRENDRE LEURS PROPRES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS EN DÉCIDANT DES SOINS DE SANTÉ, DE LA CONTRACEPTION ET DE LEURS PROPRES PRATIQUES SEXUELLES, C'EST-À-DIRE EN DISANT NON AUX RELATIONS SEXUELLES⁶.

¹ FNUAP, OMS, ONU Femmes, ONUSIDA, UNESCO et UNICEF, 2018. Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité : Une approche factuelle. Édition révisée. Paris, France : UNESCO.

² Groupe de travail sur les programmes à l'égard des UMEPF et de la sexualité, 2019. Tackling the Taboo: Sexuality and Gender-Transformative Programmes to End Child, Early and Forced Marriages and Unions (Lever les tabous : les programmes sur la sexualité et transformateurs de genre visant à mettre fin aux mariages et unions d'enfants, précoces et forcés). Londres : Filles, pas épouses.

³ OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2019. RESPECT des femmes : Prévenir la violence contre les femmes. Genève : Organisation mondiale de la Santé, OMS/RHR/18.19.

⁴ OMS (Organisation mondiale de la Santé), 2016. INSPIRE : Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants. Luxembourg : Organisation mondiale de la Santé.

⁵ UNESCO, 2015. L'éducation sexuelle complète : Nouvelles données, leçons et pratiques - Étude mondiale 2015» <https://fr.unesco.org/news/etude-mondiale-revele-importance-education-sexuelle-complète-égalité-genres-santé-reproductive>

⁶ FNUAP, 2020. «Women's ability to decide: Issue brief on Indicator 5.6.1 of the Sustainable Development Goals» (La capacité des femmes à décider : document d'information sur l'Indicateur 5.6.1 des Objectifs de développement durable) <https://www.unfpa.org/resources/womens-ability-decide-issue-brief-indicator-561-sustainable-development-goals>

Protéger et promouvoir la liberté à
disposer de son corps et la santé
sexuelle et reproductive



POUVOIR et
PROTÉGER la
liberté à disposer de
son corps et
les DSSR





Les filles, les adolescents, les femmes, les personnes transgenres et les personnes au genre non binaire ont besoin des informations, des connaissances, des compétences, de l'accès et de l'appui social requis pour assurer leur propre capacité à prendre des décisions autonomes sur leur corps et la SSR tout au long de leur vie. Les normes sociales et de genre qui promeuvent des relations de pouvoir inégales, le patriarcat et des constructions toxiques de la masculinité façonnent les pratiques générales des ménages, des communautés et des sociétés et font obstacle à la capacité des personnes de toutes identités de genre et orientations sexuelles d'accéder à des services de SSR et d'être libres de disposer de leur corps et d'exercer leurs droits sexuels et reproductifs.

LES ADOLESCENTES DU QUINTILE DE RICHESSE LE PLUS BAS SONT 3,7 FOIS PLUS SUSCEPTIBLES D'ACCOUCHER AVANT L'ÂGE DE 18 ANS QUE CELLES DU QUINTILE DE RICHESSE LE PLUS ÉLEVÉ.¹

QUEL EST L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET LA SDR ?

La **COVID 19** aggrave les inégalités en matière de SDR. Selon un rapport du FNUAP, en 2020, la pandémie de Covid-19 a empêché 12 millions de femmes d'avoir accès à des contraceptifs, ce qui a entraîné 1,4 million de grossesses non planifiées¹. Les fermetures d'écoles associées à la COVID-19 et la précarité économique rendent les adolescentes plus vulnérables aux abus sexuels, aux mariages et unions d'enfants, précoces et forcés et aux grossesses précoces². Les filles, les adolescents, les femmes et les personnes trans et non binaires confrontées au racisme, à la discrimination fondée sur les capacités physiques (capacitisme) et à d'autres formes de marginalisation et de discrimination, à la violence fondée sur le genre et au désavantage social et économique sont les plus durement touchées par la COVID, avec des conséquences négatives sur leur liberté de disposer de leur corps et leur SDR³.

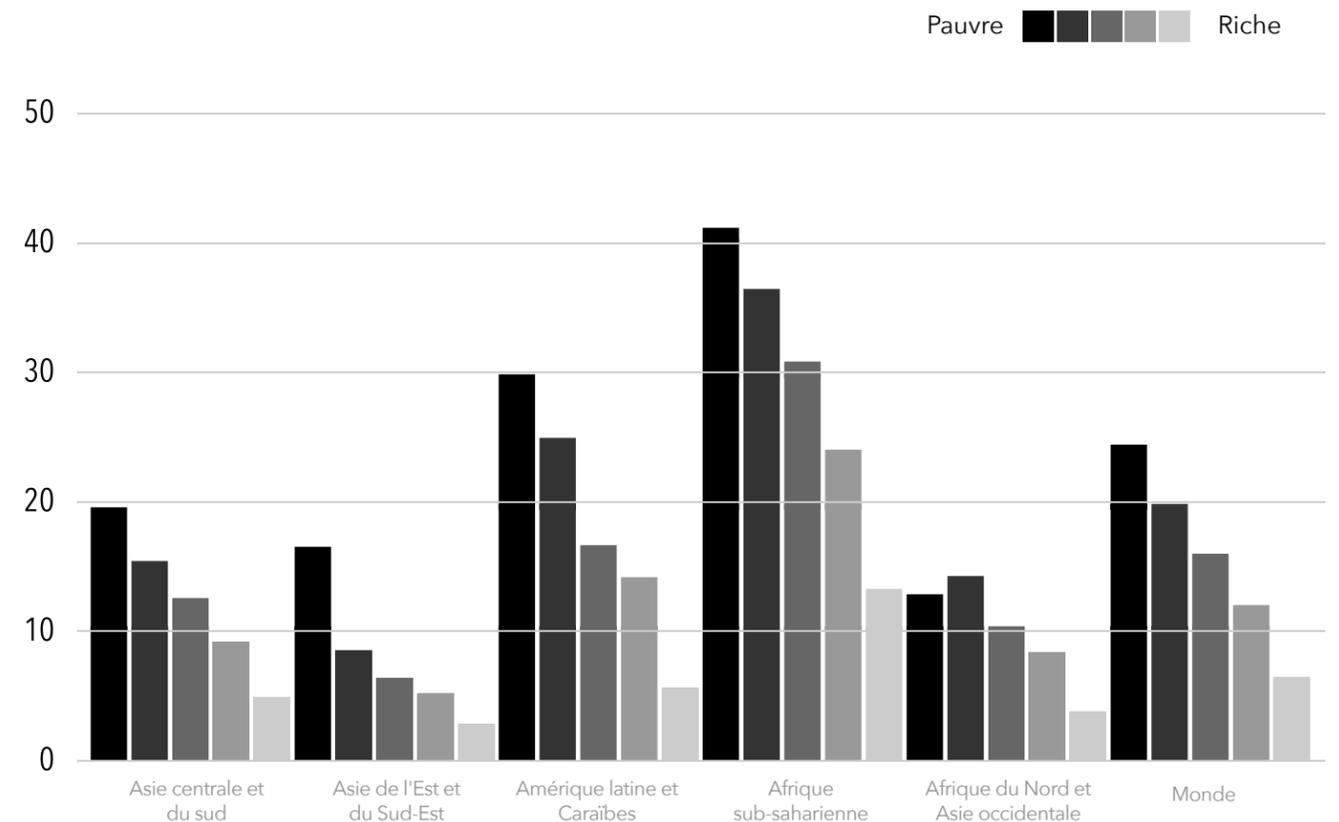
Photo: ONU Femmes/Ryan Brown

INTERSECTIONNALITÉ

Les actions et tactiques décrites dans le document représentent des efforts collectifs visant à inclure les filles, les adolescents, les femmes, les personnes trans et non binaires dans différents contextes à travers le monde, sans distinction de race, d'appartenance ethnique, d'orientation sexuelle ou d'identité et d'expression de genre, de handicap, de localisation géographique et de statut socioéconomique. Pour pratiquer l'intersectionnalité, les groupes qui subissent des violations et des dénis de leurs droits humains identifient, avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, les systèmes d'oppression afin de contribuer à leur démantèlement, condition préalable à la création d'environnements sûrs et favorables dans lesquels tous les individus ont la capacité de réaliser leurs droits.

PAUVRETÉ ET NAISSANCES CHEZ LES ADOLESCENTS

Grossesse à l'adolescence - Femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont accouché avant 18 ans, 2019



¹ ONU Femmes, 2020. Le progrès des femmes dans le monde 2019-2020 : les familles dans un monde en changement. New York : ONU Femmes : p. 58.

² FNUAP, 2021. « Un an après le début de la pandémie, l'UNFPA estime que 12 millions de femmes ont connu une interruption de leur contraception, provoquant 1,4 million de grossesses non planifiées ». 11 mars 2021. <https://www.unfpa.org/fr/news/un-apres-le-debut-de-la-pandemie-lunfpa-estime-que-12-millions-de-femmes-ont-connu-une>

³ Voir UNESCO, 2020. « Les filles seront plus durement touchées par les fermetures d'écoles dues au COVID-19 ». 31 mars 2020. <https://fr.unesco.org/news/filles-seront-plus-durement-touchees-fermetures-decoles-dues-au-covid-19>; et International Rescue Committee et UNICEF, 2020. « Covid-19: GBV Risks to Adolescent Girls and Interventions to Protect and Empower Them » (La Covid-19 : les risques de VFG pour les adolescentes et interventions visant à les protéger et les habiliter). Note d'orientation. <https://www.unicef.org/media/68706/file/COVID-19-GBV-risks-to-adolescent-girls-and-interventions-to-protect-them-2020.pdf>

⁴ Emeruwa UN, Ona S, Shaman JL, et al., 2020. Associations between built environment, neighborhoods socioeconomic status and SARS-CoV-2 Infection among Pregnant Women in New York City. JAMA.; and M. Knight, K. Bunch, N. Vousden, E. Morris, N. Simpson, C. Gale, et al., 2020. Characteristics and outcomes of pregnant women admitted to hospital with confirmed SARS-CoV-2 infection in UK: national population-based cohort study. BMJ.

Comment la Coalition d'action va-t-elle

ACCÉLÉRER L'OBTENTION DE RÉSULTATS CONCRETS ?

En mettant l'accent sur les partenariats centrés sur la société civile, la Coalition d'action sur la liberté de disposer de son corps et la SDSR mobilise les gouvernements, la société civile, les organisations internationales, les philanthropies et le secteur privé pour catalyser l'action collective; susciter des discussions au niveau local et mondial entre les générations; stimuler les investissements publics et privés; et produire des résultats concrets et qui changent la donne pour les générations à venir. La Coalition d'action réalisera des progrès transformateurs en développant l'éducation complète à la sexualité; en accroissant la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services complets d'avortement et de contraception; en augmentant la prise de décision relative à la SDSR et la liberté de disposer de son corps; et en renforçant les organisations et réseaux de filles, de jeunes, de femmes et de féministes pour promouvoir et protéger la liberté de disposer de son corps et la SDSR.

UN PLAN D'ACCÉLÉRATION MONDIAL POUR LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET LA SDSR

En mettant l'accent sur les partenariats multipartites, la Coalition d'action pour la liberté de disposer de son corps et la SDSR mobilise les gouvernements, la société civile, les organisations dirigées par des jeunes, les organisations internationales, les organisations interculturelles, les philanthropies et le secteur privé pour réaliser des progrès transformationnels à travers **quatre actions concrètes** : (1) développer l'éducation complète à la sexualité; (2) accroître la disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité des services complets d'avortement et de contraception; (3) augmenter la prise de décision relative à la SDSR et la liberté de disposer de son corps; et (4) renforcer les organisations et réseaux de filles, de femmes et de féministes pour promouvoir et protéger la liberté de disposer de son corps et la SDSR¹.

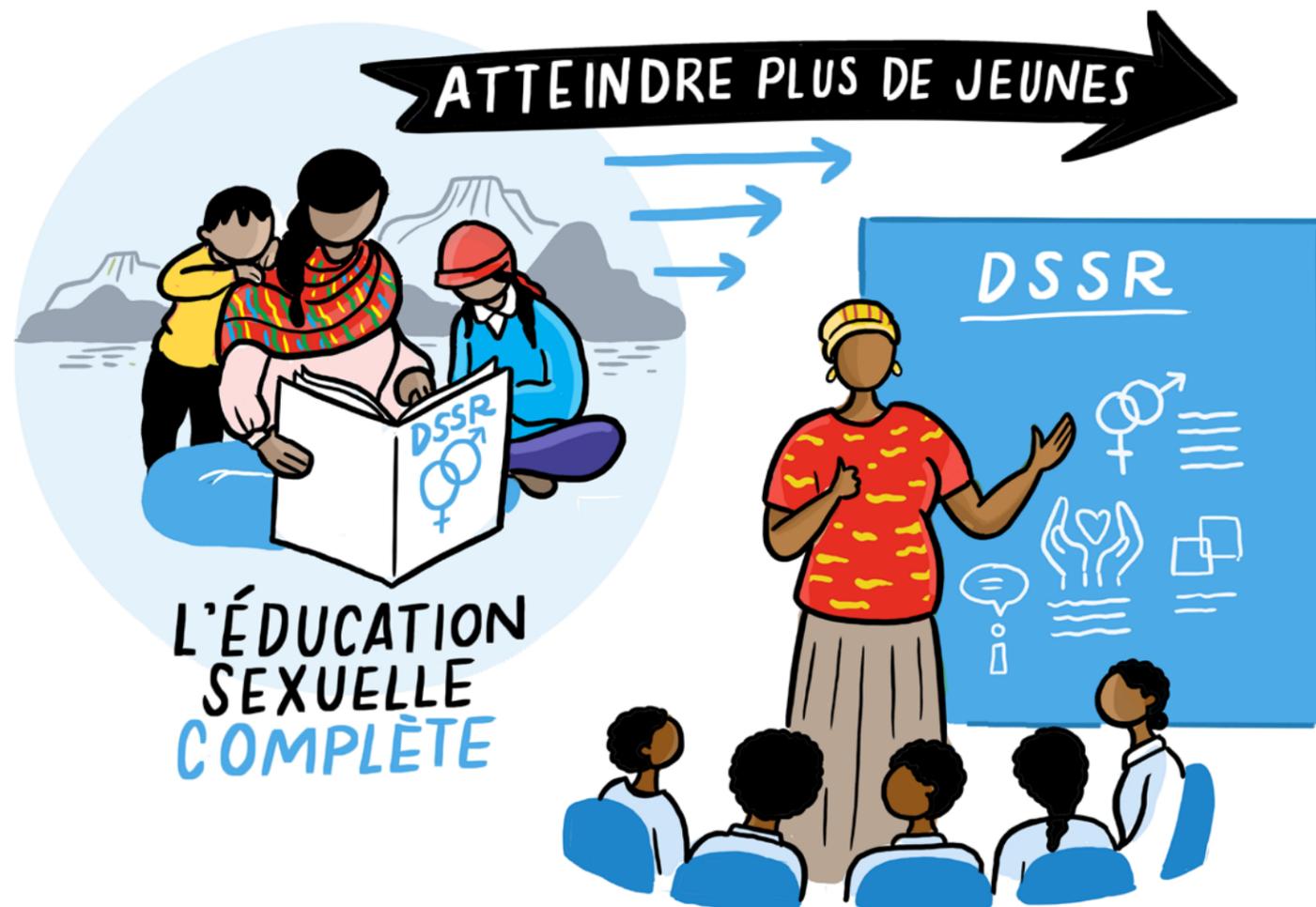
¹ La division technique du FNUAP a soutenu la Coalition d'action sur la liberté de disposer de son corps et la SDSR, en élaborant les calculs des objectifs pour les domaines prioritaires sur la base d'une approche technique convenue, en partenariat et en concertation avec la Coalition d'action. Ces objectifs sont des estimations et leur mise en œuvre réussie dépendra largement des investissements réalisés par tous les co-Champions et les porteurs d'engagement de la Coalition d'action.



ACTION 1

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

Développer l'éducation complète à la sexualité à l'école et hors de l'école pour toucher 50 millions d'enfants, d'adolescents et de jeunes supplémentaires, dans toute leur diversité, d'ici 2026.



LOIS ET POLITIQUES

Renforcer les cadres juridiques et politiques en intégrant l'éducation complète à la sexualité (ECS) – dans le respect des directives internationales – dans les programmes d'enseignement nationaux (en tant qu'élément obligatoire de l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'université, avec possibilité d'examen) et en veillant à ce que les filles et les adolescents aient un accès égal à une éducation inclusive, sans restrictions liées au handicap, à la situation maritale, à la grossesse ou à la procréation.



ÉVOLUTION DES NORMES

Créer un environnement propice à l'ECS. Les organisations dirigées par des adolescents et des jeunes doivent être dotées de capacités et soutenues pour s'engager de manière significative dans l'élaboration des politiques et des programmes les concernant. Cet effort pourrait inclure un changement de structure des espaces décisionnels et des programmes, ainsi que des activités ciblant les adultes responsables.



ÉDUCATION

Renforcer les ressources humaines et financières pour l'ECS en milieu scolaire (formation et accréditation des éducateurs, mise en relation des éducateurs avec les ONG) et en milieu extrascolaire et non formel, y compris dans les contextes humanitaires et de crise. Les approches doivent inclure des ateliers en groupe, des initiatives dirigées par des jeunes, la transmission par les pairs, les modes classiques de diffusion de l'information, les médias numériques, y compris les applications, la télévision et les radios communautaires.



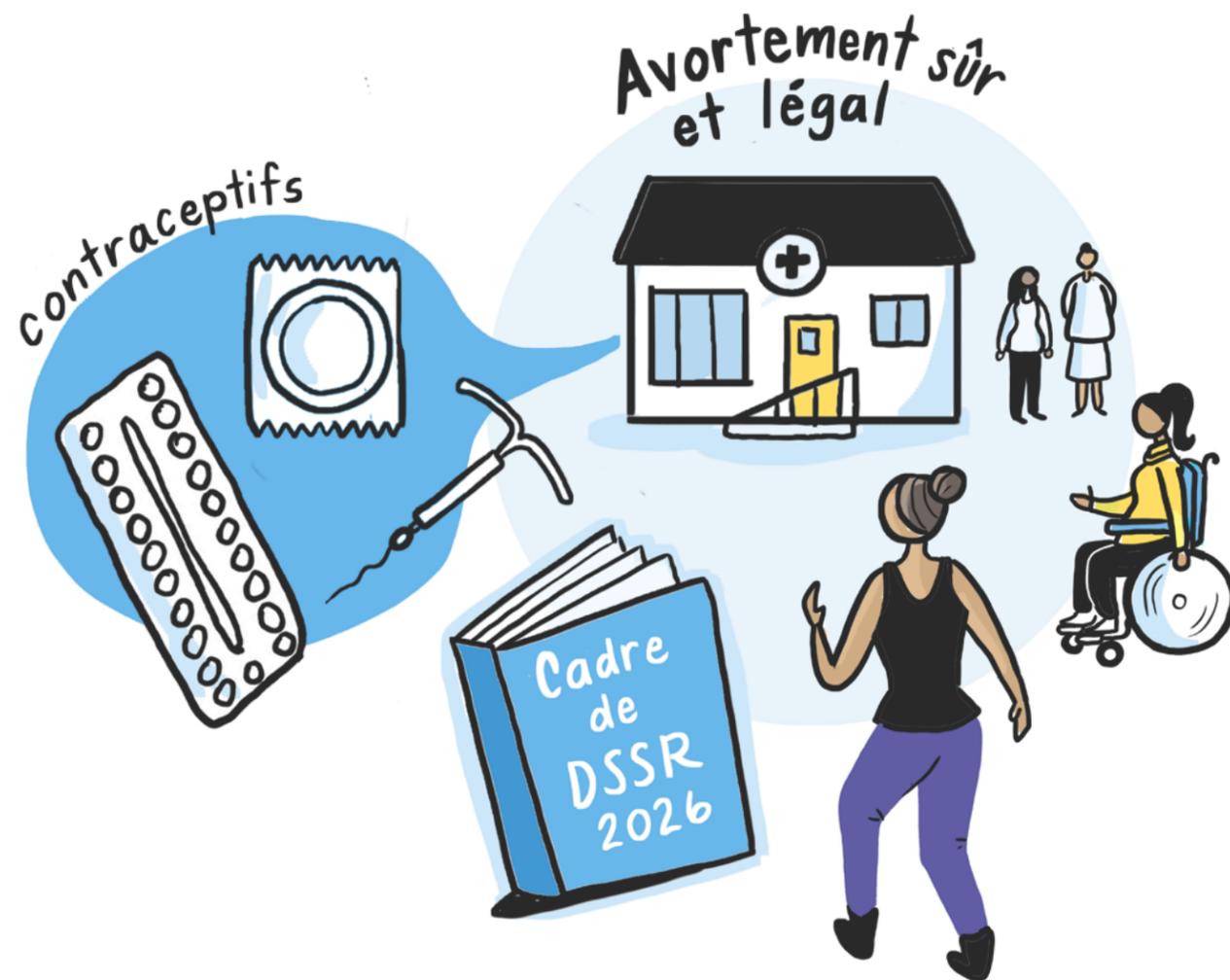
PRESTATION DE SERVICES

Relier l'ECS, qui crée la demande, à des services de santé sexuelle et reproductive (SSR) adaptés aux jeunes, qui soient confidentiels, accessibles et acceptables pour les enfants, les adolescents et les jeunes. Veiller à ce que l'éducation liée aux services de SSR soit accessible à tous les jeunes qui rencontrent les plus grands obstacles, y compris les personnes handicapées.

ACTION 2

AUGMENTER LA DISPONIBILITÉ, L'ACCESSIBILITÉ, L'ACCEPTABILITÉ ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE CONTRACEPTION ET D'AVORTEMENT COMPLET

Dans le cadre d'un programme global qui considère les services de SDRS comme une composante essentielle de la couverture sanitaire universelle, augmenter la qualité et l'accès à la contraception pour 50 millions de filles adolescentes et de femmes supplémentaires, dans toute leur diversité; et soutenir la suppression des politiques de restriction et des obstacles juridiques pour permettre à 50 millions de filles adolescentes et de femmes supplémentaires, dans toute leur diversité, de vivre dans des pays qui offrent un accès à l'avortement sûr et légal en 2026.



PRESTATION DE SERVICES

Améliorer l'accès à des soins de santé primaires de qualité et à une couverture sanitaire universelle incluant des services de SSR. Ces services comprennent la sensibilisation à la santé menstruelle, le choix de méthodes de contraception volontaires contrôlées par les hommes et les femmes, l'avortement sans risque et les soins et services post-avortement, sans exiger le consentement d'un tiers. Développer l'offre de produits au niveau communautaire, faciliter l'accès à l'information et aux services pour promouvoir l'autoprise en charge et la délégation des tâches en matière de santé et supprimer les obstacles financiers, juridiques et socioculturels, notamment pour les personnes autochtones, les personnes handicapées et les personnes trans ou non binaires.



LOIS ET POLITIQUES

Les gouvernements adoptent et mettent en œuvre des lois, des politiques et des directives nationales visant à élargir l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, notamment en développant la télémédecine, les services complets de planification familiale (y compris la vente libre de contraceptifs), la contraception autogérée et les soins en cas d'avortement, en appliquant les lignes directrices de l'OMS sur l'autoprise en charge en matière de santé. Supprimer les obstacles réglementaires et politiques qui entravent l'accès à l'avortement dans toute la mesure prévue par la loi, fournir des soins post-avortement et adopter des réformes pour légaliser et dépénaliser l'avortement.



FINANCEMENT

Accroître et améliorer les ressources nationales et le financement extérieur pour garantir l'accès aux services de SSR en s'appuyant tant sur les mécanismes de prestation du secteur de la santé que sur les mécanismes communautaires; élargir le choix des produits de SSR; et supprimer les obstacles financiers en mettant l'accent sur la contraception contrôlée par les hommes et les femmes et sur l'avortement. Investir dans l'analyse du marché, la sécurité et la diversification des produits et les achats stratégiques.

Photo: ONU Femmes/Gustavo Stephan

ACTION 3

AUGMENTER LA PRISE DE DÉCISION RELATIVE À LA SDR ET LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS

Par le changement des normes de genre et une prise de conscience accrue de leurs droits, permettre à tout le monde, y compris à 260 millions de filles, d'adolescentes et de femmes supplémentaires dans toute leur diversité de prendre leurs propres décisions pour disposer de leur corps, de leur sexualité et de leurs droits reproductifs d'ici 2026 ; décréter des changements juridiques et des politiques pour protéger et promouvoir la liberté de disposer de son corps et la SDR dans au moins 20 pays d'ici 2026.



ÉVOLUTION DES NORMES

Investir dans des approches visant à changer les normes sociales et de genre et à les développer pour transformer les relations de pouvoir inégales, promouvoir l'égalité et les droits humains.

Impliquer des personnes de tous les genres, orientations et identités sexuelles dans la lutte contre le patriarcat, la masculinité toxique et les pratiques néfastes associées, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé, les mutilations génitales féminines et les abus sexuels à l'encontre d'enfants.

S'opposer à la stigmatisation et à la discrimination ainsi qu'aux normes de genre et pratiques préjudiciables liées à la SDR, y compris la santé menstruelle, qui restreignent la liberté de disposer de son corps et affectent l'accès aux services pour les filles, les adolescents, les femmes, les personnes trans et non binaires. Veiller à ce que personne, y compris les personnes handicapées, ne soit contraint ou empêché de recourir à la contraception ou à l'avortement, et à ce que tous bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et faire respecter leurs décisions. En outre, veiller à ce que toutes les personnes soient protégées contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre¹.

¹ Assemblée générale des Nations Unies, 2018. Rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. A/73/152.



LOIS ET POLITIQUES

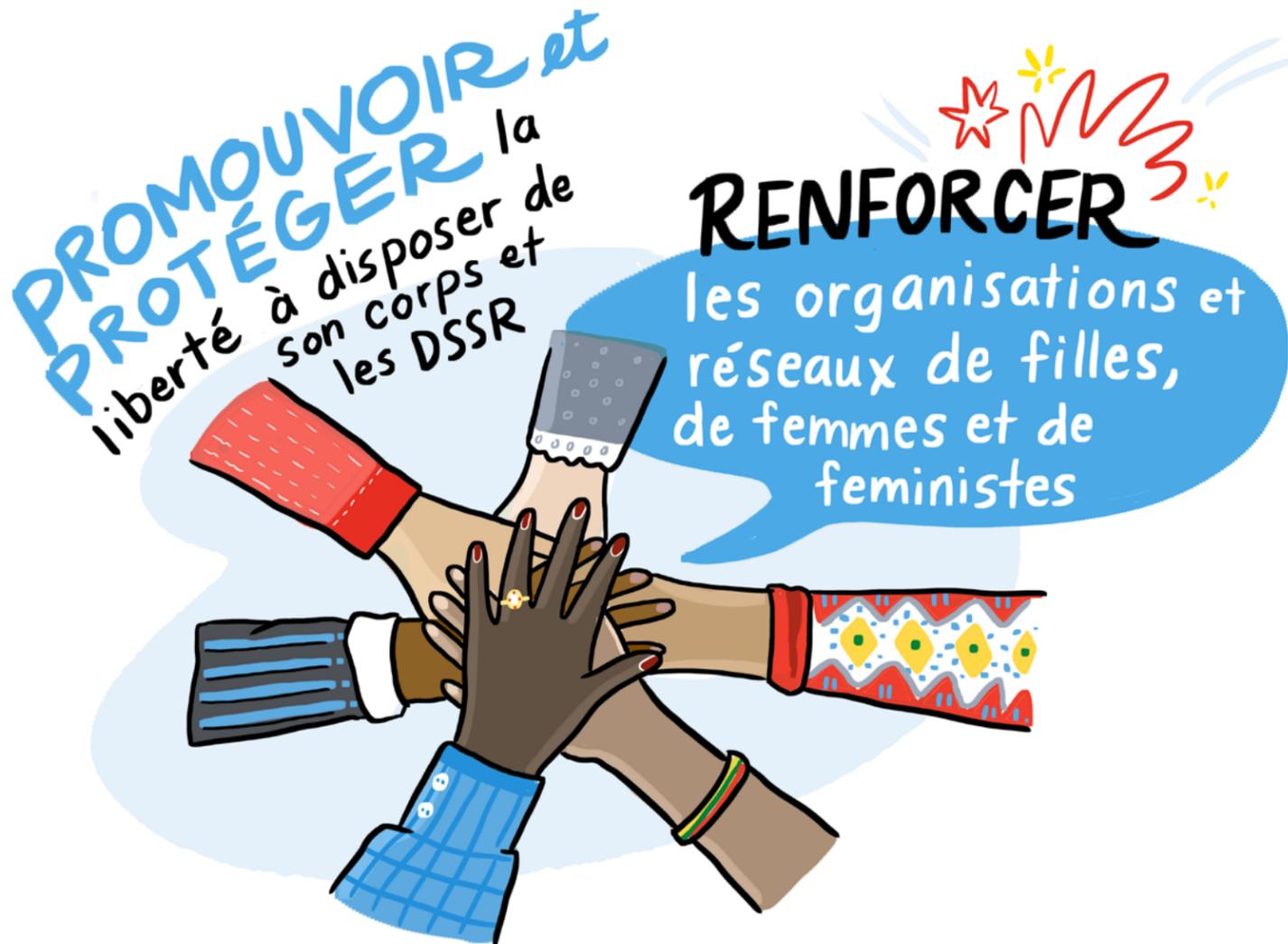
Soutenir la liberté de disposer de son corps en supprimant les obstacles juridiques et politiques à l'exercice de la santé et des droits sexuels et reproductifs, notamment les obstacles inhérents aux systèmes de santé et ceux liés à l'âge, au handicap, à la situation maritale, au genre ou à une autre identité, à l'orientation sexuelle, ou aux exigences de consentement d'un tiers. Mettre en œuvre des normes et des directives qui reconnaissent, respectent, protègent et réalisent les droits et les capacités de toutes les personnes, y compris les personnes handicapées, à décider de leur corps et à consentir (ou non) à des relations sexuelles, à des services de SDR et à des mariages ou unions. Veiller à l'application des lois et des politiques protégeant l'accès volontaire à la contraception, à l'avortement et à d'autres services et produits, y compris les produits menstruels, pour toutes les personnes, en particulier les populations marginalisées. Supprimer les lois et les politiques qui restreignent l'accès à l'école ou à d'autres possibilités d'éducation en raison d'une grossesse ou de tout autre aspect de la liberté de disposer de son corps.

Photo: ONU Femmes/Ryan Brown

ACTION 4

RENFORCER LES ORGANISATIONS ET RÉSEAUX DE FILLES, DE FEMMES ET DE FÉMINISTES POUR PROMOUVOIR ET DÉFENDRE LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET LA SDSR

Accroître la responsabilité, la participation et le soutien des organisations autonomes féministes et des organisations de femmes (y compris les organisations et collectifs dirigés par des filles, des adolescents et des autochtones), des défenseuses des droits humains et des artisanes de la paix. Renforcer les organisations, les réseaux et les mouvements engagés dans la promotion et la protection de la liberté de disposer de son corps et de la SDSR.



REDEVABILITÉ ET PARTICIPATION

Intensifier la participation des organisations autonomes de filles, de femmes et de féministes à la prise de décision concernant les politiques et les programmes liés à la liberté de disposer de son corps et à la SDSR. Ces organisations comprennent les organisations et collectifs autonomes de filles, de femmes et de féministes (y compris les organisations dirigées par des filles et par des jeunes, les organisations autochtones, les organisations LGBTQ+ et les organisations de personnes handicapées), les défenseuses des droits humains, les artisanes de la paix et leurs alliés. Les organisations dirigées par des adolescents ou par des jeunes doivent s'engager de manière significative dans l'élaboration des politiques et des programmes les concernant.



FINANCEMENT

Augmenter le soutien financier, y compris pour le renforcement des capacités, destiné aux organisations qui œuvrent à la promotion et à la protection de la liberté de disposer de son corps et de la SDSR. Ces organisations comprennent les organisations et collectifs autonomes de filles, de femmes et de féministes (y compris les organisations dirigées par des filles et par des jeunes, les organisations autochtones, les organisations LGBTQ+ et les organisations de personnes handicapées), les défenseuses des droits humains, les artisanes de la paix et leurs alliés.



LOIS ET POLITIQUES

Créer et entretenir un environnement sûr et favorable pour que les organisations soient protégées, puissent fonctionner dans un espace libre et sûr et puissent s'associer aux États pour honorer leurs obligations et engagements existants en matière de droits humains relatifs à la liberté de disposer de son corps et à la SDSR. Ces organisations comprennent les organisations et collectifs autonomes de filles, de femmes et de féministes (y compris les organisations dirigées par des filles et par des jeunes, les organisations autochtones, les organisations LGBTQ+ et les organisations de personnes handicapées), les défenseuses des droits humains, les artisanes de la paix et leurs alliés.



Photo: ONU Femmes/Gustavo Stephan

LES ACTIONS PERMETTRONT D'ACCÉLÉRER LES PROGRÈS SUR LA VOIE DES ODD

- ▶ 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.
- ▶ 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
- ▶ 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.
- ▶ 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
- ▶ 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- ▶ 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.
- ▶ 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

COMMENT LES ACTIONS SERONT-ELLES MISES EN ŒUVRE ?

Ces actions sont fondées sur les obligations internationales en matière de droits humains et sur les meilleures pratiques mondiales qui montrent comment la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes peut améliorer la santé et les droits sexuels et reproductifs¹. Les interventions réussies en matière de politique, de programmes et de plaidoyer pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et promouvoir la santé impulsent le changement par le biais d'une sensibilisation essentielle, de la participation et de l'action des membres de la communauté concernée et d'une collaboration avec de multiples parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur de la santé². L'information, l'éducation, l'accès à des services de haute qualité (et leur acceptabilité), les relations interpersonnelles et les normes communautaires et sociales peuvent soit limiter, soit renforcer la prise de décision autonome en matière de sexualité et de reproduction³. Les actions s'attaquent aux obstacles les plus importants auxquels les filles, les adolescents, les femmes, les personnes non binaires et trans sont confrontés pour parvenir à la liberté de disposer de son corps et à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

¹ ONU Femmes, 2019. Guide de programmation : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de santé sexuelle, reproductive, maternelle, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

² Levy, J.K., Darmstad, G.L., Ashby, C., Quandt, M., Halsey, E. et al., 2020. « Characteristics of successful programmes targeting gender inequality and restrictive gender norms for the health and well-being of children, adolescents, and young adults: A Systematic Review ». *Lancet Global Health* 8: e225-236.

³ FNUAP, 2019. « Global Goals Indicator 5.6.1. Research on factors that determine women's ability to make decisions about sexual and reproductive health and rights » (L'indicateur 5.6.1 des Objectifs mondiaux : recherche sur les facteurs qui terminent la capacité des femmes à prendre des décisions sur leur santé et leurs droits sexuels et reproductifs). Volume 1 : octobre 2019. https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/UNFPA_HERA_5-6-1_CLEAN_02_March1.pdf

Photo: ONU Femmes/Allison Joyce



ENGAGEMENTS COLLECTIFS: LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET SANTÉ ET DROITS EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE REPRODUCTION

S'agissant de l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes, certains éléments probants indiquent que les alliances qui regroupent une diversité d'organisations, de mouvements et de secteurs autour d'une vision commune ont un impact plus étendu que si chaque partenaire individuel travaille seul. Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement mettent ces éléments probants en action au travers d'engagements collectifs.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS SUR LA LIBERTÉ DE DISPOSER DE SON CORPS ET LA SANTÉ ET LES DROITS EN MATIÈRE DE SEXUALITÉ ET DE REPRODUCTION :

Élargissement de l'accès à un avortement sécurisé pour toutes les personnes susceptibles de tomber enceintes, en encourageant le changement des lois nationales dans autant de pays que possible, pour garantir la décriminalisation de l'avortement et l'élimination des obstacles juridiques et politiques en matière d'avortement, y compris l'avortement autogéré

Le Partenariat mondial pour promouvoir l'éducation complète à la sexualité (ECS) fournira une plateforme unique à au moins 80 membres de divers secteurs, y compris des organisations dirigées par des jeunes, afin de promouvoir l'ECS, de faire face aux réticences et d'influencer la politique et les financements nationaux relativement à l'ECS dispensée dans les écoles et en dehors, sur la base de méthodologies fondées sur des éléments probants.

Façonnement d'un accès équitable au marché pour la santé reproductive afin de combler les lacunes en termes de qualité, de disponibilité, de coût économique et de diversité des produits de SSR en faisant un suivi de la santé des marchés des produits de SSR; en identifiant et en concernant conjointement des solutions aux problèmes concernant le marché; et en aidant les pays à mettre en œuvre des interventions liées au marché.

Accélération de l'action de lutte contre les mutilations génitales féminines et les mariages d'enfants, précoces et forcés, y compris dans les situations de crise et humanitaires, par le biais de programmes de prévention axés sur des éléments factuels, d'un appui aux personnes rescapées, d'un accès à la justice et d'un soutien en faveur des mouvements à l'échelle locale.

COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER À L'ACCOMPLISSEMENT DE CES ENGAGEMENTS ?

Pour vous joindre à un engagement collectif, veuillez accéder au site commitments.generationequality.org.

LES CHAMPIONNES DES COALITIONS D'ACTION :

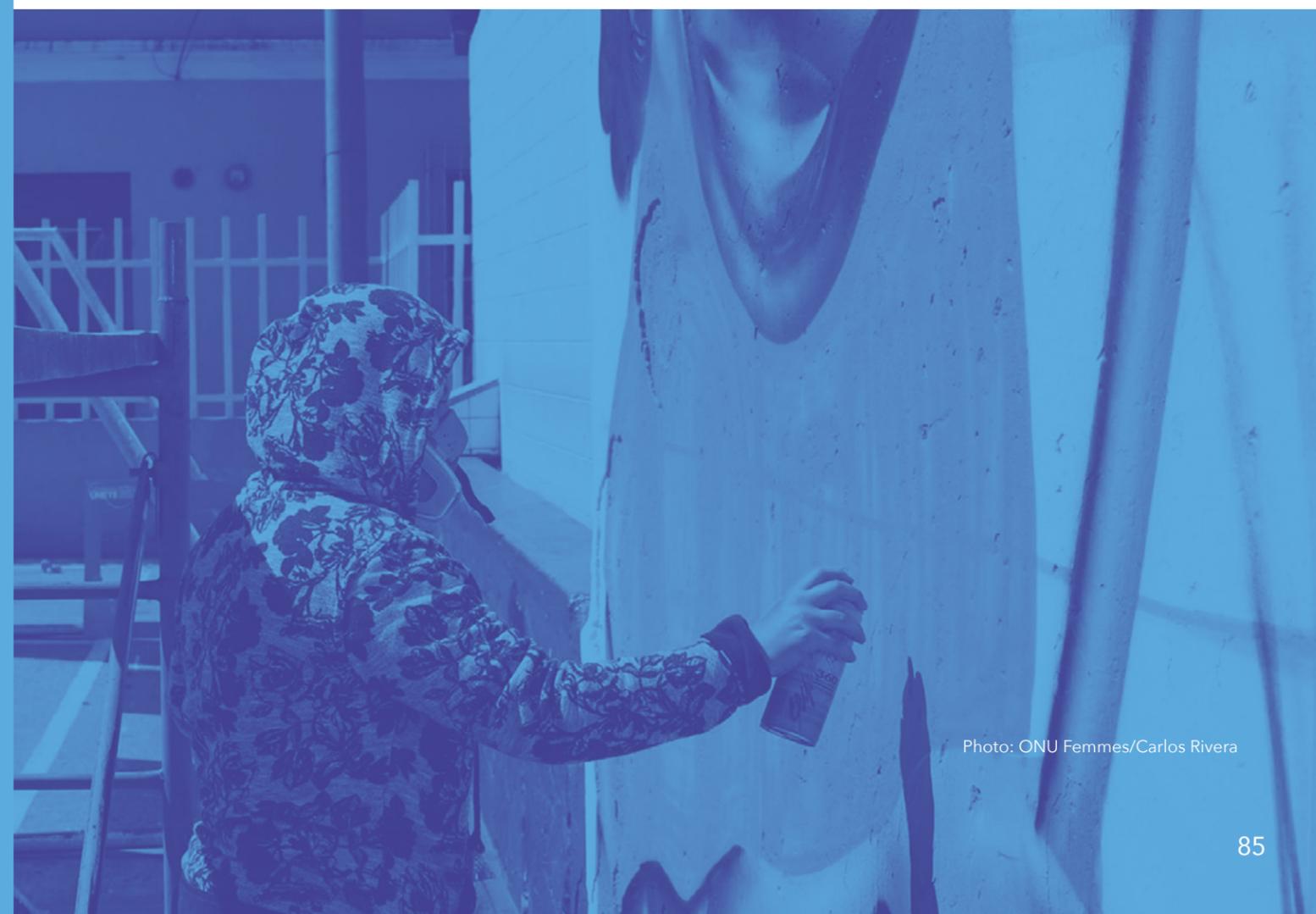
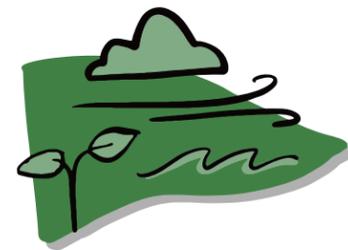


Photo: ONU Femmes/Carlos Rivera

ACTION FÉMINISTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE



NOTRE VISION DU SUCCÈS D'ICI 2026

D'ici 2026, la Coalition pour l'action féministe pour la justice climatique aura initié une transition vers une économie verte inclusive et régénératrice qui reconnaît l'interdépendance du changement climatique avec les questions de justice de genre et qui protège et amplifie les voix des communautés locales et autochtones, y compris les défenseurs de première ligne, sur la scène sociale et politique.

Les femmes et les filles dans toute leur diversité participent de manière équitable et significative aux processus de prise de décision à tous les niveaux, y compris en alignant les principaux instruments de politique climatique sur les plans de développement nationaux et en élaborant des réponses climatiques centrées sur les droits humains.

Les institutions de financement et la communauté des donateurs recadrent les risques, donnent la priorité aux organisations de femmes en tant que partenaires prioritaires et sont tenues responsables de la réorientation des capitaux pour soutenir la résilience des sociétés et des investissements transformateurs dans des approches climatiques fondées sur les écosystèmes et justes du point de vue du genre.

Les femmes et les filles dans toute leur diversité accèdent au financement de projets pour le climat, aux technologies et aux connaissances, au même titre que leurs pairs masculins. Elles accèdent aussi aux ressources naturelles, y compris en faisant valoir leurs droits fonciers et à la propriété, et les contrôlent pour les gérer et les protéger, sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons.

LA JUSTICE CLIMATIQUE

DÉFINITION

La justice climatique reconnaît que la lutte pour la durabilité environnementale est inextricablement liée à la justice sociale et à l'égalité entre les femmes et les hommes. La justice climatique se concentre sur les besoins des personnes les plus marginalisées : celles qui dépendent des ressources naturelles pour assurer leurs moyens de subsistance, qui s'occupent de leur famille et qui sont les plus touchées par la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles.



POURQUOI L'ACTION FÉMINISTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE EST-ELLE IMPORTANTE ?

Les femmes et les filles ont toujours été à l'avant-garde des mouvements en faveur de la justice climatique et environnementale, et leur leadership peut changer la vision d'un leader efficace. Bien que plus vulnérables aux impacts climatiques, les femmes et les filles créent et dirigent déjà des solutions innovantes à tous les niveaux. L'égalité pour toutes les femmes et les filles, dans toute leur diversité, peut renforcer notre capacité collective à faire face à la crise climatique. Leurs connaissances et compétences uniques contribuent à rendre la réponse au changement climatique plus efficace et durable, c'est pourquoi la défense des droits des femmes et des filles doit être au centre de notre activisme climatique.

QUE FAUT-IL CHANGER ?

Les contraintes majeures à une action climatique respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes continuent de persister et se sont aggravées après la pandémie de COVID-19. Des rôles de genre profondément ancrés et un accès réduit aux ressources naturelles signifient que les femmes et les filles sont plus exposées aux risques climatiques, mais moins habilitées à trouver des solutions en raison de leur insécurité juridique et économique.

- ▶ **Women** Les femmes et les filles sont sous-représentées dans la promotion de la justice climatique à tous les niveaux et dans tous les secteurs, de la planification nationale à la planification au niveau communautaire, dans le secteur public, le financement climatique et l'énergie propre¹
- ▶ L'accès limité et le manque de contrôle des connaissances et des technologies climatiques sapent la capacité des femmes et des filles à s'adapter et à atténuer les effets du changement climatique et les pertes et dommages associés.
- ▶ L'accès limité au financement limite les investissements dans les solutions climatiques et la reprise après les chocs². Des études montrent que seulement 3 % du financement environnemental philanthropique soutient l'activisme environnemental des femmes et des filles³.

- ▶ Les interventions climatiques ne tiennent pas suffisamment compte des réalités des femmes et des filles dans les crises climatiques, comme la violence, les besoins en soins de santé, la résilience économique laborieuse et le travail de soins et les tâches domestiques non rémunérés⁴. Cela est en partie dû au manque de données sur les effets du changement climatique ventilées par sexe, âge et autres paramètres intersectionnels - ce qui fait obstacle aux programmes climatiques transformateurs en matière de genre.⁵
- ▶ Malgré leur rôle prépondérant dans le secteur agricole, les femmes détiennent moins de 15 % des terres⁶ à travers le monde, selon les meilleures données disponibles. Le travail de soins non rémunéré des femmes et des filles s'alourdit lors des catastrophes, ce qui entrave leur participation formelle à la réponse aux catastrophes et à la reconstruction.
- ▶ Les jeunes femmes et les jeunes filles sont confrontées à des normes discriminatoires et à un manque de soutien structurel dans les domaines de l'enseignement secondaire et supérieur qui sous-tendent l'approche de l'économie verte. Au fil du temps, cette tendance se traduit par des écarts persistants entre les sexes qui alimentent la ségrégation professionnelle et les disparités aux plus hauts niveaux de la gouvernance internationale en matière de climat et d'environnement.

Face à ces défis et à ces évolutions, les féministes demandent : des améliorations en matière de droits fonciers des femmes ainsi que la reconnaissance et la redistribution du travail climatique non rémunéré ; une gouvernance climatique internationale qui intègre une approche intersectionnelle et inclusive pour comprendre et relever les défis auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans toute leur diversité, et qui respecte les principes de consultation et de coopération de bonne foi avec les peuples et les communautés autochtones afin d'obtenir un consentement libre, préalable et éclairé, en reconnaissant que la justice climatique doit s'accompagner d'une justice en matière de genre, de race et d'économie⁷

¹ WEDO, 2019. « What do the statistics on UNFCCC women's participation tell us? » ; ONU Femmes, 2017. Women in Politics ; WRI, 2017. « Global Rights, Local Struggles: Barriers to Women's Participation in Community Land Decision-making ».

² OCDE, 2016. Mettre l'égalité homme-femme au cœur des financements du climat : État des lieux de l'intégration du genre dans l'aide en faveur de la lutte contre le changement climatique.

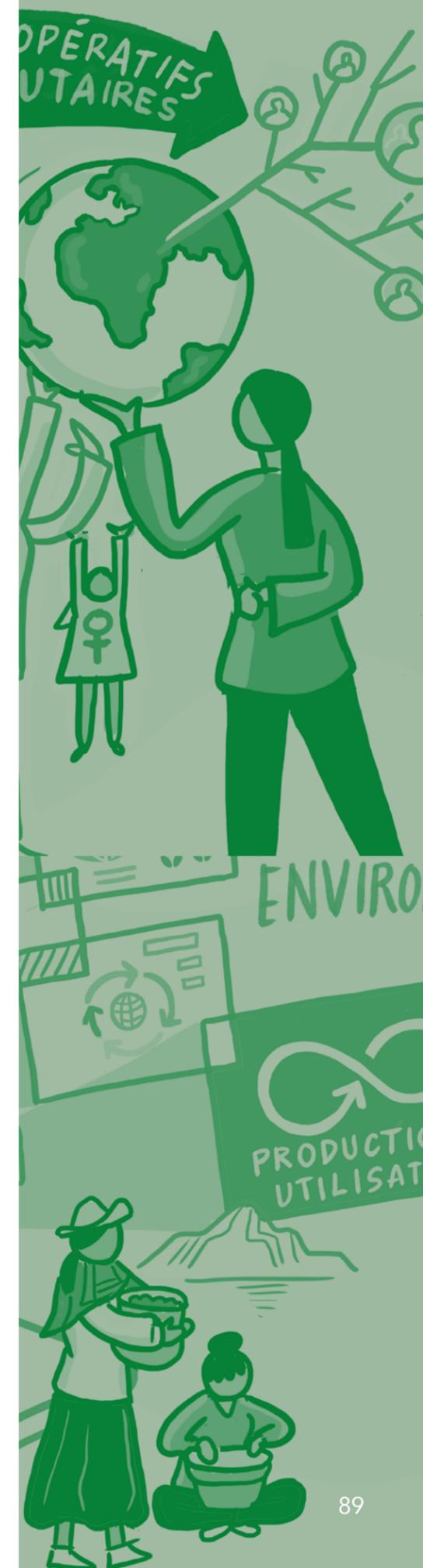
³ Dobson, C. et Lawrence, S., 2018. Our Voices, Our Environment: The State of Funding for Women's Environmental Action. Wallace Global Fund.

⁴ WEDO, 2019. « Women's organizations and climate finance: engaging in processes and accessing resources ».

⁵ FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2019. « Sex-disaggregated data in agriculture and sustainable resource management: new approaches for data collection and analysis » (Les données ventilées par sexe dans l'agriculture et la gestion durable des ressources : nouvelles approches à la collecte et l'analyse des données).

⁶ FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2018. The Gender Gap in Land Rights (Les disparités homme-femme dans les droits fonciers).

⁷ Abimbola, O., Aikins, J.K., Makhesi-Wilkinson, T. and Roberts, E., 2021. « Racism and Climate (In)Justice: How Racism and Colonialism shape the Climate Crisis and Climate Action ». Washington, D.C. : Heinrich Boell Stiftung.



QUEL EST L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'ACTION FÉMINISTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE ?

La COVID-19 a amplifié bon nombre de ces inégalités. À mesure que le changement climatique progresse, les pandémies ne sont que l'une des conséquences qui devraient s'aggraver en termes de fréquence et de gravité¹. Les populations qui sont les plus touchées par les impacts sanitaires et socioéconomiques de la pandémie sont celles qui souffrent le plus des effets du changement climatique et qui sont confrontées aux plus grandes difficultés d'adaptation. Bon nombre des prédictions les plus pessimistes concernant les effets du changement climatique sur les groupes les plus vulnérables, dont les femmes et les filles², sont désormais vérifiées, au vu de l'accès limité ou inexistant à un filet de sécurité sociale, y compris pour les soins de santé, la sécurité de l'emploi, le financement ou les allocations chômage. Les femmes et les filles sont confrontées au double fardeau d'une recrudescence de la violence fondée sur le genre associée à une augmentation du travail de soins non rémunéré, ce qui compromet encore plus leur capacité à faire face aux difficultés³. Les fermetures d'écoles ont perturbé l'éducation des filles, qui ne peuvent pas toujours retourner à l'école après le choc⁴. Les mesures de distanciation ont forcé l'activisme climatique à investir les espaces en ligne, ravivant la fracture numérique que l'organisation de réunions en présentiel permet de résorber et venant compliquer la communication entre les dirigeants mondiaux et le grand public.

¹ Kingsland, J., 2020. «How Might Climate Change Affect the Spread of Viruses?» 3 avril 2020. Medical News Today. <https://www.medicalnewstoday.com/articles/how-might-global-warming-influence-the-spread-of-viruses> ; Weathers, S., 2017. « Factory Farms: A Hotspot for Emerging Pandemics ». 30 mai 2017. Global Health Impact Blog. <https://www.msh.org/blog/2017/05/30/factory-farms-a-hotspot-for-emerging-pandemics>
² Mlambo-Ngcuka, P., 2018. « Op-ed: Women and Climate Action ». <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2018/11/op-ed-ed-women-and-climate-action>
³ Guterres, A., 2020. «Put Women and Girls at the Centre of Efforts to Recover from COVID-19» (Accorder aux femmes une place centrale dans les efforts de relèvement de la COVID-19). <https://www.un.org/en/un-coronavirus-communications-team/put-women-and-girls-centre-efforts-recover-covid-19>
⁴ Fonds Malala, 2020. Girls' Education and COVID-19: What Past Shocks Can Teach Us About Mitigating the Impacts of Pandemics.

UN PLAN D'ACCÉLÉRATION MONDIAL POUR L'ACTION FÉMINISTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

L'action féministe pour la justice climatique (FACJ) est cruciale pour aborder le problème phare du XXI^e siècle – la crise climatique – d'une manière qui s'attaque aux inégalités systémiques persistantes.

Photo: ONU Femmes/Joe Saade

Une optique de changement de système pour identifier et cibler les causes profondes de la crise climatique et de l'inégalité entre les sexes permet de faire ressortir à quel point ces inégalités sont inextricablement liées et renforcées par les incitations publiques, privées et sociales existantes qui ne peuvent être contrées que par des actions ciblées qui neutralisent ces réactions négatives. Partout dans le monde, les inégalités socioéconomiques se sont creusées de manière drastique à la suite de la pandémie, alimentant l'urgence des appels à des transitions justes vers des économies résilientes et circulaires et à une plus grande responsabilité sociale des entreprises pour faciliter une telle transition. Surmonter cette crise nécessite une action collective. La Coalition d'action permettra aux acteurs publics et privés de travailler main dans la main pour traduire les processus existants en processus sensibles au genre et au climat, tout en plaçant au premier rang les nuances de contexte climatique et de genre comme définies par les OSC et l'action militante locale. Cela inclut de permettre aux femmes et aux filles dans toute leur diversité de diriger une transition juste vers une économie verte inclusive¹, circulaire et régénératrice et de rendre visibles leurs besoins et leurs capacités en augmentant la collecte et l'utilisation de données sur le lien entre genre et environnement.

¹ ONU Femmes, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), PNUE et UICN, 2019. «Mainstreaming Gender in Environment Statistics for the SDGs and Beyond: Identifying priorities in Asia and the Pacific» (L'intégration du genre dans les statistiques environnementales pour les ODD et au-delà : identification des priorités en Asie et dans le Pacifique). <https://data.unwomen.org/publications/mainstreaming-gender-environment-statistics-sdgs-and-beyond-identifying-priorities>



ACTION 1

ACCROÎTRE L'ACCÈS DIRECT AU FINANCEMENT DES SOLUTIONS CLIMATIQUES JUSTES DU POINT DE VUE DU GENRE, EN PARTICULIER POUR LES FEMMES ET LES FILLES À L'ÉCHELLE LOCALE

D'ici 2026, augmenter le pourcentage de flux mondiaux - publics et privés - du financement de l'action climatique, orientés et investis en faveur de solutions climatiques justes du point de vue du genre, en particulier au niveau local et rural, notamment en portant à 88 % la part des financements bilatéraux consacrés aux politiques climatiques et ciblés sur le genre.



FINANCEMENT

Assurer des canaux directs de financement pour des solutions climatiques justes du point de vue du genre au niveau local et pour les femmes et les filles autochtones à l'échelle mondiale.



FINANCEMENT

Focaliser les capitaux privés et publics vers des investissements verts tenant compte de la dimension du genre.



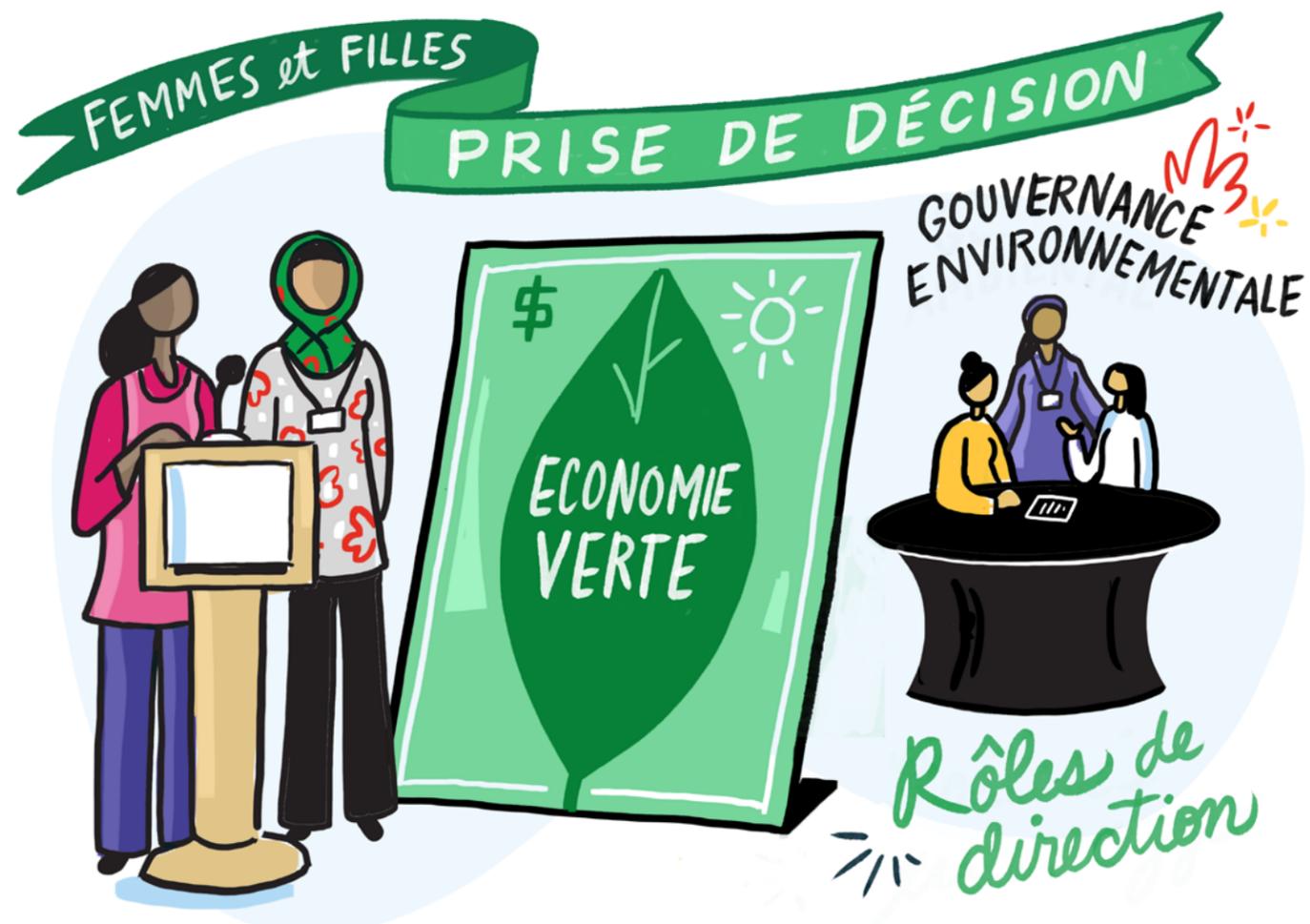
Photo: ONU Femmes/ Tsitsi Matope

ACTION 2

PERMETTRE AUX FEMMES ET FILLES DE MENER UNE TRANSITION JUSTE VERS UNE ÉCONOMIE VERTE INCLUSIVE, CIRCULAIRE ET RÉGÉNÉRATRICE¹

Accroître la proportion de femmes et de filles qui prennent part aux décisions et au leadership de la gouvernance environnementale et des secteurs impliqués dans la transition vers une économie circulaire, verte et régénératrice d'ici 2026.

¹ Secteurs tels que définis par le PNUE dans PNUE, 2011. Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication (Vers une économie verte : les solutions pour un développement durable et l'éradication de la pauvreté).



PRESTATION DE SERVICES

Renforcer les capacités d'engagement et d'accès aux processus de décision liés à la transition vers une économie verte.



ÉVOLUTION DES NORMES

Lutter contre les normes de genre discriminatoires et les obstacles au leadership des femmes et des filles pour la justice climatique, par le biais de campagnes de plaidoyer ciblant toutes les populations et tous les genres.



ÉDUCATION

Assurer un accès accru à tous les niveaux aux outils et services d'éducation nécessaires pour développer des carrières dans les secteurs de l'économie verte.



Photo: ONU Femmes/Staton Winter

ACTION 3

RENFORCER LA RÉSILIENCE DES FEMMES ET DES FILLES FACE AUX IMPACTS CLIMATIQUES, AUX RISQUES DE CATASTROPHES, AUX PERTES ET DOMMAGES, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DE L'ACCÈS AUX DROITS FONCIERS ET À LA SÉCURITÉ DES RÉGIMES FONCIERS

Renforcer et exploiter les capacités de millions de femmes et de filles supplémentaires, dans toute leur diversité, pour améliorer la résilience aux aléas climatiques et aux risques de catastrophes, atténuer les effets du changement climatique et remédier aux pertes et dommages, y compris par l'accès à une éducation de qualité, des modèles coopératifs communautaires et les droits fonciers.



PRESTATION DE SERVICES

Exploiter, renforcer et étendre la capacité des femmes et des filles à assurer leur indépendance à l'égard des ressources et à influencer la planification des politiques climatiques et environnementales à tous les niveaux.



LOIS ET POLITIQUES

Renforcer les cadres juridiques et politiques pour intégrer la dimension du genre dans l'ensemble des plans, politiques et stratégies liés au climat et à l'environnement



EDUCATION

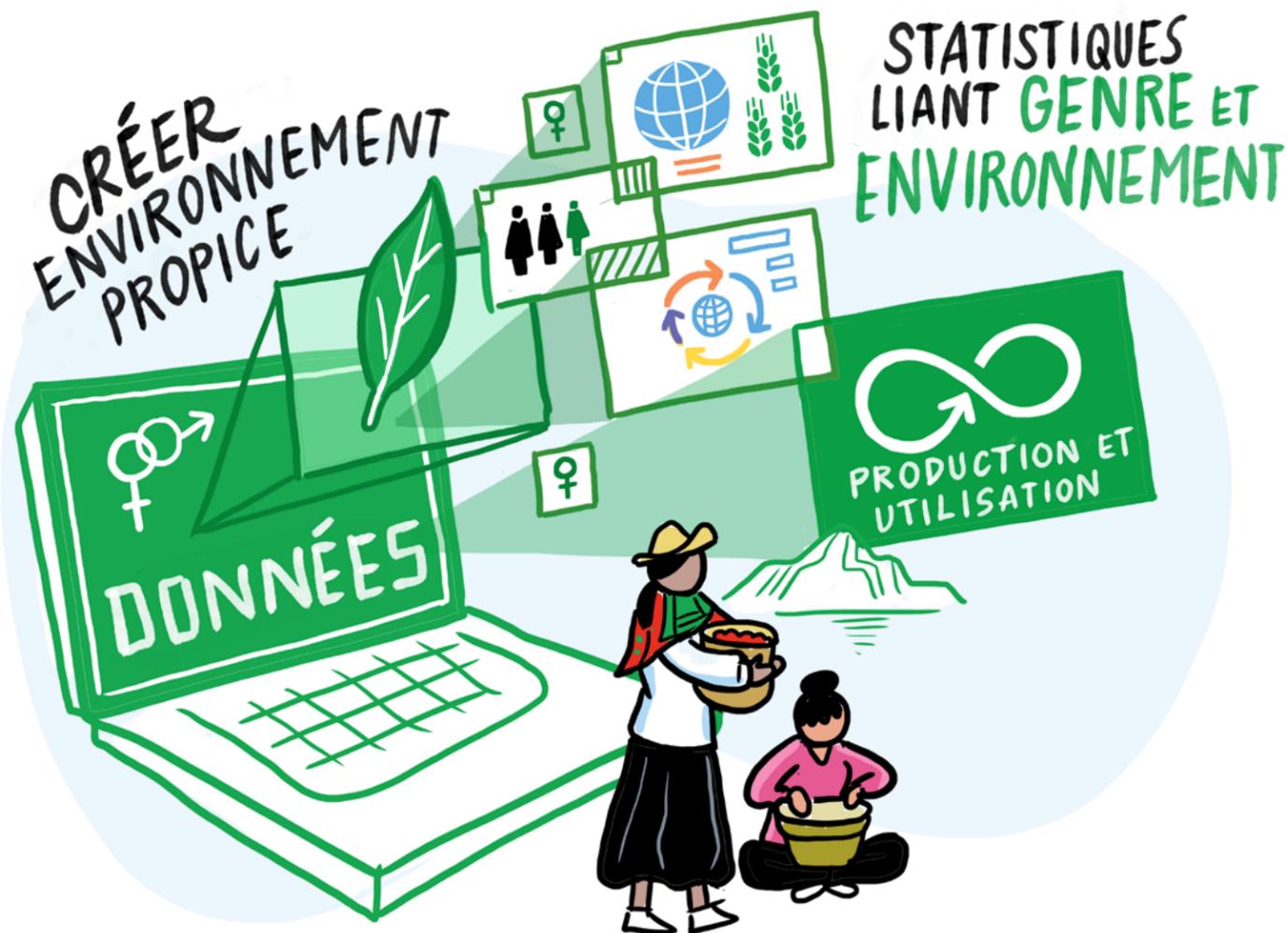
Élargir l'accès aux outils et services d'éducation pour assurer une indépendance à l'égard des ressources et renforcer la résilience



ACTION 4

INTENSIFIER LA COLLECTE ET L'UTILISATION DES DONNÉES SUR LE LIEN ENTRE ENVIRONNEMENT ET GENRE

D'ici 2026, au moins 20 pays feront état d'une utilisation accrue des statistiques relatives au genre et à l'environnement pour élaborer les politiques, en créant un environnement propice et en produisant davantage de statistiques sur ces deux dimensions.



LOIS ET POLITIQUES

Renforcer l'appui à la production de données au niveau national sur le lien entre le genre et l'environnement et à leur utilisation dans l'orientation des politiques, stratégies et actions de plaidoyer sensibles au genre, couvrant toutes les régions



PRESTATION DE SERVICES

Renforcer l'appui aux cadres intergouvernementaux en vue d'accroître la production de données au niveau national sur le lien entre le genre et l'environnement et à leur utilisation dans l'orientation des politiques, stratégies et actions de plaidoyer sensibles au genre.



Photo: ONU Femmes/Ryan Brown

LES ACTIONS PERMETTRONT D'ACCÉLÉRER LES PROGRÈS SUR LA VOIE DES ODD

- ▶ 5.a.1 (a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe ; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par type de droit
- ▶ 5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans a) les parlements nationaux et b) les administrations locales
- ▶ 12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants
- ▶ 13.B Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les communautés marginalisées
- ▶ 17.18 Apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays
- ▶ 17.2.1 Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

COMMENT LES ACTIONS SERONT-ELLES MISES EN ŒUVRE ?

L'action féministe pour la justice climatique est l'occasion de tirer parti de la dynamique de l'action climatique pour créer des systèmes économiques et politiques plus équitables du point de vue du genre et du climat, d'autant que les chocs tels que celui de la COVID-19 incitent à modifier les comportements et à apporter des réponses économiques et politiques. Cette Coalition d'action rassemble les États membres, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et les organisations de jeunes afin de consolider les efforts, de fixer des objectifs concrets et de créer des cadres chiffrés pour une mise en œuvre multipartite, ce qui permettra de mobiliser le soutien et de mener une action collective pour atteindre les objectifs en matière de genre et de climat d'ici 2026. Notre but est de faire avancer les choses en canalisant un soutien politique, financier et de plaidoyer accru vers ces objectifs afin de renforcer la capacité d'agir et le leadership des femmes et des filles dans l'économie verte, d'améliorer leur résilience aux impacts climatiques et de défendre les droits des femmes et des filles rurales, locales et autochtones dans toute leur diversité, en tant que participantes déterminantes à la lutte contre le changement climatique. Une Coalition d'action est particulièrement bien placée pour relever des défis de cette ampleur. En fin de compte, un partenariat et une coordination intersectoriels autour d'un ensemble d'objectifs concrets seront indispensables pour réaliser notre vision collective relative à l'action féministe pour la justice climatique d'ici 2026.



Photo: ONU Femmes/Ryan Brown

ENGAGEMENTS COLLECTIFS :

S'agissant de l'avancement de **l'égalité entre les femmes et les hommes**, certains éléments probants indiquent que les alliances qui regroupent une diversité d'organisations, de mouvements et de secteurs autour d'une vision commune ont un impact plus étendu que si chaque partenaire individuel travaille seul. Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement mettent ces éléments probants en action au travers d'**engagements collectifs**.

Les **engagements collectifs** ont clairement défini des objectifs et permis aux organisations, institutions et gouvernements individuels de contribuer à leur accomplissement en utilisant différentes stratégies et tactiques, sur la base de leurs propres capacités, responsabilités et domaines d'expertise.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS : ACTION FÉMINISTE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE:

L'Alliance autour des données sur le genre et l'environnement visera à faire avancer une action climatique sans discrimination de genre à tous les niveaux grâce à une amélioration de l'accessibilité, de la compréhension et de l'application des données sur le genre et l'environnement.

Le lien d'action entre l'action féministe collective pour une planète juste et en bonne santé promouvra un programme économique en faveur des populations et de la planète en appelant à la mise en œuvre d'un plan de justice économique féministe et en s'assurant que les militants et les leaders disposent de capacités et de réseaux adéquats.

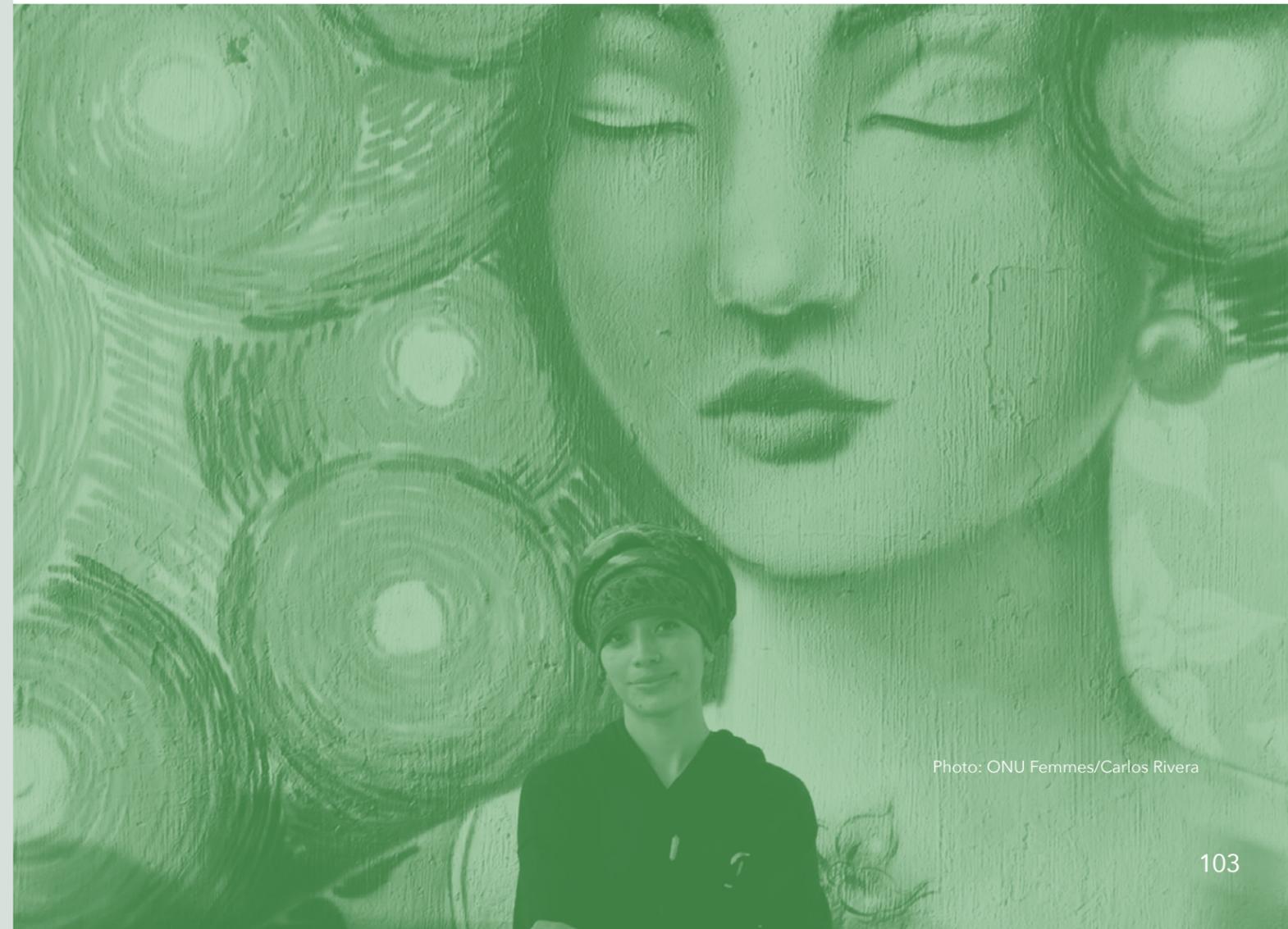
Le Fonds à l'échelle de solutions climatiques sans discrimination de genre appuiera un accès direct aux financements pour des solutions climatiques sans discrimination de genre, en créant un collectif de nouvelle subvention et en investissant dans l'établissement et la capacité de réseaux de pairs qui travaillent à la défense

Le Partenariat «Promotion des questions d'égalité des genres dans le domaine de l'environnement» (AGENT) étendra les actions de lutte contre la VFG et le changement climatique en créant un Centre sur la violence basée sur le genre et les liens avec l'environnement (Centre VBG-ENV) destiné à apporter des financements, renforcer les capacités et créer des communautés de pratique pour les organisations de défense de l'environnement et de lutte contre le changement climatique dont le travail touche à la violence fondée sur le genre et l'action climatique sensible au genre à tous les niveaux.

COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER À L'ACCOMPLISSEMENT DE CES ENGAGEMENTS ?

Pour vous joindre à un engagement collectif, veuillez accéder au site commitments.generationequality.org.

LES CHAMPIONNES DES COALITIONS D'ACTION :



TECHNOLOGIES ET INNOVATION AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



NOTRE VISION DU SUCCÈS D'ICI 2026

D'ici 2026, les femmes et les filles dans toute leur diversité jouiront de chances égales en matière d'accès à la technologie et l'innovation et les utiliseront, les dirigeront et les concevront de manière significative et sûre, dans un cadre de liberté d'expression, de joie et de potentiel illimité. Nous appelons à la responsabilité collective, surtout de la part des gouvernements et des grandes entreprises, à élaborer des actions audacieuses et transformatrices de genre pour élargir les écosystèmes d'innovation, intégrer la transparence et la redevabilité dans la technologie numérique et étendre les économies numériques inclusives.

TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMME

DÉFINITION

Les technologies et les innovations pour l'égalité entre les femmes et les hommes désignent l'accessibilité, l'utilisation, la direction et la conception d'outils numérique pour les femmes et les filles et portent sur la fracture numérique entre les sexes, la violence et la discrimination en ligne fondées sur le genre et la sous-représentation des femmes dans l'innovation. Cette Coalition d'action examinera la contribution que les technologies et les innovations peuvent apporter à l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la création de nouvelles solutions ciblant les femmes et les filles dans toute leur diversité.



POURQUOI LES TECHNOLOGIES ET LES INNOVATIONS SONT-ELLES IMPORTANTES ?

La révolution numérique est l'un des changements majeurs qui sont survenus depuis la Conférence de Beijing, et elle a des effets étendus sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes dans toutes les sphères de la vie. En distinguant les innovations et les technologies parmi les six thèmes des Coalitions d'action, nous appelons le monde à considérer les technologies comme l'un des principaux domaines dans lesquelles l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes peut transformer notre monde. Nous reconnaissons également le rôle de catalyseur que peuvent jouer les technologies en contribuant à réaliser tous les objectifs des autres Coalitions d'action en accélérant les progrès.

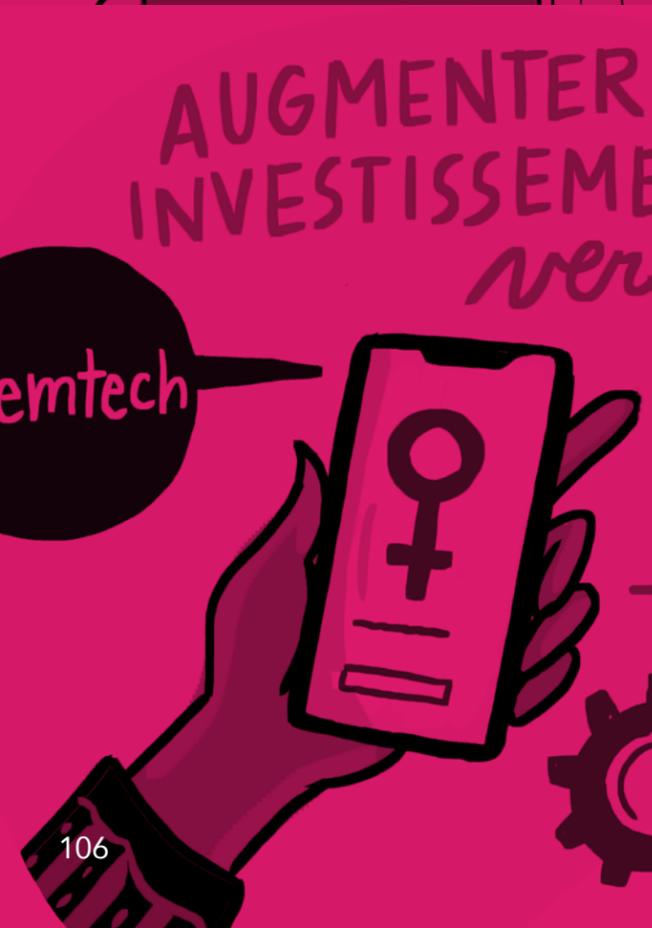
QUE FAUT-IL CHANGER ?

La pandémie a fait ressortir la fracture numérique et elle a montré que les populations exclues du monde numérique - dont une majorité sont les femmes et les filles - sont les plus exposées au risque d'être mises en retrait par cette crise. La fracture numérique entre les femmes et les hommes est un phénomène multidimensionnel qu'il faut remettre en cause et changer. Cela devra passer par la conception d'actions transformatrices pour supprimer les obstacles associés aux normes sociales traditionnelles, au manque d'éducation, aux coûts, à la confiance, aux préoccupations en matière de sécurité ou aux géographiques, pour n'en citer que quelques-uns. Les contraintes principales à surmonter par la Coalition d'action sont les suivantes :

- ▶ L'absence d'éducation tenant compte des questions de genre et d'opportunités d'apprentissage inclusif, qui limite l'accès aux compétences et aux formations et

l'alphabétisation numérique. En conséquence, les femmes et les filles qui suivent des études et poursuivent des carrières dans les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) sont sous-représentées.

- ▶ Le manque de diversité parmi les créateurs de technologies et les inégalités entre les sexes profondément ancrée sur le lieu de travail. Cela limite le nombre de femmes assumant des fonctions de direction dans les institutions de l'innovation, au sein des gouvernements, des entreprises, des universités et des institutions financières.
- ▶ L'absence de réglementations, de politiques tenant compte de la dimension du genre et de cadres de redevabilité permettant de prévenir les préjugés et les structures et systèmes cloisonnés. Cela crée des obstacles cognitifs culturels qui limitent l'émergence du développement de technologies transformatrices et d'écosystèmes inclusifs et innovants.
- ▶ Le manque de transparence et de redevabilité pour résoudre les problèmes spécifiques au monde numérique, notamment en ce qui concerne la discrimination sociale et la violence en ligne fondée sur le genre. Cela donne lieu à des pratiques discriminatoires en matière de genre, des abus, des normes sociales biaisées et des stéréotypes qui limitent l'accessibilité et l'utilisation des technologies.
- ▶ Le manque d'investissements dans les technologies et les innovations féministes, qui permettraient de surmonter les obstacles actuels que rencontrent les femmes et les filles et de développer des technologies qui répondent à leurs besoins les plus urgents. De ce fait, les femmes et les filles ne bénéficient pas autant des avancées technologiques que leurs homologues masculins.



PRINCIPAUX POINTS DE DONNÉES

- ▶ En moyenne, seulement 0,5 % des filles de 15 ans dans les pays de l'OCDE souhaitent devenir des professionnelles des TIC, contre 5 % des garçons. Deux fois plus de garçons que de filles espèrent devenir des ingénieurs, des scientifiques ou des architectes¹.
- ▶ Dans l'ensemble des pays à revenu faible et intermédiaire, les femmes sont encore aujourd'hui 8 % moins susceptibles que les hommes de posséder un téléphone mobile et 20 % moins susceptibles d'utiliser l'Internet sur un appareil mobile. Cela signifie que, dans ces marchés, les femmes utilisant l'Internet mobile sont 300 millions moins nombreuses que les hommes²

Une enquête récente provenant des 51 pays les plus peuplés en ligne a montré que près de 40 % des femmes interrogées avaient été harcelées en ligne. La vaste majorité (85 %) avaient été les témoins d'actes de harcèlement ou d'autres formes de violence en ligne.³

¹ OCDE, 2018. «Bridging the Digital Gender Divide: Include, Upskill, Innovate: Key Messages» (Fermer la fracture numérique entre les sexes : inclure, renforcer les compétences, innover - messages clés). <https://www.oecd.org/going-digital/bridging-the-digital-gender-divide-key-messages.pdf>

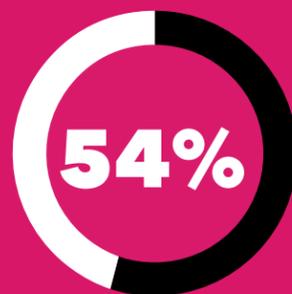
² Association GSMA, 2020. Connected Women : rapport 2020 sur les inégalités entre hommes et femmes dans la téléphonie mobile.

³ Georgiou, P. « The State of Online Violence Against Women ». 1er mars 2021. <https://medium.com/jigsaw/the-state-of-online-violence-against-women-4f5e03cc2149>

Photo Gauche: ONU Femmes Kenya

Photo Droite: ONU Femmes/Kennedy Okoth

DANS LES PAYS REVENU FAIBLE OU INTERMEDIAIRE



des femmes utilisent maintenant **L'INTERNET MOBILE**

Mas il reste **D'IMPORTANTES DISPARITÉS** entre hommes et femmes.

Par rapport aux hommes, on compte

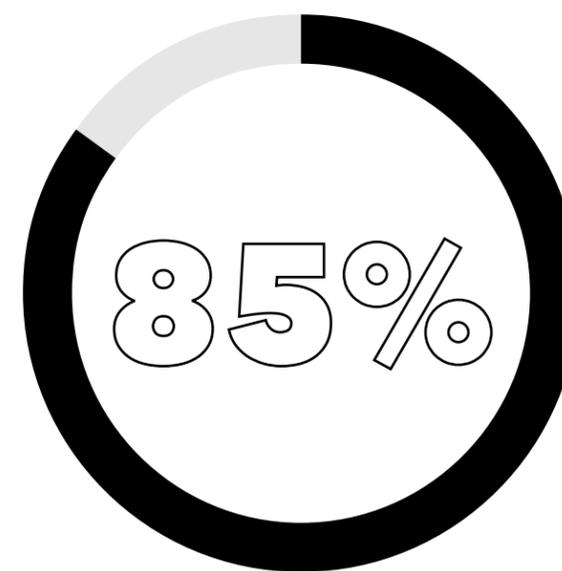
300

million de femmes en moins qui accèdent à l'internet mobile



moins d'autonomie et de décision pour l'acquisition d'un smartphone

LA PRÉVALENCE GLOBALE DE LA VIOLENCE EN LIGNE CONTRE LES FEMMES DANS LE MONDE EST DE



38 % NIVEAU PERSONNEL

Femmes qui ont indiqué avoir personnellement subi des violences en ligne

65% NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Femmes ayant indiqué connaître d'autres femmes qui ont été ciblées en ligne, issues de leurs réseaux personnels et professionnels

85% NIVEAU GLOBAL/OBSERVATION

Femmes qui ont indiqué avoir été les témoins de violences en ligne à l'encontre d'autres femmes (y compris des femmes extérieures à leurs réseaux)

la prévalence a été mesurée aux trois niveaux ; toutes les données portent sur la période de mai 2019 à mai 2020.

45%
Génération Z et
génération Y

LES JEUNES FEMMES ONT PLUS DE RISQUES DE SUBIR DES VIOLENCES EN LIGNE

Source Jigsaw/The Economist

31%
Génération X et
baby-boomers

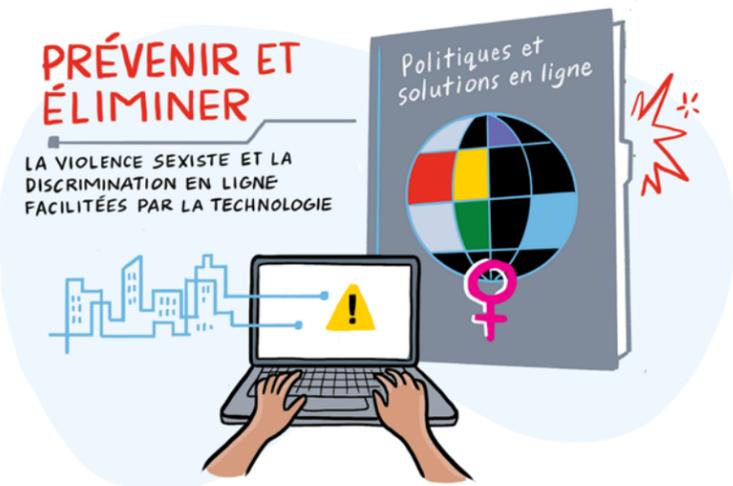
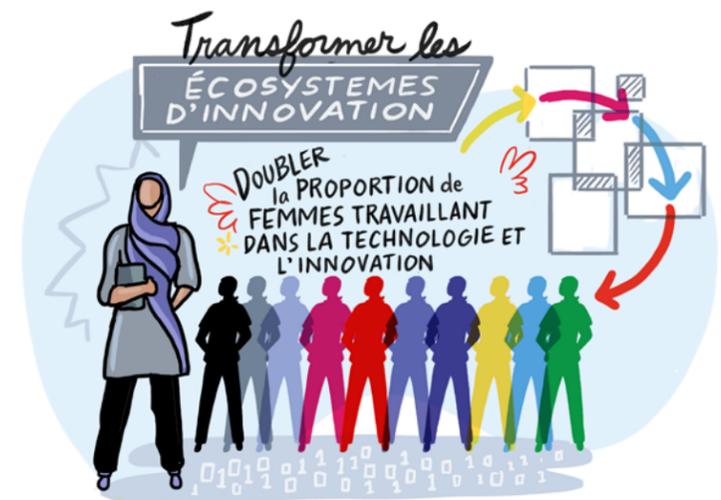
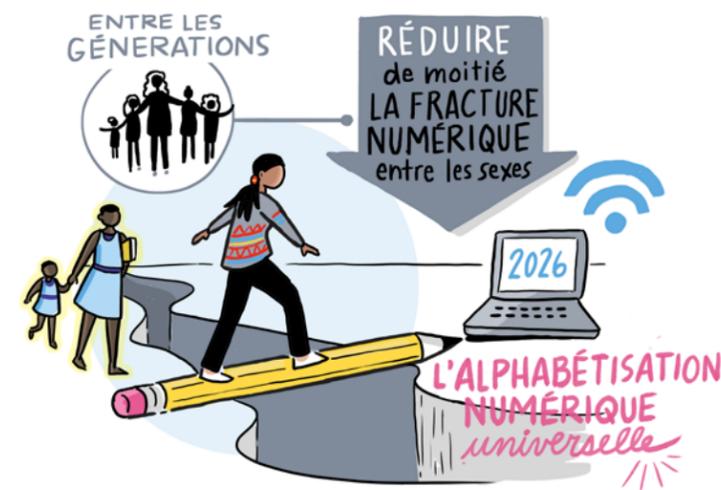
Comment la Coalition d'action va-t-elle

ACCÉLÉRER L'OBTENTION DE RÉSULTATS CONCRETS ?

2021 sera une année charnière où les partenaires publics et privés devront s'engager dans une action collective en vue d'améliorer l'état du monde et de bâtir un avenir qui ouvrira la voie vers une transformation numérique plus équitable et plus inclusive. La Coalition d'action sur les technologies et innovations pour l'égalité entre les femmes et les hommes fera ressortir et reflétera cet impératif en tant que partenariat multipartite innovant qui mobilisera les gouvernements, la société civile, les organisations internationales et le secteur privé pour accélérer l'action, promouvoir les investissements et atteindre des résultats concrets et transformateurs en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

UN PLAN MONDIAL D'ACCÉLÉRATION DES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

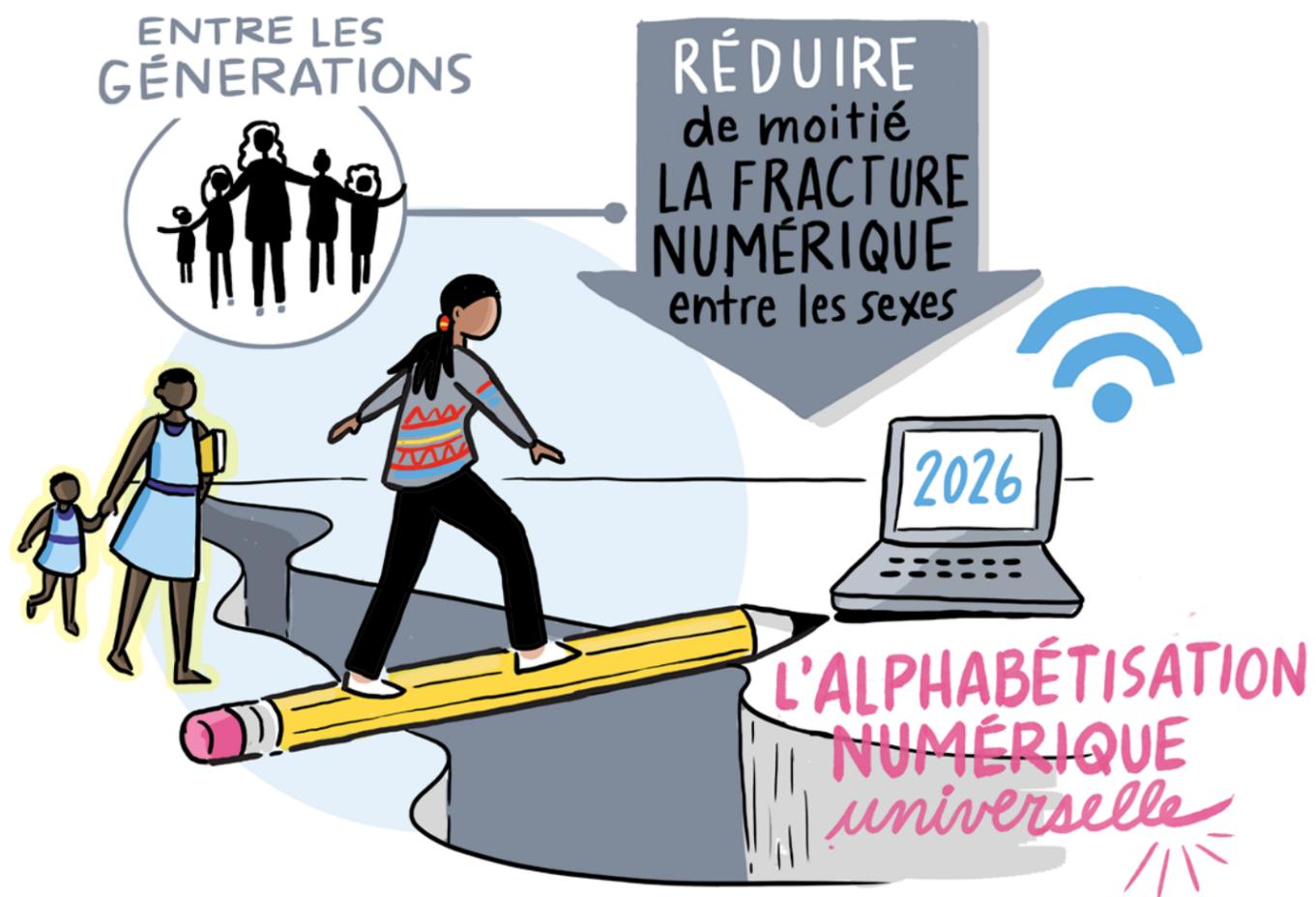
Quatre actions ambitieuses visant à accélérer les résultats en matière de technologies et d'innovations pour l'égalité entre les femmes et les hommes ont été avancées :



ACTION 1

COMBLER LES DISPARITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ET L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES DANS CE DOMAINE

D'ici 2026, réduire de moitié la fracture numérique entre les hommes et les femmes de toutes les générations en intensifiant l'accès aux technologies numériques et l'acquisition de compétences numériques universelles.



FINANCEMENT

Faire avancer les mécanismes de financements innovants publics et privés pour répondre collectivement à la demande de compétences du 21e siècle¹ qui sont requises dans une économie numérique inclusive et équitable.



PRESTATION DE SERVICES

Investir dans des solutions innovantes et transformatrices de genre qui améliorent le coût économique, l'accessibilité et l'exploitabilité des services numériques et des outils d'apprentissage pour les femmes et les filles.



CHANGEMENT DES NORMES SOCIALES

Promouvoir une transformation sociale à grande échelle pour combler les disparités entre les sexes dans l'accès aux outils numériques ainsi qu'aux études, carrières et innovations dans le domaine des STIM.

¹ Compétences du 21e siècle : Compétences d'apprentissage et d'innovation : réflexion critique et résolution des problèmes, communications et collaboration, créativité et innovation ; compétences d'alphabétisation numérique : maîtrise de l'information des médias et des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; compétences professionnelles et de la vie courante ; flexibilité et adaptabilité, initiative et autonomie, interactions sociales et interculturelles, productivité et redevabilité

ACTION 2

INVESTIR DANS LES TECHNOLOGIES ET LES INNOVATIONS FÉMINISTES¹

D'ici 2026, augmenter de 50 % l'investissement en faveur des technologies et de l'innovation féministes afin de soutenir le leadership des femmes dans l'innovation et de mieux répondre aux besoins urgents des femmes et des filles.

¹ **Une approche féministe aux technologies et aux innovations** : Une approche féministe aux technologies et aux innovations tire parti des analyses de genre et intersectionnelles pour examiner des idées et concevoir des solutions qui créent une valeur sociale, s'attaquent aux obstacles structurels fondamentaux qui barrent la route à l'égalité entre les femmes et les hommes et soutiennent la voix, la capacité d'agir et l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité. Elle attire l'attention sur les solutions, mais également sur les processus par lesquels les innovations et les technologies sont générées, et elle promeut des opportunités équitables et la participation équilibrée de tous les genres à tous les niveaux et stades. Elle suit des principes de transparence et de redevabilité, de justice et de libération, de diversité et d'inclusion, et tient compte des besoins des femmes et des filles, notamment de celles qui sont les plus durement touchées par la multitude de formes de discrimination, en vue d'instaurer des sociétés justes et inclusives. Parmi les exemples de technologies et d'innovations féministes, citons : les nouvelles médications qui ont étudié les facteurs de risques selon le sexe et spécifiques au genre, des mannequins de simulations d'impact inclusives, la création du premier réseau de radio communautaire dirigé par des femmes dans la région du Pacifique, des technologies de gestion de la menstruation, etc. (Sources : « Gendered Innovations in Science, Health & Medicine, Engineering and Environment » <http://genderedinnovations.stanford.edu/index.html> ; Safier, C., 2017. « What does Feminist Social Innovation look Like? » 31 mai 2017. <https://oxfamblogs.org/fp2p/what-does-feminist-social-innovation-look-like/>)



PRESTATION DE SERVICES

Investir dans des processus d'innovation¹ générant un impact transformateur de genre, répondant aux besoins des femmes et des filles et leur offrant la possibilité de créer et d'influencer les technologies.



POLITIQUE

Adopter des politiques publiques et d'entreprise transformatrices de genre pour les innovations et le développement de technologies.



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

Tirer parti des sciences des données pour élaborer des analyses inclusives, éthiques et dirigées par la communauté, et intégrer la redevabilité et le genre dans l'ensemble des processus d'innovation et de développement de technologies.

¹ Innovations guidées par une mission : ou innovations axées sur la mission - démarrent par une aspiration à réaliser un objectif articulé, même si les modalités pour y parvenir ne sont pas encore claires ou spécifiques. Exemple : la mission de NASA visant à envoyer des êtres humains sur la lune, le développement d'un vaccin ou d'un traitement contre la COVID-19. Voir OCDE, 2020. « Facettes de l'innovation dans le secteur public ». <https://oecd-opsi.org/projects/innovation-facets/>

Innovations des systèmes : les innovations des systèmes désignent une transition entre un système socio-technique et un autre. Il s'agit d'une transformation qui se produit au niveau du contexte sociétal global, qui couvre non seulement des innovations de produits et de processus, mais également des changements dans les pratiques des utilisateurs, sur les marchés, ainsi que dans les politiques, les réglementations, la culture, les infrastructures, l'hygiène de vie et la gestion des entreprises. Exemple : la transition de la voiture à cheval aux véhicules motorisés, l'approche à plusieurs volets d'un gouvernement pour répondre à une pandémie. Voir Gaziulusoy, I., 2011. « What is System Innovation for Sustainability? » <https://idilgaziulusoy.com/2011/06/26/what-is-system-innovation-for-sustainability/>

Autres types de processus d'innovation : Les innovations d'amélioration, qui remettent en cause une manière de faire et cherchent à déterminer s'il est possible de procéder différemment et mieux. Les innovations adaptatives désignent des idées originales, simples et locales qui sinon ne seraient pas réalisables. Elles comprennent souvent des innovations à faible coût et dirigées par la communauté. Voir OCDE, 2020. « Facettes de l'innovation dans le secteur public ». <https://oecd-opsi.org/projects/innovation-facets/>



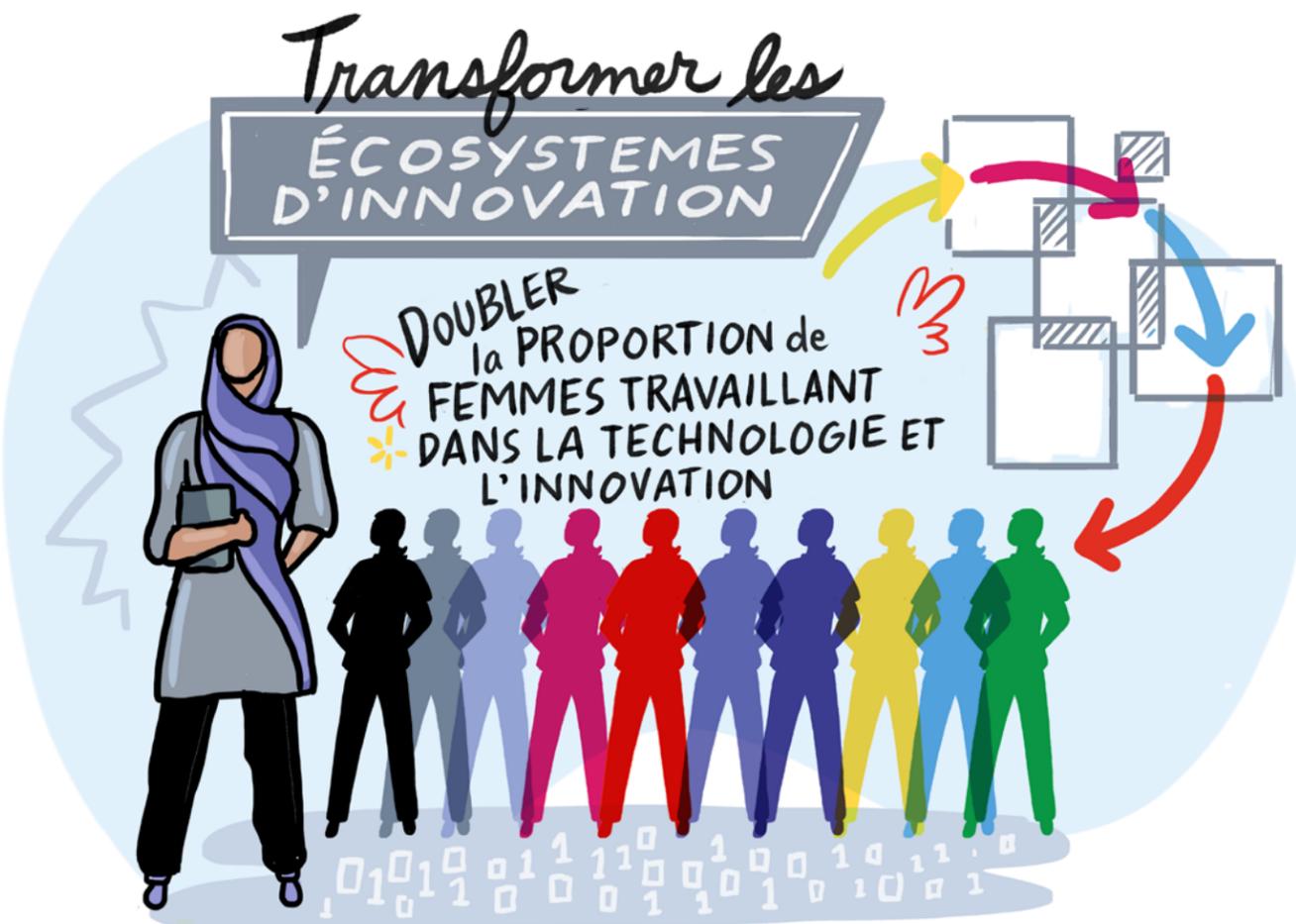
Photo: ONU Femmes Kenya

ACTION 3

ÉTABLIR DES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATIONS INCLUSIVES, TRANSFORMATRICES ET RESPONSABLES¹

D'ici 2026, doubler la proportion des femmes qui travaillent dans les technologies et l'innovation en mettant en place de nouveaux réseaux et points de référence pour transformer les écosystèmes d'innovation.

¹ Définition d'un écosystème (Agence internationale pour l'innovation et le développement - IDIA) : Un écosystème d'innovations comprend des politiques et réglementations favorables, un accès aux financements, un capital humain éclairé, des marchés solidaires, des infrastructures énergétiques, de transport et de communication, une culture qui soutient les innovations et l'entrepreneuriat, et des actifs de réseautage qui, ensemble, promeuvent des relations productives entre différents acteurs et d'autres sections de l'écosystème. Voir International Development Innovation Alliance, 2020. « What is an Innovation Ecosystem? ». <https://www.idiainnovation.org/ecosystem>



PRESTATION DE SERVICES

Créer des réseaux transformateurs de genre au sein de centres numériques/d'innovation² pour accroître la diversité et la parité hommes-femmes parmi les travailleurs et les décideurs dans le secteur des technologies et stimuler la coopération entre les régions.



POLITIQUE

Adopter des actions de politique publique et d'entreprise visant à transformer les économies numériques et à encourager le leadership des femmes et des filles et leur pleine participation au façonnement des technologies numériques.



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

Transformer l'évaluation de l'inclusion et de la diversité dans les économies numériques et les sociétés et demander des comptes aux acteurs politiques, sociaux et industriels qui sont les plus à même de contribuer à fermer la fracture numérique entre les sexes³

² **Centres d'innovation numérique** : il n'existe pas de définition universellement reconnue, mais le point commun dans la plupart des centres est qu'ils promeuvent des communautés de personnes innovantes sur le plan technologique, en leur fournissant des outils qu'elles peuvent utiliser pour se lancer dans la collaboration et l'innovation. Ces centres facilitent un transfert actif des connaissances entre les chercheurs, les experts commerciaux, les entreprises, les gouvernements et les représentants du monde universitaire. Ils aident à fournir un accès aux outils, aux ressources et aux réseaux et fournissent des espaces d'expérimentation. Ces centres peuvent être établis dans des villes ou des régions, soutenus par des fonds publics ou privés, axés sur des technologies spécifiques ou s'ouvrir à divers secteurs. Parmi les exemples figurent le centre d'innovation numérique en Europe, le centre d'innovation HealthTech dans la région de Boston, l'écosystème de jeunes entreprises à fortes croissances dans la baie de San Francisco, le centre d'innovation numérique pour les finances et le commerce à Singapour, plusieurs centres technologiques également en Afrique. Les centres ne sont pas nécessairement des lieux physiques, il peut également s'agir de communautés et de réseaux virtuels.

³ **Définition de la fracture numérique entre les sexes** : les inégalités entre les sexes en termes d'accessibilité et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Bien que la définition de la fracture numérique entre les sexes demeure axée sur un déficit, elle ne porte pas uniquement sur un problème d'accès, car les classifications binaires entre les « biens nantis » et les « démunis » en matière de TIC masquent la véritable nature de la fracture et des diverses expériences entre différentes personnes. Les unités de mesure pour tous les composants qui contribuent à la fracture numérique entre les sexes devraient combiner des indicateurs en matière d'accès significatif (connexion, appareil, coût économique, etc.), de compétences, de participation et de leadership, de sécurité en ligne, de pertinence du contenu et de services, etc.



Photo: ONU Femmes/Hamza Mazra'awi

ACTION 4

PRÉVENIR ET ÉLIMINER LA VFG ET LA DISCRIMINATION EN LIGNE ET FACILITÉES PAR LES TECHNOLOGIES

D'ici 2026, une majorité de pays et de grandes entreprises technologiques démontreront leur capacité à mettre en œuvre des politiques et des solutions de lutte contre les VFG et les discriminations en ligne et/ou favorisées par l'usage des technologies.



PRESTATION DE SERVICES

Concevoir des outils et des systèmes permettant de mieux prévenir et détecter les cas de VFG et de discrimination en ligne et facilitées par les technologies, d'y répondre et d'en assurer un suivi.



POLITIQUE

Améliorer la législation, l'application des lois et les réponses de la justice réparatrice pour prévenir la VFG en ligne et facilitée par les technologies et apporter une aide efficace aux personnes rescapées, et mettre en place des sanctions plus sévères contre les auteurs de ces crimes et les responsables numériques



CHANGEMENT DES NORMES SOCIALES

Mobiliser les secteurs public et privé et la société civile pour montrer un changement culturel et stopper les actes de VFG et de harcèlement en ligne et facilités par les technologies qui ciblent spécifiquement les femmes et les filles en limitant leur liberté d'expression, leur accès à l'apprentissage et leurs choix de vie.



Photo: ONU Femmes/Staton Winter

LES ACTIONS PERMETTRONT D'ACCÉLÉRER LES PROGRÈS SUR LA VOIE DES ODD

- ▶ 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- ▶ 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique
- ▶ 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes
- ▶ 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement
- ▶ 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable
- ▶ 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies
- ▶ 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications

COMMENT LES ACTIONS SERONT-ELLES MISES EN ŒUVRE ?

Les pays, les entreprises et les organisations doivent établir des feuilles de route sur leurs intentions en faveur de l'avancement des femmes et des filles dans les technologies et faire preuve de leadership en matière de changement des comportements et de lutte contre les stéréotypes. Cela nécessitera une focalisation sur l'aspect humain de la transformation numérique et une accélération des efforts parmi les acteurs des secteurs public et privé en vue de développer des technologies inclusives et transformatrices de genre.

La Coalition mettra l'accent sur la fourniture d'opportunités supplémentaires pour les femmes et les filles, en particulier celles qui sont dans des situations de vulnérabilité, qui sont confrontées aux plus gros obstacles pour pouvoir pleinement tirer parti des technologies. Elle vise à revoir la manière dont nous développons les technologies afin que toutes les personnes puissent bénéficier équitablement des plateformes, des services et des données tout en maintenant un contrôle sur leur vie numérique.

La Coalition adoptera une approche intersectionnelle pour répondre aux besoins globaux des femmes et des filles dans toute leur diversité, sans aucune forme de discrimination, et pour veiller à ce que leurs expériences d'inégalités soient contextualisées dans le cadre d'une compréhension des inégalités simultanées qui se recourent.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS :

S'agissant de l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes, certains éléments probants indiquent que les alliances qui regroupent une diversité d'organisations, de mouvements et de secteurs autour d'une vision commune ont un impact plus étendu que si chaque partenaire individuel travaille seul. Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement mettent ces éléments probants en action au travers d'**engagements collectifs**.

Les **engagements collectifs** ont clairement défini des objectifs et permis aux organisations, institutions et gouvernements individuels de contribuer à leur accomplissement en utilisant différentes stratégies et tactiques, sur la base de leurs propres capacités, responsabilités et domaines d'expertise.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS SUR LES TECHNOLOGIES ET INNOVATIONS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

La technologie dont nous avons besoin soutiendra la création de technologies dans l'ensemble des pays du Sud qui répondent aux besoins et promeuvent les droits des femmes et des filles et permettent de garantir que les femmes et les filles leaders dans leur communauté peuvent diriger, posséder, concevoir et maintenir leurs propres solutions technologiques.

L'Alliance régionale pour les compétences numériques des femmes en Amérique latine et aux Caraïbes promouvra des actions multipartites collectives et régionales visant à combler les disparités entre les sexes en matière d'accessibilité et d'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour les femmes et les filles et afin que celles-ci puissent les utiliser, et en vue de garantir la pleine participation des femmes à l'économie numérique.

COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER À L'ACCOMPLISSEMENT DE CES ENGAGEMENTS ?

Pour vous joindre à un engagement collectif, veuillez accéder au site commitments.generationequality.org.

LES CHAMPIONNES DES COALITIONS D'ACTION :

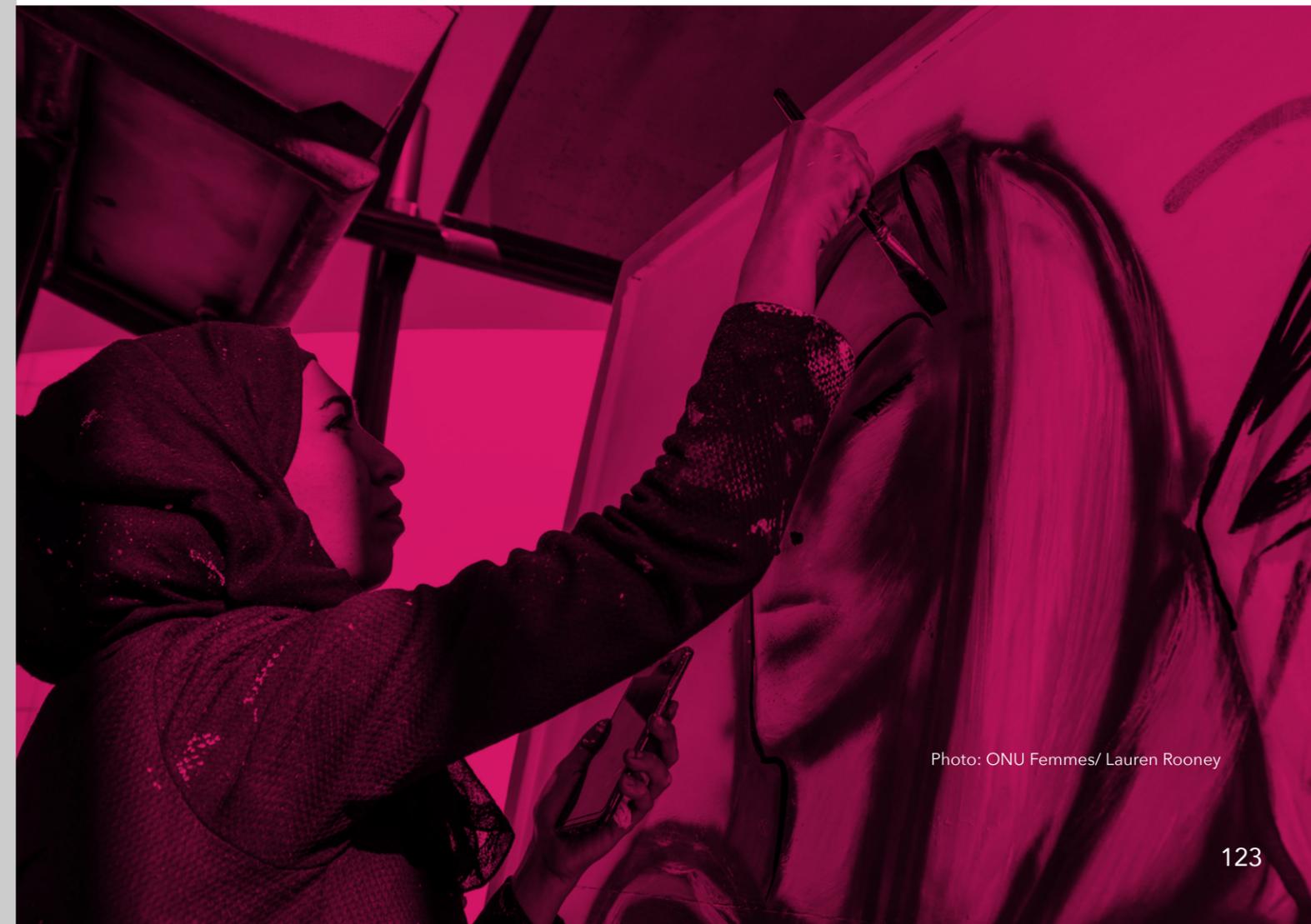


Photo: ONU Femmes/ Lauren Rooney

MOUVEMENTS ET LEADERSHIP FÉMINISTES



NOTRE VISION DU SUCCÈS D'ICI 2026

La Coalition d'action pour les mouvements et le leadership féministes est l'une des six Coalitions d'action du Forum Génération Égalité. Ce partenariat mondial et innovant implique de multiples acteurs dont l'objectif est de catalyser l'action collective; de susciter des discussions au niveau mondial et local entre les générations; de stimuler les investissements publics et privés; et de produire des résultats concrets et transformateurs pour les femmes et les filles dans toute leur diversité.

Nous prévoyons que d'ici 2026, les leaders et militants féministes, les défenseurs des droits des femmes et leurs mouvements et organisations, y compris (mais sans s'y limiter) ceux dirigés par des personnes trans, intersexes et non binaires, des personnes issues de minorités raciales, des femmes autochtones, des femmes et des personnes handicapées, des femmes et des personnes vivant avec le VIH, des jeunes féministes, des filles, des travailleurs du sexe et d'autres personnes historiquement exclues, quel que soit leur statut au regard de la loi, bénéficieront pleinement des ressources et du soutien nécessaires pour s'inscrire dans une certaine viabilité, que ces personnes pourront mener à bien leur travail sans craintes de représailles et qu'elles feront progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, la justice, la paix et les droits humains pour tous, dans le cadre d'une approche intersectionnelle¹.

¹ L'intersectionnalité est « la manière cumulative et complexe par laquelle les effets de différentes formes de discrimination se combinent, se chevauchent ou se recoupent ». La discrimination n'existe pas dans une bulle - différents types de préjugés peuvent être amplifiés de différentes manières lorsqu'ils sont réunis.

DÉFINITIONS/PRINCIPES FONDAMENTAUX

Dans ce document, nous utilisons les termes «organisations et mouvements dirigés par des féministes» pour désigner les militants, les défenseurs des droits des femmes et les groupes qui : A) travaillent du point de vue des droits féministes et/ou des droits des femmes; B) sont dirigés par les personnes qu'ils servent; C) ont pour objectif premier la promotion des droits humains des femmes, des filles et/ou des personnes trans, intersexes et non binaires; D) poussent pour un changement structurel et s'attaquent aux racines du problème; et E) travaillent sur des questions marginalisées et/ou contestées.

Nous reconnaissons que «les femmes et les filles» ne constituent pas un groupe homogène et que, selon les circonstances et les conditions, les femmes et les filles dans toute leur diversité se situent différemment le long des axes de pouvoir, de privilège et d'oppression, et que leur statut peut varier devant la loi. Nous appliquons les principes de l'intersectionnalité et nous nous engageons à inclure dans notre vision les personnes et les groupes historiquement exclus, à la fois en tant que bénéficiaires et agents du changement souhaité dans le présent document.

En tant que féministes, nous nous engageons dans un programme de transformation pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui va au-delà de la problématique binaire du genre et inclut les personnes non binaires, trans et intersexes, y compris celles qui ne s'identifient pas comme des femmes.

Nous nous engageons à inclure les personnes et les groupes qui ont historiquement été confrontés à la stigmatisation, au racisme, à la discrimination et aux stéréotypes au sein de la société ainsi que dans les mouvements féministes. Dans le présent document, lorsque nous faisons référence aux mouvements féministes dans «toute leur diversité», nous soulignons le fait que les mouvements et les organisations féministes et de défense des droits des femmes sont divers et dirigés par des personnes de profil différent partout, y compris (mais sans s'y limiter) par des personnes trans, intersexes et non binaires, des personnes issues de minorités raciales, des femmes autochtones, des femmes et des personnes handicapées, des femmes et des personnes vivant avec le VIH, des jeunes féministes, des filles, des travailleurs du sexe et d'autres personnes historiquement exclues.

Nous reconnaissons les contributions inestimables apportées par toutes celles et tous ceux ayant participé à l'évolution du féminisme, en particulier les jeunes féministes et les mouvements dirigés par de jeunes féministes et par des filles à travers le monde. Nous donnons la priorité au co-leadership et à l'appropriation conjointe des jeunes féministes et des filles dans tous les processus de changement, et nous demandons que les éléments de l'action 4 soient appliqués horizontalement à toutes les actions.

Nous reconnaissons que le leadership féministe revient à se demander tout autant qui détient le pouvoir et que faire du pouvoir.

Nous reconnaissons que pour remettre en cause les stéréotypes de longue date concernant les personnes habilitées à détenir le pouvoir, la parité femmes-hommes sur les postes de pouvoir est un objectif important à atteindre. Il s'agit d'une étape nécessaire, mais non suffisante, pour assurer un leadership féministe, qui partage le pouvoir et la responsabilité de manière inclusive, intersectionnelle et participative.



POURQUOI CETTE QUESTION EST-ELLE IMPORTANTE ?

Les organisations et mouvements féministes souffrent d'un manque chronique de financement : les organisations et les mouvements de défense des droits des femmes reçoivent moins de 1 % de l'aide publique au développement (APD) investie pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes¹ ainsi que très peu de financement de la philanthropie privée². De plus, les modalités d'attribution des fonds les rendent inaccessibles à une grande partie des mouvements féministes, notamment les groupes de jeunes féministes et ceux qui sont dirigés par des filles³.

En 2014, 8 % seulement de l'aide aux organisations de la société civile luttant contre les disparités entre les sexes sont allés directement aux organisations des « pays en développement »⁴.

La représentation des femmes dans les parlements nationaux est passée de seulement 12 % en 1995 à 25,5 % en moyenne en 2020⁵. À ce rythme, la parité femmes-hommes dans les organes législatifs nationaux ne sera pas atteinte avant 2063. Les données disponibles en 2018 montrent que les femmes représentaient 45 % des effectifs de l'administration publique, mais que seulement 34 % occupaient des postes décisionnaires. Nous devons de toute urgence nous attaquer aux obstacles systémiques qui empêchent les femmes d'exercer un leadership actif – faisant du leadership une tâche quasi impossible pour les femmes – et les réduire considérablement.

La concrétisation de l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des Objectifs de développement durable pour 2030 et elle est indispensable à leur réalisation. Les mouvements féministes sont les principaux moteurs du changement systémique et de la transformation sociale, deux éléments essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les féministes qui s'engagent en faveur d'une approche intersectionnelle s'organisent à travers différents mouvements de justice sociale, raciale et écologique. Ils remettent en question les systèmes actuels de criminalisation, de discrimination et d'inégalité, en quête de solutions holistiques et innovantes par le biais de processus de co-création et de collaboration. Cela passe notamment par la remise en question des organisations multilatérales et des hiérarchies de pouvoir mondiales et par la demande des leaders et des mouvements féministes à être associés aux processus participatifs et démocratiques – et à les co-créer.

Le leadership féministe offre des approches nouvelles, transformatrices et innovantes qui modélisent une participation plus large de divers partenaires et un engagement plus important envers les principes démocratiques, en vue d'apporter des solutions durables et à long terme aux inégalités et aux injustices.

Cependant, les militants et organisations féministes et les défenseurs des droits des femmes, sont la cible d'attaques et se trouvent menacés par le fait que les forces et les groupes anti-genre et anti-droits, dont le programme d'action est en général radicalement antiféministe, prennent de l'ampleur au niveau mondial. Ces forces sont de mieux en mieux organisées et de plus en plus financées. Cette tendance a provoqué une nouvelle contraction de l'espace civique – en ligne et hors ligne – marquée par des attaques, des violences et des représailles pour les opposants à ces forces.

En outre, la réduction des investissements dans les organisations féministes et la hausse des restrictions relatives aux espaces et aux possibilités de mise en commun et de mobilisation entravent l'action féministe. Les femmes et les leaders féministes sont également pris pour cible dans le but de les écarter de la politique et des instances décisionnelles, en particulier lorsqu'ils font progresser l'égalité entre les femmes et les hommes et défendent des programmes féministes⁷.

Les organisations et institutions de tous les secteurs, à savoir les secteurs public et privé et les institutions de l'État, y compris les pouvoirs exécutif et législatif⁷, doivent mettre en pratique la responsabilité de leurs engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la justice, de la paix et des droits humains. Elles doivent fournir – et accroître – un soutien financier, juridique et politique aux mouvements et organisations féministes. Elles doivent également s'engager à mettre en pratique les principes féministes et le leadership féministe, à transférer et à partager le pouvoir avec les groupes et les personnes historiquement marginalisés, et à promouvoir la parité femmes-hommes dans tous les espaces décisionnels. Il est également nécessaire d'approfondir la solidarité au sein des mouvements féministes et entre les mouvements de justice sociale, raciale et écologique, d'intégrer l'intersectionnalité comme approche centrale et d'agir, à la demande des jeunes féministes, en faveur d'espaces décisionnels conviviaux et dirigés par des jeunes.

¹ OCDE, 2019. « Aid in Support of Gender Equality and Women's Empowerment: Donor Charts » (L'aide en soutien à l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes : tableaux et graphiques sur les donateurs).

² Voir par exemple, OCDE, 2021. « Development Finance for Gender Equality and Women's Empowerment: A 2021 Snapshot » (Le financement du développement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes : aperçu). <http://www.oecd.org/development/gender-development/Development-finance-for-gender-equality-2021.pdf> et analyse d'AWID des subventions de fondations utilisant des données de CANDID : Dolker, T., 2020. « Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ? Notre nouvelle analyse tire la sonnette d'alarme ». 15 décembre 2020 <https://www.awid.org/fr/nouvelles-et-analyse/ou-est-largent-pour-les-mouvements-feministes-notre-nouvelle-analyse-tire-la>

³ Voir par exemple, AWID, Mama Cash et Consortium « Count Me In! », 2020. « Moving More Money to the Drivers of Change: How Bilateral and Multilateral Funders Can Resource Feminist Movements » (Affectation de fonds accrus aux agents du changement : comment les bailleurs bilatéraux et multilatéraux peuvent financer les mouvements féministes). https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/movingmoremoney_finalfinalfinal.pdf

⁴ OCDE, 2016. « Donor support to southern women's rights organizations » (L'appui des donateurs aux organisations de défense des droits des femmes dans les pays du Sud).

⁵ ONU, 2020. Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies.

⁶ Conseil des droits de l'homme, 2018. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. <https://undocs.org/fr/A/73/301> ; Union interparlementaire, 2016. Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires. <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2016-10/sexisme-harcelement-et-violence-lencontre-des-femmes-parlementaires>

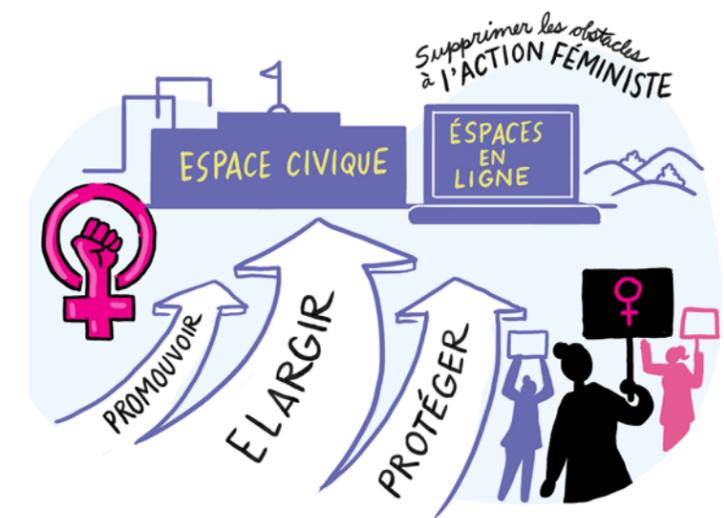
⁷ Chaque fois que l'expression « Organisations et institutions dans tous les secteurs » est employée, elle inclut les institutions et organisations publiques et privées. Les institutions étatiques comprennent les organes exécutifs et législatifs aux niveaux national et infranational.

Comment la Coalition d'action va-t-elle

ACCÉLÉRER L'OBTENTION DE RÉSULTATS CONCRETS ?

La Coalition d'action sur les mouvements et le leadership féministes accélérera l'obtention de résultats concrets grâce aux mesures essentielles suivantes :

UN PLAN D'ACCÉLÉRATION MONDIAL POUR LES MOUVEMENTS FÉMINISTES ET LEUR LEADERSHIP



ACTION 1

FINANCER ET SOUTENIR DIVERS ACTIVISTES, ORGANISATIONS ET MOUVEMENTS FÉMINISTES

D'ici 2026, au moins doubler le taux de croissance annuel des financements de tous les secteurs en faveur des mouvements, organisations et fonds dirigés par des féministes, des femmes et des filles dans toute leur diversité, en particulier ceux dirigés par des femmes et des personnes historiquement marginalisées, y compris les personnes trans, intersexes et non binaires.



FINANCEMENT

Accroître le financement des activistes, organisations et mouvements féministes qui travaillent en partenariat avec les fonds pour les femmes et d'autres mécanismes de financement, en privilégiant le financement des activistes, organisations et mouvements féministes représentant des groupes historiquement marginalisés et criminalisés.



LOIS ET POLITIQUES

Veiller à ce qu'un financement plus conséquent et de meilleure qualité soit accessible aux organisations, mouvements et activistes féministes et adopter et faire respecter les principes de financement féministes¹ dans tous les types de financement et de mobilisation des ressources.



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

Améliorer la transparence des financements destinés aux organisations dirigées par des féministes, des femmes et des filles; collecter et ventiler les données pour évaluer les ressources allouées aux mouvements dirigés par des féministes, des jeunes féministes et des filles, en particulier ceux qui manquent de ressources; donner la priorité à la responsabilité envers ces groupes; et les aider à suivre les investissements des bailleurs de fonds.

¹ Par exemple : Fondation canadienne des femmes, Fondations communautaires du Canada et Fonds Égalité, 2020. Principes pour le financement féministe <https://equalityfund.ca/wp-content/uploads/2020/11/Feminist-Philanthropy-FR.pdf> et Astraea Lesbian Foundation for Justice, 2019. « Principes pour le financement féministe », <https://astraeaafoundation.org/microsites/feminist-funding-principles/>

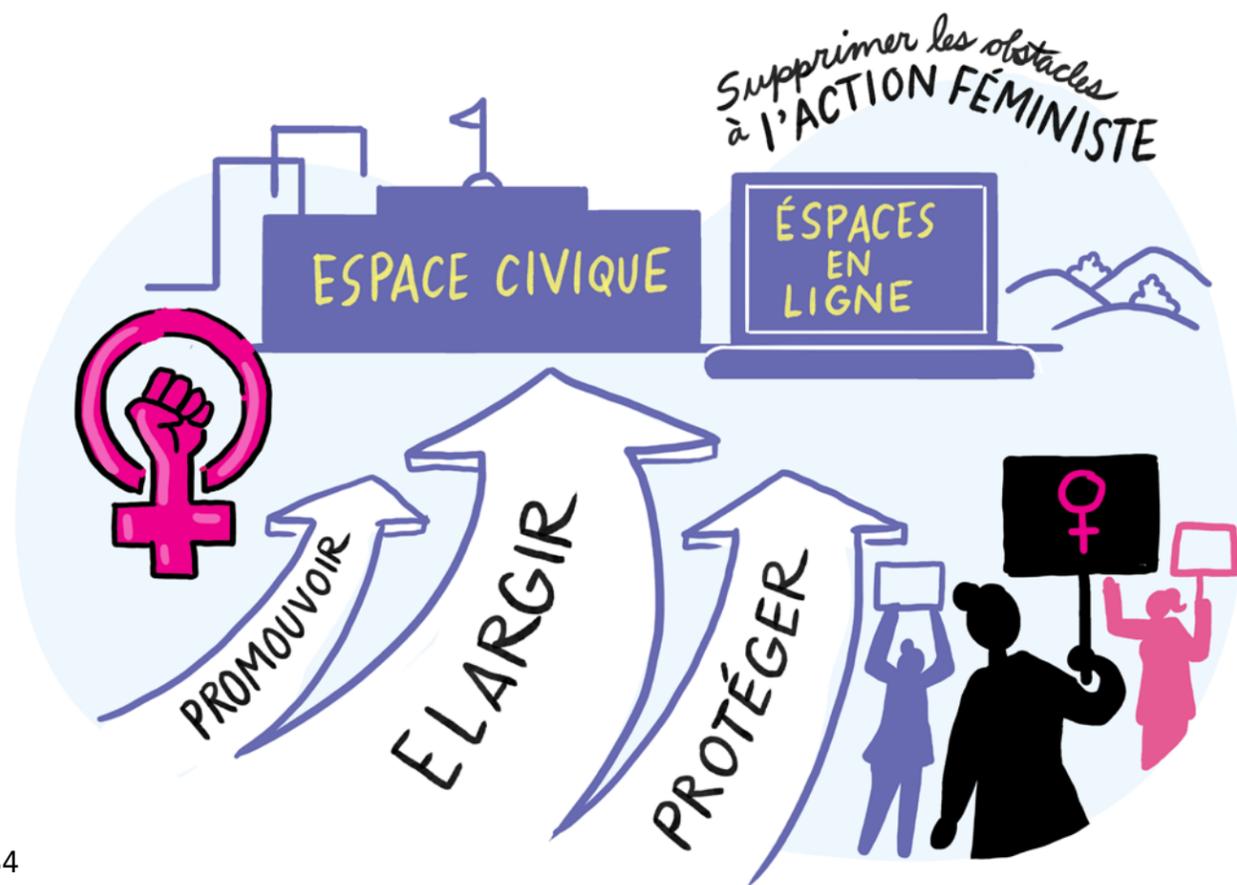


ACTION 2

PROMOUVOIR, ÉLARGIR, RENFORCER ET PROTÉGER L'ESPACE CIVIQUE POUR LES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS, LES ACTIONS, LES ORGANISATIONS ET LES MOBILISATIONS FÉMINISTES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

Promouvoir, élargir, renforcer et protéger l'espace civique dans tous les domaines, y compris en ligne, et soutenir les efforts des militantes féministes dans toute leur diversité, notamment les défenseures des droits humains, les femmes œuvrant pour la consolidation de la paix, les personnes trans, intersexes et non binaires, les filles et d'autres membres issus de groupes historiquement marginalisés, pour défendre l'espace civique et supprimer les obstacles aux actions, aux organisations et aux mobilisations féministes dans toute leur diversité.¹

¹ Toutes les données et les mesures de redevabilité doivent suivre les principes visant à ne pas nuire.



LOIS ET POLITIQUES

Faire progresser les mesures de protection, les politiques et la législation applicable pour protéger les droits humains et la sécurité des défenseurs des droits humains des femmes, des femmes dirigeantes et des militants, organisations et mouvements féministes, dans toute leur diversité.



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

Surveiller, documenter et signaler de façon éthique, à l'aide de données désagrégées, toutes les violations des droits humains commises à l'encontre de militants, d'organisations et de mouvements féministes dans toute leur diversité, ainsi que de femmes et de filles leaders, et veiller à ce que les responsables de ces violations en répondent.



NORMES

Deepen solidarity within feminist movement and between Approfondir la solidarité au sein du mouvement féministe et entre tous les mouvements de justice sociale, en œuvrant à l'élimination des normes, stéréotypes et pratiques préjudiciables qui renforcent la discrimination et les inégalités au sein des structures et entre les individus, ancrent les inégalités et stigmatisent les militants, les organisations et les mouvements féministes dans toute leur diversité.



Photo: ONU Femmes / Amanda Voisard

ACTION 3

ACCROÎTRE LA REPRÉSENTATION ET LA PARTICIPATION EFFECTIVES, LE LEADERSHIP ET LE POUVOIR DÉCISIONNEL DES FEMMES, DES FILLES ET DES PERSONNES TRANS, INTERSEXES ET NON BINAIRES DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ, PAR LA PARITÉ FEMMES-HOMMES (3.1) ET DES APPROCHES FÉMINISTES TRANSFORMATRICES DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES (3.2)

D'ici 2026, accroître la représentation et la participation effectives, le leadership et le pouvoir décisionnel des filles, des jeunes dirigeants, des femmes et des leaders féministes dans toute leur diversité, y compris les personnes trans, intersexes et non binaires, en s'efforçant de : (1) faire progresser la parité entre les sexes et l'inclusion des personnes historiquement marginalisées à tous les niveaux, dans tous les aspects et dans tous les secteurs de la prise de décision publique et économique, y compris le secteur privé, la société civile, les organisations internationales, les institutions politiques et gouvernementales, les postes exécutifs et législatifs; (2) promouvoir et déployer des approches féministes, transformatrices en matière de genre et intersectionnelles de la prise de décision et du leadership, qui reconnaissent, analysent et remettent en cause les rapports de pouvoir existants et qui défendent des lois et des politiques inclusives, transformatrices en matière de genre et affirmant les droits.



LOIS ET POLITIQUES

3.1

Élaborer et mettre en œuvre des lois et des politiques pour faire progresser la parité entre les sexes et garantir une participation significative des femmes, des filles, des personnes trans, intersexes et non binaires, dans toute leur diversité, à la prise de décision et à la définition des programmes d'action.

3.2

Élaborer et mettre en œuvre des lois et des politiques qui permettent une approche féministe de la prise de décision¹, qui promeuvent les principes de participation, de démocratie, d'égalité, de droits humains et de justice, y compris en politique intérieure et étrangère.



ÉDUCATION

Construire des alliances intersectorielles et soutenir le travail en tandem, l'apprentissage mutuel, le partage d'expériences et de capacités pour et avec les militants, les leaders, les organisations et les mouvements féministes dans toute leur diversité; et encourager et soutenir le dialogue intersectionnel, interculturel et multigénérationnel.



FINANCEMENT

Investir dans des approches interculturelles et intersectionnelles transformatrices en matière de genre et dans des mécanismes de budgétisation sexospécifique à tous les niveaux du gouvernement, du secteur privé, des organisations internationales, des organisations de la société civile et des secteurs de l'économie.

¹ L'approche féministe consiste à soutenir la voix, la capacité d'agir et l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité ainsi que d'autres groupes qui sont confrontés à la discrimination ou la marginalisation. Elle consiste également à demander des comptes aux acteurs puissants tels que les porteurs d'obligations et les porteurs de responsabilités relativement à leurs obligations et responsabilités en matière de droits humains, afin de rééquilibrer la répartition du pouvoir et d'établir des sociétés justes et inclusives.



DONNÉES ET REDEVABILITÉ

3.1

Collecter et diffuser des données sur la participation des femmes, des filles, des personnes trans, intersexes et non binaires dans toute leur diversité à la prise de décision, y compris des données ventilées par âge, par appartenance ethnique et par handicap, entre autres facteurs.

3.2

Collecter des données désagrégées, procéder à une analyse féministe intersectionnelle et en communiquer les résultats lors de la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques, des budgets et des lois.



NORMES

Lutter contre les stéréotypes et les normes de genre préjudiciables pour garantir le pouvoir de décision et le leadership des militants, organisations et mouvements féministes dans toute leur diversité.

ACTION 4

RENFORCER LES MOUVEMENTS ET ORGANISATIONS DIRIGÉS PAR DES JEUNES FÉMINISTES ET PAR DES FILLES, DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

D'ici 2026, renforcer la position des adolescentes et des jeunes leaders féministes – et de leurs mouvements et organisations – en leur allouant des ressources financières, techniques ou autres, spécifiques et flexibles, et en assurant le suivi et l'évaluation de ces ressources; et créer des espaces sûrs et inclusifs pour diriger, administrer conjointement, participer de manière substantielle et co-crée des processus décisionnels.



FINANCEMENT

Transformer et adapter les pratiques des donateurs – en recourant notamment à des flux de financement spécifiques, essentiels et flexibles, à des octrois de subventions et à des processus décisionnels participatifs – pour tenir compte des besoins et des priorités de financement et de partenariat des mouvements et organisations dirigés par des jeunes féministes et par des filles (y compris ceux qui ont été historiquement marginalisés) et d'y répondre plus efficacement. Faire de même en direction des militants, mouvements et organisations féministes qui ciblent et soutiennent spécifiquement les filles dans leurs activités et leurs engagements.



LOIS ET POLITIQUES

Institutionnaliser et garantir l'appropriation conjointe, la participation et le leadership sûrs, inclusifs et significatifs des adolescentes, de leurs groupes et des mouvements de jeunes féministes au sein des espaces de plaidoyer internationaux et des processus politiques et décisionnels formels et multilatéraux.



DONNÉES ET ANALYSE

Étendre la recherche et intensifier la désagrégation des données sur les modes d'organisation, de participation et de financement des jeunes féministes et des filles, promouvoir la responsabilité des questions et des solutions qu'elles défendent, notamment en documentant l'impact du plaidoyer des filles et des jeunes féministes sur les décisions politiques.



ÉDUCATION

Investir dans des initiatives créatives qui renforcent les compétences et les outils d'apprentissage mutuel et de pensée critique pour les filles et les jeunes féministes, y compris ceux qui ont été historiquement marginalisés, et les soutenir dans la revendication de leurs droits et l'exercice de leur indépendance et de leur capacité à agir (individuelle et collective) – tant dans les processus sociopolitiques que dans leur vie personnelle.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS :

S'agissant de l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes, certains éléments probants indiquent que les alliances qui regroupent une diversité d'organisations, de mouvements et de secteurs autour d'une vision commune ont un impact plus étendu que si chaque partenaire individuel travaille seul. Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement mettent ces éléments probants en action au travers d'engagements collectifs.

Les engagements collectifs ont clairement défini des objectifs et permis aux organisations, institutions et gouvernements individuels de contribuer à leur accomplissement en utilisant différentes stratégies et tactiques, sur la base de leurs propres capacités, responsabilités et domaines d'expertise.

ENGAGEMENTS COLLECTIFS CONCERNANT LES MOUVEMENTS ET LE LEADERSHIP FÉMINISTES

Créer conjointement une Alliance mondiale pour des mouvements féministes durables d'ici juin 2022, afin d'augmenter de manière exponentielle, de maintenir et d'améliorer l'appui financier et politique pour les organisations et les mouvements féministes et de défense des droits des femmes.

Financer les mouvements et le leadership féministes pour intensifier les ressources et le soutien aux mécanismes de financement, aux programmes et aux fonds existants qui fournissent un financement essentiel direct, flexible, progressif, pluriannuel et durable aux organisations, groupes, mouvements et activistes féministes, y compris ceux qui sont souvent difficiles à atteindre et/ou qui ont été historiquement marginalisés et criminalisés.

Mettre en œuvre des pratiques féministes en approfondissant la compréhension des principes, des pratiques et des approches et du leadership féministes intersectionnels et en les intégrant dans le travail de nos organisations et institutions, ainsi que dans celui de la Coalition d'action, et dans l'ensemble du processus et du cadre de redevabilité du Forum Génération Égalité.

Faire avancer les défenseurs des droits humains des femmes en reconnaissant les défenseurs des droits humains des femmes de tous âges et dans toute leur diversité, en protégeant et en promouvant des environnements sûrs, notamment en ligne, et en luttant contre la discrimination fondée sur le genre, la stigmatisation et les discours haineux à leur égard.

Identifier les lacunes de données et les indicateurs pour les mouvements féministes et compiler un ensemble d'indicateurs fondés sur les droits pour renforcer notre capacité collective à mesurer, analyser et approfondir nos actions de plaidoyer sur la base des tendances et des progrès obtenus dans l'espace civique, en faveur de la mobilisation, de l'organisation et de l'action des militants féministes, dans toute leur diversité.

COMMENT POUVEZ-VOUS CONTRIBUER À L'ACCOMPLISSEMENT DE CES ENGAGEMENTS ?

Pour vous joindre à un engagement collectif, veuillez accéder au site commitments.generationequality.org.

LES CHAMPIONNES DES COALITIONS D'ACTION :



Photo: ONU Femmes / Ryan Brown

COUP DE PROJECTEU





COUP DE PROJECTEUR SUR LES MOUVEMENTS FÉMINISTES

RENFORCER LES MOUVEMENTS FÉMINISTES POUR FAIRE PROGRESSER LES DROITS DES FEMMES ET DES FILLES

Lorsqu'il s'agit de faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits humains, il est clair que le moteur le plus important du changement progressif est la présence de mouvements féministes autonomes et de mouvements sociaux alliés¹. De la « vague verte », qui défend la réforme législative sur l'avortement en Argentine, au combat pour l'adoption de lois contre la violence conjugale au Brésil, en passant par la révolution menée par les femmes au Soudan, les organisations de femmes et les défenseuses des droits humains mettent sur pied de puissantes coalitions et alliances intersectorielles, mobilisent les populations, sensibilisent les décideurs, font campagne pour le changement, remettent en question les systèmes de pouvoir et d'oppression profondément ancrés et demandent des comptes. C'est ce pouvoir – porté par des coalitions, des actions collaboratives et des mouvements forts – que les Coalitions d'action cherchent à soutenir et à amplifier.

Malgré leur impact évident, les mouvements féministes et les organisations de défense des droits des femmes souffrent d'un manque de financement chronique, surtout dans les pays du Sud. Moins de 1 % des subventions accordées par les fondations et les organismes de développement vont directement aux organisations féministes et de défense des droits des femmes². En outre, la manière dont ces fonds sont alloués et les conditions qui y sont associées les mettent hors de portée de nombreux groupes féministes, en particulier ceux qui sont dirigés par des filles et par des jeunes. En conséquence, nombre de ces organisations fonctionnent avec très peu de moyens, voire sans ressource aucune, et dépendent du travail non rémunéré des femmes et des filles pour mener leurs actions. Par exemple, 48 % des organisations de défense des droits des femmes des pays du Sud qui demandent un financement au Fonds mondial pour

les femmes déclarent un budget annuel inférieur à 30 000 dollars³. Les organisations et les mouvements qui œuvrent pour soutenir les personnes victimes de formes croisées de discrimination et de marginalisation – comme les personnes LGBTIQ, les travailleurs du sexe, les jeunes féministes, les femmes autochtones ou les femmes handicapées – se heurtent à des obstacles encore plus importants en matière de financement.

Ces difficultés sont aggravées par un contexte où les organisations, les leaders féministes et les défenseuses des droits humains font l'objet d'attaques de plus en plus fréquentes. Les groupes hostiles à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux droits humains prennent de l'ampleur dans le monde entier et tentent de revenir sur les acquis des organisations de défense des droits des femmes. Dans de nombreux pays, ces attaques s'accompagnent d'un environnement politique qui limite de plus en plus le champ d'action des mouvements féministes en imposant des restrictions au financement et à l'action collective. Si l'on veut concrétiser la vision de Beijing et du Forum Génération Égalité, les choses doivent impérativement changer.

La Coalition d'action sur les mouvements et le leadership féministes est la cheville ouvrière des efforts visant à établir et à renforcer les mouvements féministes. Elle veille à ce que les diverses organisations féministes et dirigées par des filles soient financées et soutenues afin qu'elles puissent mener à bien leurs activités de manière durable et sans crainte de représailles. Par ailleurs, chacune des cinq autres Coalitions d'action donne la priorité à des actions ou stratégies spécifiques qui reconnaissent ces mouvements et cherchent à les aider à atteindre leurs objectifs. Qu'elles visent à donner aux femmes et aux filles le pouvoir d'élaborer des stratégies de lutte contre la violence fondée sur le genre, à canaliser des financements climatiques sensibles au genre en faveur des femmes et des filles locales, à renforcer les mouvements de femmes et de filles qui défendent la liberté de disposer de son corps et les droits sexuels et reproductifs, ou à augmenter les investissements dans les technologies et l'innovation féministes, les Coalitions d'action mettent en pratique ce que les faits indiquent clairement : les mouvements féministes sont les moteurs du changement.

¹ Girard, Françoise. « Philanthropy for the Women's Movement, Not just 'Empowerment' ». *Stanford Social Innovation Review*. 4 novembre 2019. Disponible à l'adresse suivante : https://ssir.org/articles/entry/philanthropy_for_the_womens_movement_not_just_empowerment (consulté le 17 juin 2021).

² AWID. Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ? Présentation de données et appel à l'action. Mai 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.awid.org/fr/nouvelles-et-analyse/nouveau-dossier-ou-est-largent-pour-lorganisation-des-mouvements-feministes> (consulté le 17 juin 2021).

³ Ibid.



COUP DE PROJECTEUR SUR LES DROITS DES ADOLESCENTES

LES ADOLESCENTES DÉFINISSENT LEUR PROPRE PROGRAMME D'ACTION

Depuis le début, les adolescentes revendiquent une place au sein du Forum Génération Égalité. Par le biais de consultations, de manifestes et d'événements, elles ont fait valoir leur droit à contribuer à l'élaboration d'un programme d'action susceptible d'avoir une influence transformatrice sur leur avenir et ont clairement formulé leurs exigences pour un engagement significatif dans la prise de décision et le co-leadership dans le processus de la Génération Égalité.

NOTRE IMPLICATION NE DOIT PAS ÊTRE UN PROJET NI UN PROGRAMME ET NE DOIT SURTOUT PAS ÊTRE TEMPORAIRE. L'ENGAGEMENT EFFECTIF DES FILLES À TOUS LES NIVEAUX DES PARTIES PRENANTES NE SE RÉSUME PAS À UNE INTERVENTION PONCTUELLE AU COURS D'UNE CONFÉRENCE. IL NE SUFFIT PAS DE NOUS DONNER TROIS MINUTES POUR PARLER PUIS DE NOUS FÉLICITER POUR NOTRE DISCOURS INSPIRANT. NOUS DEVONS ÊTRE INTÉGRÉES DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE DANS LE SYSTÈME.

—Yande, 17 ans, Zambie

Les adolescentes sont souvent les premières oubliées ou sont parfois englobées dans les catégories plus larges d'enfants ou de jeunes, nonobstant le fait qu'elles ont des expériences, des besoins et des attentes distincts. Pendant l'adolescence, les filles traversent une période

extrêmement formatrice. Leurs capacités à terminer leurs études, à vivre des relations en toute sécurité et selon leurs propres critères, ou encore à participer librement à la vie de leur communauté et aux espaces en ligne sans subir de violence, peuvent véritablement déterminer le cours de leur vie et futurs.

Les adolescentes du monde entier étaient déjà confrontées à de profondes inégalités, mais la COVID-19 a eu un impact particulièrement perturbateur sur leur vie. En effet, la pandémie est venue couper leur accès à l'éducation, alourdir leur charge de travail de soins et de tâches domestiques au sein du foyer, augmenter leur risque de subir des violences ou d'être mariées trop jeunes, etc. Il est donc d'autant plus important d'écouter les adolescentes, de répondre à leurs demandes et de créer les conditions qui leur permettront de s'épanouir à l'avenir. Le Forum Génération Égalité continue d'être une opportunité importante pour écouter, répondre et travailler avec les adolescentes en faveur de l'égalité des sexes. La clé pour cela est de s'assurer que, dans tous les thèmes et à tous les niveaux, les adolescentes sont au cœur des discussions dès le départ.

À travers toute une série de dialogues et de consultations, les adolescentes ont fait entendre leur voix et leurs priorités sont claires. Elles demandent un engagement en faveur de l'intersectionnalité dans toutes les Coalitions d'action et une plus grande implication de leurs alliés, notamment les hommes et les garçons. Elles insistent sur la nécessité d'éliminer les pratiques préjudiciables et le travail des enfants. Elles revendiquent un accès à une éducation et à une formation de qualité qui les aideront à accéder à des emplois décentes et sûrs. Elles réclament la prise de mesures justes du point de vue du genre pour faire face au changement climatique et souhaitent prendre part aux discussions sur la conception de solutions dans ce domaine. Elles veulent avoir le droit de prendre leurs propres décisions en ce qui concerne leur corps et d'agir en conséquence. Elles veulent pouvoir disposer d'espaces sûrs en ligne, s'y montrer telles qu'elles sont et participer librement. Mais avant tout, elles ne veulent pas seulement participer, mais aussi diriger la prise de décision dans les six domaines couverts par les Coalitions d'action.

Nous saluons les efforts déployés récemment pour renforcer l'inclusion des adolescentes et de leurs priorités dans le Plan mondial d'accélération. Les Champions des Coalitions d'action, parmi lesquels figurent des organisations dirigées par des jeunes et par des filles, ont pris bonne note de leurs revendications. Les plans d'action des six Coalitions d'action incluent les adolescentes dans la plupart de leurs priorités, tactiques et cibles, et un certain nombre d'actions sont spécifiquement axées sur la satisfaction de leurs besoins. Par exemple, la Coalition d'action contre la Violence fondée sur le genre appelle à mettre en place des stratégies de prévention à grande échelle fondées sur

des preuves, qui s'attaquent aux causes profondes de la violence aux différentes étapes de la vie, y compris et en commençant par les jeunes femmes et les adolescentes. Elle définit notamment des objectifs sur des questions que les adolescentes considèrent comme prioritaires, telles que l'éducation et les pratiques préjudiciables. La Coalition d'action sur la justice et les droits économiques donne la priorité à l'éducation des filles, en s'attaquant à leur charge de travail non rémunéré, et demande à ce que les plans macroéconomiques et les programmes de relance tiennent compte de la dimension de genre et garantissent la satisfaction des besoins des adolescentes. La Coalition d'action sur la liberté de disposer de son corps et les droits sexuels et reproductifs donne la priorité à l'accès à une éducation sexuelle complète et à des services adaptés, pour permettre aux adolescentes de prendre en toute autonomie les décisions qui concernent leur corps et affectent leur vie. La Coalition d'action consacrée à l'innovation et la technologie au service de l'égalité entre les femmes et les hommes appelle à la réalisation d'investissements spécifiques dans l'éducation, les carrières et l'innovation dans le domaine des STIM et à renforcer le leadership des filles dans la création de technologies. Les adolescentes et les jeunes femmes ont elles-mêmes rédigé l'action n° 4 du plan d'action Mouvements et leadership féministes, qui appelle au renforcement des mouvements et organisations dirigés par des jeunes féministes et par des filles, dans toute leur diversité.

Notre objectif commun pour l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris le succès du Plan mondial d'accélération, repose sur la nécessité d'aller au-delà du travail compartimenté – travailler de manière holistique et cibler les intersections de la discrimination. Pour la Génération Égalité dans son ensemble, (et pour devenir plus que la somme de ses parties), cela signifie donner la priorité à l'inclusion significative et au co-leadership des adolescentes. Alors que nous envisageons la mise en œuvre, le suivi et la responsabilisation des Engagements et du Plan mondial d'accélération, il est essentiel que nous nous appuyions sur ces progrès en veillant à ce que les adolescentes soient reconnues et soutenues en tant que partenaires égales.

Des engagements se dessinent pour soutenir les financements, les programmes et les services requis, pour mener des actions de plaidoyer sur les questions qui affectent la vie des adolescentes et pour renforcer les organisations et les mouvements dirigés par des adolescentes et des jeunes féministes.

Il sera important de s'assurer de la mise en place d'un suivi ventilé par âge et par sexe pour évaluer la réalisation des plans d'action, des tactiques et des cibles et de veiller à ce que les porteurs d'engagement assument leurs responsabilités envers les adolescentes pour l'obtention de résultats.

COUP DE PROJECTEUR SUR LES DONNÉES

Les données sur le genre sont essentielles à la réalisation de progrès dans l'atteinte des objectifs ambitieux établis par les Coalitions d'action ainsi qu'à l'évaluation de leurs impacts. Nous avons besoin de données sur les femmes et les filles dans toute leur diversité pour prendre des décisions éclairées et s'assurer que ces décisions améliorent effectivement leur vie¹. Toutefois, il sera difficile de répondre aux besoins en données sur le genre qui figurent dans le Plan d'accélération mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Même avant la pandémie de COVID-19, les systèmes de données sur le genre souffrent d'un déficit de financement d'environ 450 millions de dollars chaque année depuis 2015². En conséquence, des lacunes dans les données sur le genre persistent dans tous les domaines du développement et affectent toutes les Coalitions d'action³. À l'heure actuelle, nous ne disposons par exemple que de **39 % des données sur le genre nécessaires pour assurer le suivi des ODD**⁴. Les données limitées sur le lien entre le genre et l'environnement, la violence fondée sur le genre et le travail de soins non rémunéré des femmes, entre autres, restreint la capacité des Coalitions d'action à déterminer si elles parviendront à atteindre leurs objectifs d'ici 2026.

De plus, les plans d'action des Coalitions d'action indiquent clairement que des données sur le genre multidimensionnelles sont requises pour formuler des politiques qui tiennent compte des expériences de toutes les femmes et les filles, y compris des populations les plus marginalisées. Pourtant, la plupart des pays ne collectent pas ou ne ventilent pas les données par sexe, âge et autres caractéristiques – comme la classe sociale, la race, le lieu de résidence, le handicap ou le statut migratoire⁵. Bien que la nécessité de données sur le genre soit devenue de plus en plus urgente dans le cadre de la pandémie de COVID-19, celle-ci risque également d'entraver les efforts visant à élargir la disponibilité des données sur le genre déjà limitées qui sont nécessaires pour assurer un suivi plus approfondi des ODD.⁶

C'est précisément en raison de ces défis que les données sur le genre et la redevabilité ont été identifiées comme des leviers transversaux pour chacune des Coalitions d'action. Dès le début du processus, les données de genre ont été identifiées comme un outil permettant de déceler les lacunes, de fixer des objectifs mesurables et de nourrir les engagements. Dans la phase de mise en œuvre, les données sur le genre seront cruciales pour suivre les progrès du Plan d'accélération mondial et

pour tenir les parties prenantes responsables du respect de leurs engagements. Les Coalitions d'action agissent sur trois axes pour faire progresser les données sur le genre :

Comblent les lacunes de données critiques. En identifiant les lacunes de données pour un domaine spécifique et en attirant l'attention sur le besoin de changement, les plans d'action des Coalitions d'action mettent en évidence la nécessité d'intensifier la collecte, l'utilisation et le financement des données sur le genre afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et d'impulser un changement transformateur.

Orientent les initiatives de plaidoyer et l'élaboration de politiques. La collecte et l'analyse des données ainsi que la recherche de pointe permettront d'évaluer les réponses politiques, et les meilleures pratiques seront identifiées pour guider la mise en œuvre de toutes les actions et de tous les engagements d'ici 2026. Les données et les leçons générées par cet exercice feront partie intégrante du travail continu des Coalitions d'action et constitueront l'une des contributions durables du Forum Génération Égalité à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux ODD.

Pour la redevabilité⁷. Il convient d'établir un cadre de suivi et de redevabilité solide pour vérifier si les engagements sont en passe d'être réalisés, pour mesurer les progrès des Coalitions d'action et pour accélérer l'impact concret sur l'Agenda 2030.

Dans leurs plans d'action, les Coalitions d'action ont souligné l'importance cruciale des données sur le genre. C'est maintenant aux gouvernements, aux organismes internationaux, à la société civile et au secteur privé de relever le défi avec des engagements fermes à combler les lacunes de données sur le genre par des financements; collecter et désagréger les données; utiliser les données pour orienter la prise de décision; partager et utiliser les meilleures pratiques liées aux données; et renforcer la visibilité, l'inclusivité et la redevabilité des données sur le genre.⁸

Certains engagements collectifs sont destinés à cette fin. Par exemple, un groupe de champions de la Coalition d'action consacrée à l'action féministe pour la justice climatique prennent l'engagement d'investir dans le renforcement des capacités nationales afin d'améliorer les statistiques qui mesurent le lien entre le genre et l'environnement, et d'utiliser ces données en soutien à la formulation de politiques, aux systèmes de suivi, de notification et de vérification (MRV) et à la budgétisation sensible au genre. Non seulement les Coalitions d'action soulignent la nécessité des données sur le genre, mais elles nous offrent aussi clairement l'occasion de mener une action collective dans ce domaine.

Photo: ONU Femmes / Johis Alarcón

MALGRÉ LES ÉLÉMENTS PROBANTS INITIAUX INDIQUANT QUE L'IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LES FEMMES ET LES FILLES EST DISPROPORTIONNÉ,

un nombre limité des réponses politiques initiales des gouvernements face à la COVID-19^[1] étaient sensibles au genre. Compte tenu de la persistance d'importantes lacunes de données, il est difficile d'en prédire l'impact véritable dans les pays et les communautés^[2]. Pourtant, dans les pays où des données ventilées par sexe sur les impacts de la COVID-19 sont collectées, les gouvernements élaborent et mettent en œuvre des réponses plus efficaces[>]. Aux Maldives par exemple, des données sur l'impact socioéconomique de la COVID-19 sur les femmes et les filles ont permis d'orienter les programmes d'aide destinés aux travailleuses indépendantes et aux femmes employées dans l'économie informelle, pour élaborer des plans de relance du secteur social et mettre sur pied une équipe chargée de sauvegarder les droits des femmes et des filles.

CE COUP DE PROJECTEUR a été réalisé conjointement par Data2X et Les femmes comptent, Programme de données sur le genre d'ONU Femmes.

¹ Data2X, 2021. « It's Time to Make Bold Commitments to Gender Data ». <https://data2x.org/resource-center/gef-commitment-guidance/>

² Data2X et Open Data Watch, 2021. State of Gender Data Financing 2021. <https://data2x.org/resource-center/state-of-gender-data-financing-2021/>

³ Grantham, K. et Data2X, 2020. Mapping Gender Data Gaps: An SDG Era Update. <https://data2x.org/resource-center/mappinggenderdatagaps/>

⁴ Encarnacion, J. et Maskey, S., 2021. « We Now Have More Gender-Related SDG Data Than Ever, but Is It Enough? » (Nous disposons à présent d'un plus grand volume de données sur les ODD liés au genre que jamais auparavant, mais est-ce suffisant ?) Centre de données « Les femmes comptent ». <https://data.unwomen.org/features/we-now-have-more-gender-related-sdg-data-ever-it-enough>

⁵ ONU Femmes, 2020. From Insights to Action: Gender Equality in the Wake of COVID-19 (Mettre les idées en pratique : l'égalité entre les femmes et les hommes au lendemain de la pandémie de COVID-19). <https://data.unwomen.org/publications/insights-action-gender-equality-wake-covid-19>

⁶ Nations Unies et ONU Femmes, 2020. Progress on the Sustainable Development Goals: The Gender Snapshot 2020 (Progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs de développement durable : aperçu de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes 2020). <https://data.unwomen.org/publications/progress-sustainable-development-goals-gender-snapshot-2020>

⁷ Voir Data2X, 2020. « Gender Data For Generation Equality: A Brief Series ». <https://data2x.org/resource-center/gender-data-for-generation-equality-a-brief-series/>

⁸ Data2X, 2021. « It's Time to Make Bold Commitments to Gender Data ». <https://data2x.org/resource-center/gef-commitment-guidance/>

⁹ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU Femmes, 2020. Riposte à la COVID-19 : suivi de la dimension de genre. Accessible à l'adresse : <https://data.un.org/gendertracker/>

¹⁰ ONU Femmes, 2020. « COVID-19 and its Economic Toll on Women: The Story Behind the Numbers » (La COVID-19 et ses retombées économiques sur les femmes : explications sur les chiffres ». 16 septembre 2020. <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2020/9/feature-covid-19-economic-impacts-on-women>

DES ENGAGEMENTS AUDACIEUX EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LE GENRE ACCÉLÈRENT L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

LES DONNÉES SUR LE GENRE SONT PUISSANTES

MAIS EN MATIÈRE DE BESOINS, LE MONDE N'EST DANGEREUSEMENT PAS À LA HAUTEUR :

Moins de

40%

des pays disposaient de données pour suivre l'ODD 5 (égalité entre les femmes et les hommes)

Les systèmes de données sur le genre sont sous-financés d'environ

\$450 MILLIONS

de dollars (USD) par an

La COVID-19 a

EMPIRÉ

LES INÉGALITÉS ENTRE LES L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

- ▶ Elles révèlent l'inégalité entre les femmes et les hommes
- ▶ Elles mettent en lumière des solutions
- ▶ Elles aident à suivre les progrès réalisés

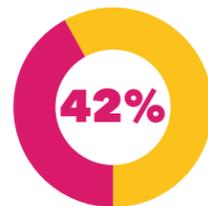
ET ACTUELLEMENT, LES DONNÉES SUR LE GENRE

NE SONT PAS UNE PRIORITÉ SUFFISAMMENT IMPORTANTE

DU FORUM GÉNÉRATION ÉGALITÉ

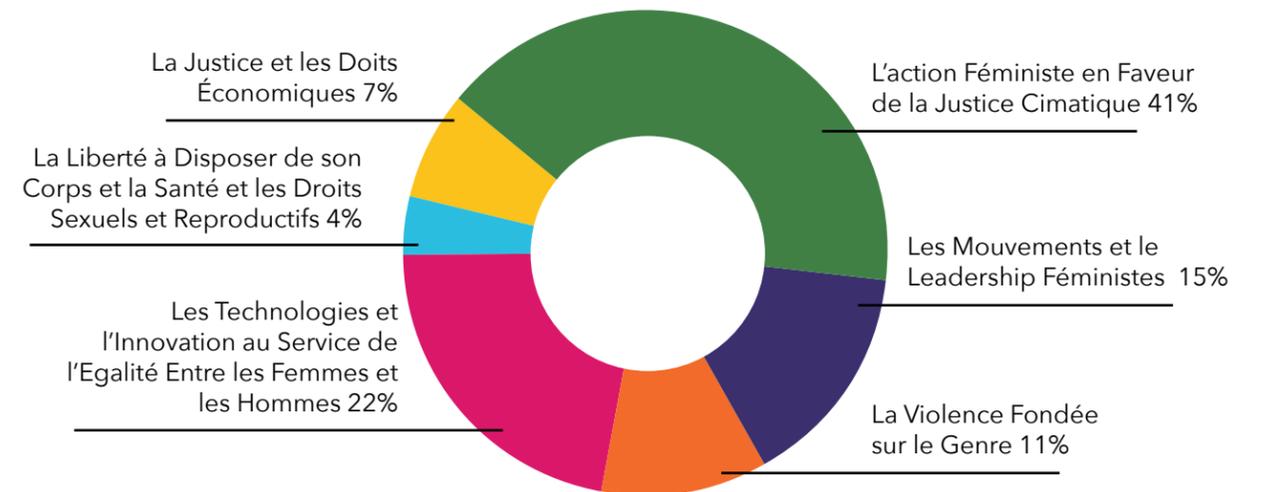


des échantillons d'engagement font directement référence aux données sur le genre dans le Manuel officiel des engagements



des actions comportent une tactique en matière de données dans le projet de Plan mondial d'accélération

OÙ FIGURENT DES RÉFÉRENCES AUX DONNÉES SUR LE GENRE DANS LE MANUEL DES ENGAGEMENTS ?



LES PLANS DIRECTEURS DES COALITIONS D'ACTION SONT INCOHÉRENTS SUR LES DONNÉES SUR LE GENRE

	Tactiques liées aux données	Appel à la collecte ou l'utilisation	Appel aux financements
La liberté à disposer de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs	0		
La justice et les droits économiques	2	X	
L'Action féministe en faveur de la justice climatique	1	X	X
Les mouvements et le leadership féministes	4	X	
La violence fondée sur le genre	1	X	X
Les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes	2		

NOUS AVONS BESOIN D'ENGAGEMENTS AUDACIEUX EN MATIÈRE DE DONNÉES SUR LE GENRE POUR RÉALISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.

Les gouvernements, les donateurs, la société civile et le secteur privé doivent s'engager à :

- ▶ Collecter & ventiler les données selon le genre
- ▶ Financer les lacunes en matière de données sur le genre
- ▶ Utiliser les données sur le genre pour l'élaboration de politiques
- ▶ Increase accountability for gender data

Voir l'infographie Data2X. 2021. « Il est temps de prendre des engagements audacieux en matière de données sur le genre ». <https://data2x.org/wp-content/uploads/2021/06/Generation-Equality-Forum-Infographic-FINAL.pdf>

COALITIONS D'ACTION REDEVABILITÉ ET ÉVALUATION



Photo: ONU Femmes / Diana Savina

CE N'EST QUE LE DÉBUT

Le travail du Forum Génération Égalité ne fait que commencer. Au cours des cinq prochaines années, l'objectif est d'avoir un impact tangible sur la vie des femmes et des filles, dans toute leur diversité, d'accompagner l'essor des mouvements féministes et de créer des environnements juridiques et politiques propices à cette évolution. Pour atteindre ces objectifs, **les actions doivent s'accompagner d'une redevabilité.**

Le **cadre complet de la redevabilité est en cours d'élaboration**, en consultation active avec les Champions des Coalitions d'action, les porteurs d'engagement, les jeunes et d'autres parties prenantes. Toutefois, il existe déjà un large consensus sur le fait que tous les partenaires de cette initiative - qu'il s'agisse d'organisations féministes ou dirigées par des jeunes, de gouvernements, d'organisations internationales, de sociétés philanthropiques ou du secteur privé - ont des rôles et des responsabilités distincts, ce qui peut modifier les modalités en matière de redevabilité. Ils doivent pouvoir se tenir mutuellement responsables du respect des engagements qu'ils prennent, afin que leurs engagements individuels et collectifs se traduisent par quelque chose de plus grand : des progrès irréversibles vers un monde juste, équitable et où les toutes personnes dans toute leur diversité et quel que soit leur genre, peuvent pleinement jouir de leurs droits humains.

LE CADRE DE REDEVABILITÉ POUR LES COALITIONS D'ACTION COMPRENDRE QUATRE ÉLÉMENTS CENTRAUX :



Compte rendu de la mise en œuvre des **ENGAGEMENTS**



Évaluations des progrès réalisés relativement aux **CIBLES** établies par chaque Coalition d'action



Évaluations des Coalitions d'action et de la mesure dans laquelle elles aboutissent à des **PROCESSUS** transformateurs



Des histoires ayant de l'**IMPACT**, pour démontrer comment les Coalitions d'action de la Génération Égalité, individuellement et collectivement, permettent des changements concrets d'ici la fin des Coalitions d'action en 2026.

Les **principes qui sous-tendent le cadre de redevabilité** sont ceux qui guident l'ensemble des Forums Génération Égalité à savoir l'intersectionnalité, le leadership féministe et la transformation. Ces principes ne s'appliquent qu'aux résultats que les Coalitions d'action espèrent obtenir; ils s'appliquent également aux **processus** au sein des Coalitions d'action elles-mêmes. Compte tenu de notre engagement envers ces principes, l'évaluation des impacts devra également inclure une focalisation sur les aspects suivants :

- **L'intersectionnalité:** L'impact des Coalitions d'action sur la vie des femmes et des filles les plus marginalisées et confrontées à des formes de discrimination multiples et croisées, pour nous assurer que les progrès en matière d'égalité des sexes les touchent également.
- **Le leadership féministe:** Nous évaluerons la mesure dans laquelle elles sont transformatrices et permettent aux femmes, aux filles et aux jeunes dans toute leur diversité ainsi qu'à leurs organisations et à d'autres partenaires de diriger,

de créer conjointement, d'influencer leur travail et de leur demander des comptes. La manière dont les Coalitions d'action contribuent aux mouvements forts et durables de défense des droits des femmes, aux mouvements dirigés par des jeunes et par des filles et aux mouvements féministes, et si cela permet d'accroître la diversité et la visibilité du leadership féministe.

- **La transformation:** Pouvoir inégaux au sein de nos communautés, de nos pays et entre eux. Les Champions des Coalitions d'action prendront des mesures pour assurer une remise en cause des relations de pouvoir et de la dynamique dans leur travail et pour corriger les déséquilibres.

Ils promouvront des espaces qui encouragent le dialogue intergénérationnel, les prises de décisions conjointes et l'établissement de priorités ainsi que le leadership partagé. Le Manifeste des jeunes féministes sera un guide important dans ce travail transformateur.

La redevabilité pour les Coalitions d'action doit également présenter un nouveau modèle de mouvement et de programme multipartite en faveur de l'égalité des sexes, axé sur la solidarité avec le leadership des jeunes et dans le cadre d'un contrat mondial revisité pour l'égalité des sexes. Ainsi, les Coalitions d'action pourront inspirer et refléter les ambitions prévues dans «Notre programme commun» du Secrétaire général des Nations Unies pour un nouveau multilatéralisme.

De nombreux cadres et opportunités peuvent être mis à profit en matière de redevabilité, par exemple les systèmes internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, la Commission de la condition de la femme, le Forum politique de haut niveau et, bien sûr les parlements. Ensuite, la société civile exerce déjà un suivi solide et indépendant de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des flux financiers vers les mouvements de femmes, entre autres. Le cadre de redevabilité cherchera à s'appuyer sur ces dispositifs et à les renforcer, plutôt que de les dupliquer.

Les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement auront la possibilité de **se réunir pour apprendre** les uns des autres, réfléchir à leurs succès et à leurs échecs, identifier les points à améliorer et la façon d'y parvenir. À cette fin, dans le cadre de son rôle de secrétariat des Coalitions d'action, ONU Femmes préparera un **rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des engagements** et de promotion d'un dialogue critique pour l'apprentissage collectif. Ce rapport annuel reposera sur un cadre de notification clair et simple conçu conjointement par les Champions des Coalitions d'action, les porteurs d'engagement, les jeunes et d'autres parties prenantes, qu'il sera possible d'utiliser efficacement entre différents types de parties prenantes, sur la base des modalités existantes. Le cadre sera léger et visera à éviter d'imposer une pression supplémentaire sur les systèmes existants. Nous envisageons que ce cadre soit complété par un « réseau de responsabilité » - des efforts plus larges qui aident les parties prenantes à être dotées de ressources et d'équipements pour faire progresser les aspects critiques de la mesure - tels que le leadership des jeunes, le financement des mouvements ou les processus de transformation.

Il y aura également des moments régionaux et mondiaux où toutes les parties prenantes des Coalitions d'action du Forum Génération Égalité pourront faire le point sur nos progrès collectifs, renouveler leurs engagements et mobiliser les autres à se joindre à nos efforts. Nous envisageons que le prochain moment mondial clé aura lieu en 2023 à mi-parcours du

calendrier de mise en œuvre des Coalitions d'action. Ce serait l'occasion d'engager plus de partenaires, en particulier au niveau local ; de mener de nouveaux financements publics et privés ; d'élargir le potentiel d'impact du Collectif d'engagements ; et d'augmenter la dynamique globale vers la mise en œuvre du Plan mondial d'accélération. Ce point intermédiaire sera une occasion importante d'évaluer si et comment les Coalitions d'action font progresser l'objectif mondial d'accélération des progrès vers l'Agenda 2030 des ODD.

Enfin, **les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement établiront une feuille de route pour leur travail futur.** Nous prévoyons que les Champions des Coalitions d'action établiront conjointement des processus de discussion au sujet des progrès accomplis et d'avancement des résultats et qu'ils encourageront **l'apprentissage croisé** au sein des Coalitions d'action et entre elles. Nous prévoyons également que les Coalitions d'action faciliteront des évaluations régulières des progrès réalisés relativement aux engagements collectifs, ce qui offrira de nouvelles opportunités en matière d'apprentissage croisé et de partage par les Champions des Coalitions d'action et les porteurs d'engagement. Dans son rôle de secrétariat, ONU Femmes appuiera toutes les parties prenantes dans l'élaboration et l'établissement d'une feuille de route future et veillera à ce que leur travail bénéficie de ressources adéquates. Notre objectif est d'élaborer un cadre de redevabilité final qui sera lancé lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2021.

La redevabilité n'est pas seulement un idéal : elle est la clé de la réussite de notre travail collectif. Avec une véritable application du principe de redevabilité, les Coalitions d'action ont beaucoup plus de chances de parvenir à transformer les discours en faveur de l'égalité des sexes en actions concrètes et à susciter des changements mesurables dans la vie des femmes et des filles dans toute leur diversité. **Paris est la ligne de départ** de notre parcours dans l'accélération du changement concret et dans la garantie que les résultats sont obtenus et mesurés. Il est maintenant temps de nous mettre à l'ouvrage et de concrétiser nos engagements.

PROCHAINES ÉTAPES



IL EST TEMPS D'AGIR

Le forum Génération Égalité découle d'une simple idée **SELON LAQUELLE LE MONDE POURRAIT ACCOMPLIR DES PROGRÈS IRRÉVERSIBLES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES SI LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES S'UNISSAIENT AUTOUR D'UNE VISION AUDACIEUSE ET TRANSFORMATRICE ET TRAVAILLAIENT COLLECTIVEMENT À LA RÉALISER.** Les Coalitions d'action représentent des partenariats multipartites dynamiques qui travailleront de concert en vue de concrétiser cette idée.

Les plans d'action des Coalitions d'action portent sur certains des obstacles les plus imposants en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – depuis la violence jusqu'aux économiques qui reposent sur le travail non rémunéré qu'accomplissent les femmes et les filles, en passant par les systèmes sociaux et politiques et les normes qui limitent la voix et le potentiel des femmes et des filles dans toute leur diversité, plutôt que de leur donner une visibilité. Il s'agit de domaines dans lesquels les progrès réalisés ont suscité des réactions hostiles, y compris l'idée selon laquelle les femmes et les filles ont le droit de prendre leurs propres décisions concernant leur corps et leur vie, ou dans les régions où des crises telles que la pandémie de COVID-19 ont menacé les acquis, notamment en matière d'accès aux services et à des emplois décentes. Les plans d'action portent également sur des problèmes plus récents et émergents, par exemple dans les domaines de la technologie et de la justice climatique, où nous avons besoin de stratégies pour veiller à ce que les femmes et les filles occupent une place centrale dans l'innovation et les réponses face au changement climatique et à ce qu'elles ne soient pas mises de côté.

Les plans d'action cristallisent également les mesures qui, selon nous, sont nécessaires pour renforcer le mouvement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils reconnaissent que les mouvements féministes et les autres mouvements sociaux ont été les moteurs essentiels du progrès et qu'ils doivent être soutenus et maintenus afin de leur permettre de poursuivre leur travail en faveur de l'égalité et de la justice. Ils soulignent la nécessité de prendre des mesures pour combler les écarts en matière de pouvoir et d'opportunités dont souffrent les femmes et les filles dans toute leur diversité en raison d'actes de discrimination fondés sur leur race, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leurs capacités ou leur statut migratoire, entre autres facteurs, et leurs recoupements. Ils font ressortir les besoins des adolescentes et promeuvent une collaboration intergénérationnelle. De plus, ils exploitent les données en tant qu'outil permettant d'orienter la politique et la pratique ainsi que pour assurer la redevabilité.

Le Plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes ouvre la voie vers l'accomplissement efficace de progrès durables et significatifs. **La question est de savoir si nous sommes disposés à nous engager sur cette voie ?**

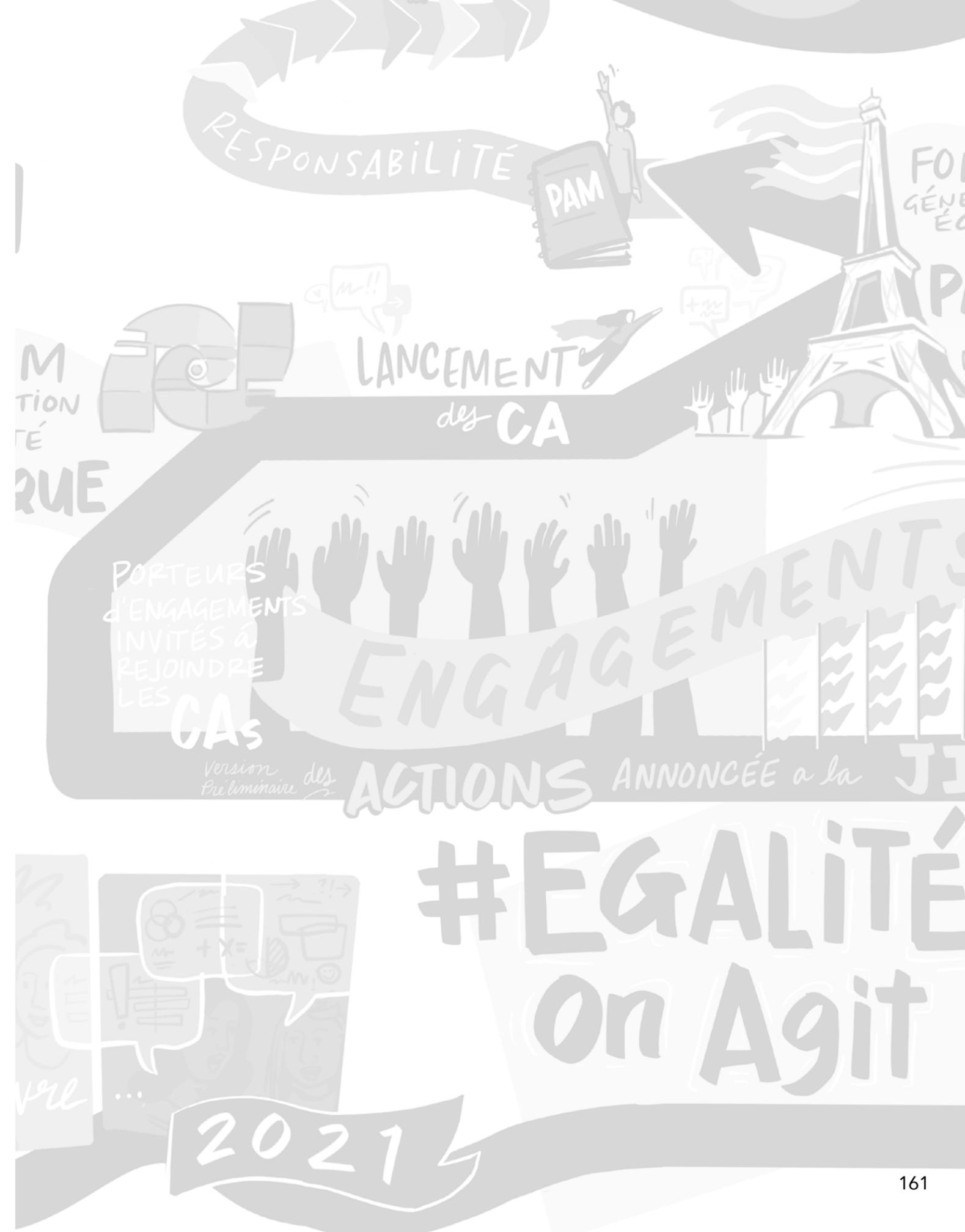
Ainsi que le montrent les engagements collectifs, les organisations de défense des droits des femmes, féministes et dirigées par des filles et des jeunes s'associent avec les gouvernements, les entreprises, les fondations et les organisations internationales afin de faire de l'égalité une réalité pour les femmes et les filles dans toute leur diversité.

**ENSEMBLE, NOUS POUVONS LE FAIRE.
REJOIGNEZ-NOUS.**

ANNEXE I

CADRE DE SUIVI DES COALITIONS D'ACTION

À la suite du Forum Génération Égalité qui se tiendra à Paris du 30 juin au 2 juillet, les champions de chacune des Coalitions d'action se réuniront pour définir et adopter un cadre structuré de suivi et de redevabilité afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des actions définies et qui seront engagées au cours des cinq prochaines années. Sont présentés, dans le tableau qui suit, les principaux axes du cadre proposé ainsi que les cibles et les indicateurs quantifiés qui ont été définis pour chaque Coalition d'action. Bien qu'ambitieuses, ces cibles sont néanmoins réalisables, car elles ont été établies sur la base des données mondiales disponibles pour la période projetée de mise en œuvre, à savoir de 2021 à 2026. Ce cadre sera défini plus avant et officiellement adopté par les champions des Coalitions d'action.



VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

CIBLES

Action 1. Cibles

- ▶ D'ici 2026, une population supplémentaire de 550 millions de femmes et de filles vivra dans des pays appliquant des politiques et des lois interdisant toutes les formes de violence fondée sur le genre (VBG) à l'égard des femmes et des filles.
- ▶ D'ici 2026, 4000 organisations du secteur privé adopteront et mettront en œuvre des politiques contre la VBG.
- ▶ D'ici 2026, 55 pays supplémentaires auront dérogé aux exceptions à l'âge légal du mariage, et adopté des mesures politiques visant à mettre fin au mariage des enfants d'ici 2026 ; et les trois quarts des pays où les mutilations génitales féminines (MGF) sont encore pratiquées auront établi des interdictions légales et des mesures politiques pour les éradiquer.
- ▶ D'ici 2026, 9 pays sur 10 financeront et mettront en œuvre une programmation coordonnée, globale et multisectorielle sur les VBG ainsi que les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles.
- ▶ D'ici 2026, le nombre de pays ayant ratifié des conventions internationales et régionales sur la VBG à l'égard des femmes et des filles aura augmenté de 25 %.
- ▶ D'ici 2026, 159 pays du globe auront au moins mené une enquête sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes au cours des dix dernières années.

Action 2. Cibles

- ▶ D'ici 2026, le nombre de pays incluant diverses stratégies de prévention fondées sur des données probantes concernant la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans les politiques nationales aura augmenté de 50 %.
- ▶ D'ici 2026, le nombre de personnes qui adhèrent à des croyances équitables en matière de genre dans chaque pays aura augmenté de 25 %.
- ▶ D'ici 2026, les investissements dans les stratégies de prévention fondées sur des données probantes auront augmenté de 500 millions de dollars US.
- ▶ D'ici 2026, 100 gouvernements nationaux auront révisé et renforcé les programmes de formation des écoles et des enseignants afin d'y incorporer des approches efficaces de prévention de la VBG et de promouvoir l'égalité de genre et l'importance de relations respectueuses.
- ▶ D'ici 2026, des actions de prévention des mariages ou unions précoces et forcés d'enfants auront été menées auprès de 9 millions de filles et d'adolescentes.
- ▶ D'ici 2026, 8 millions de cas de mutilations génitales féminines auront été évités.

Action 3. Sous-cibles

- ▶ D'ici 2026, le nombre de pays disposant de plans d'action multisectoriels sur la VBG, offrant la prestation de services de police, de justice, de santé et sociaux aura augmenté de 50 %.
- ▶ D'ici 2026, 100 pays mettront en œuvre des programmes/initiatives de formation et de renforcement des capacités à l'intention des personnels des forces de l'ordre (police et autres) pour qu'elles soient plus sensibles à l'égalité entre les sexes et contribuent à la lutte contre la violence de genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité.
- ▶ D'ici 2026, le nombre de pays dont les protocoles, les lignes directrices ou l'état des pratiques dans le secteur de la santé sont conformes aux normes internationales de l'OMS, aura augmenté de 50 %.
- ▶ D'ici 2026, le nombre de pays incluant des programmes de formation ou d'études pour les prestataires de soins de santé dans leurs politiques/protocoles de santé ou dans le plan national multisectoriel aura augmenté de 50 %.

Action 4. Cibles

- ▶ D'ici 2026, le financement international aura été amélioré et augmenté en doublant les aides aux organisations et mouvements de défense des droits des femmes et aux femmes militantes et les fonds gérés par des femmes, notamment celles travaillant à la lutte contre les violences fondées sur le genre subies par des groupes historiquement exclus, victimes de formes multiples et intersectionnelles de discrimination.
- ▶ D'ici 2026, le financement national allant aux organisations dirigées par des filles et aux organisations de défense des droits des femmes luttant contre la VBG aura augmenté de 500 millions de dollars US.
- ▶ D'ici 2026, le leadership et la participation significative des organisations dirigées par des filles et des mouvements de défense des droits des femmes, en particulier ceux dirigés par des femmes et des filles historiquement exclues, confrontées à des formes multiples de violence et de discrimination, auront augmenté dans tous les processus de prise de décision au niveau national et international.
- ▶ D'ici 2026, les organisations de défense des droits des femmes seront représentées dans tous les mécanismes de coordination des sous-groupes de VBG et dirigeront au moins un quart de ces organisations.
- ▶ D'ici 2026, 30 % des financements humanitaires destinés à la lutte contre la VBG seront directement alloués aux organisations de défense des droits des femmes.
- ▶ La moitié des pays suivront l'aide financière nationale et internationale destinée à la lutte contre la VBG et allouée aux organisations autonomes dirigées par des filles et celles de défense des droits des femmes, par le biais d'une ligne budgétaire réservée à cet effet.

IMPACT

Action 1. Cibles

- ▶ Un nombre plus important d'États et d'organismes régionaux ont ratifié les conventions internationales et régionales et les institutions des secteurs public et privé renforcent, mettent en œuvre et financent des lois, des politiques et des plans d'action (selon le cas) fondés sur des éléments probants pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité.

Action 2. Cibles

- ▶ Réduction de la prévalence de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes, des adolescentes et des jeunes filles dans toute leur diversité, y compris dans les contextes humanitaires, en intensifiant la mise en œuvre et le financement de stratégies de prévention fondées sur des données probantes par les institutions des secteurs public et privé et les organisations de défense des droits des femmes.

Action 3. Sous-cibles

- ▶ Intensification de la mise en œuvre et du financement de services axés sur les victimes, coordonnés, complets, de qualité, accessibles et abordables pour les victimes de la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles dans toute leur diversité, y compris dans les contextes humanitaires.

Action 4. Cibles

- ▶ Renforcement du soutien et de la redevabilité, ainsi que de la qualité et de la flexibilité des financements provenant des États, du secteur privé, des fondations et d'autres bailleurs de fonds aux organisations autonomes dirigées par des filles et aux organisations de défense des droits des femmes travaillant à faire reculer toutes les formes de violence à leur égard.

ODD

ODD 5 (cibles 5.2 et 5.3)

ODD 6 (cible 6.1) et

ODD 16 (cibles 16.a, 16.b, 16.1, 16.2, 16.3).

JUSTICE ET DROITS ÉCONOMIQUES

CIBLES

Action 1

- ▶ Création de 80 millions d'emplois décents dans le domaine sanitaire
- ▶ Augmentation des budgets nationaux pour financer des services de soins publics de qualité et équitables, la recommandation étant qu'ils représentent de 3 à 10 % du revenu national.

Action 2

- ▶ Diminution de 17 millions de femmes employées mais vivant dans l'extrême pauvreté.
- ▶ Réduction de moitié (de 50 % à 25 %) de l'écart dans la participation au marché du travail entre les hommes et les femmes en âge de procréer et ayant de jeunes enfants à la maison, entraînant l'intégration de 84 millions de femmes supplémentaires dans la population active.

Action 3

- ▶ L'accès sécurisé à la propriété et au contrôle de la terre et du logement est accru pour 7 millions de femmes.
- ▶ L'écart entre les hommes et les femmes est ramené à 6 % grâce à une amélioration de l'inclusion financière aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel.
- ▶ Le nombre d'entreprises appartenant à des femmes augmente de 25 %.

Action 4

- ▶ Le nombre de femmes et de filles vivant dans la pauvreté baisse de 85 millions.

IMPACT

Action 1

- ▶ Efforts en faveur de la reconnaissance, de la réduction et de la redistribution des activités de soins, non rémunérées et visant à récompenser et à représenter les personnels soignants, tout en garantissant leurs droits sociaux.
- ▶ Amélioration de la qualité des prestations de services publics de soins dans le but de réduire et de redistribuer le travail non rémunéré de soins et aussi de le reconnaître.

Action 2

- ▶ Les emplois décents se multiplient dans l'économie formelle et informelle, réduisant à terme le nombre de femmes occupant un emploi et vivant en situation de pauvreté.
- ▶ Le nombre de femmes faisant partie de la population active et accédant à un emploi décent est accru.

Action 3

- ▶ L'accès et le contrôle des femmes sur les terres en tant que ressource productive sont élargis et deviennent une réalité.
- ▶ L'inclusion financière est accrue pour les femmes et les filles grâce à un accès élargi et à un contrôle accru sur les produits et services financiers sensibles aux questions de genre.
- ▶ L'accès et le contrôle des femmes sur les ressources productives sont élargis, grâce à une augmentation du nombre de femmes entrepreneuses.

Action 4

- ▶ Le nombre de femmes et de filles vivant dans la pauvreté est réduit grâce à la conception et la mise en œuvre de plans macro-économiques, de réformes budgétaires et de plans de relance adaptés aux femmes et sensibles aux questions de genre.

ODD

Action 1

- ▶ ODD 5 (cible 5.4)
- ▶ ODD 5 (cible 5.4)

Action 2

- ▶ ODD 1 (cible 1.1) et ODD 8 (cible 8.5.1)
- ▶ ODD 1 (cible 1.1) et ODD 8 (cible 8.5.1)

Action 3

- ▶ ODD 1 (cible 1.4) ODD 5 (cible 5.a) et ODD 8 (cibles 8.3 et 8.10)
- ▶ ODD 1 (cible 1.4) et ODD 8 (cibles 8.3 et 8.10)
- ▶ ODD 1 (cible 1.4) et ODD 8 (cibles 8.3 et 8.10)

Action 4

- ▶ ODD 1 (cible 1.3) et ODD 5 (cible 5.c)

DROIT DE DISPOSER DE SON CORPS ET SDSR

CIBLES

Action 1

- ▶ D'ici 2026, un nombre supplémentaire de 50 millions d'enfants, de jeunes et d'adolescents reçoivent une éducation sexuelle complète (ESC).

Action 2

- ▶ D'ici 2026, un nombre supplémentaire de 50 millions d'adolescentes et de femmes auront accès à des services et produits contraceptifs de qualité.
- ▶ D'ici 2026, un nombre supplémentaire de 50 millions d'adolescentes et de femmes vivront dans des pays où elles auront la possibilité de se faire avorter sans courir de risque et sans enfreindre la loi.

Action 3

- ▶ D'ici 2026, un nombre supplémentaire de 260 millions de filles, d'adolescentes et de femmes seront en mesure de décider pour elles-mêmes de leur sexualité, de l'utilisation de leur corps et quand elles souhaitent devenir mères.
- ▶ D'ici 2026, au moins 20 pays auront promulgué des réformes juridiques et politiques pour protéger la liberté des femmes de disposer de leur corps et promouvoir la SDSR.

Action 4

- ▶ Accroissement de la participation des organisations féministes et de femmes autonomes, de femmes défenseuses des droits humains et promotrices de la paix, du soutien à ces organisations et de la redevabilité vis-à-vis d'elles (y compris celles dirigées par des filles et des adolescentes, et les organisations et collectifs autochtones). Renforcement des organisations, des réseaux et des mouvements travaillant à la promotion et à la protection du droit de disposer de son corps et de la SDSR.

IMPACT

Action 1

- ▶ Les personnes sont informées de leurs droits sexuels et reproductifs et ont les connaissances suffisantes pour décider de tout ce qui se touche à leur santé sexuelle et reproductive. L'accès à une éducation sexuelle intégrale permet de déconstruire les stéréotypes et discriminations fondées sur le genre, favorisant un environnement porteur de plus d'égalité dans les relations, d'acceptation et célébrant toutes les expressions de genre. L'ESC contribue également à l'engagement d'autres pistes d'action par les Coalitions d'action, en particulier dans le domaine de la VBG.

Action 2

- ▶ Les personnes peuvent prendre leurs propres décisions sur les méthodes et les services à utiliser. C'est une composante essentielle du droit de disposer de son corps. Les femmes voient leurs droits en matière de santé reproductive consacrés et elles sont mieux à même de décider ou non d'être enceintes et, par conséquent, de prendre des décisions concernant tous les aspects de leur vie.

Action 3

- ▶ La santé reproductive est améliorée et les stéréotypes et pratiques sexistes néfastes sont réduits, ce qui leur permet de mieux planifier leur vie.

Action 4

- ▶ De meilleures politiques et de meilleurs programmes pour tous, ne laissant personne pour compte. Mécanisme de redevabilité convenu, encourageant la conformité aux normes.

ODD

Action 1

- ▶ ODD 3 (cibles 3.1, 3.3, 3.7), ODD 4 (cible 4.7) et ODD 5 (cibles 5.2, 5.3 et 5.6)

Action 2

- ▶ ODD 3 (cibles 3.1, 3.3 et 3.7)

Action 3

- ▶ ODD 5 (cibles 5.1, 5.3 et 5.6)

Action 4

- ▶ ODD 5 (cible 5.c) et ODD 10 (cible 10.3)

ACTION DES FEMMES EN FAVEUR DE LA JUSTICE CLIMATIQUE

CIBLES

Action 1

- ▶ D'ici 2026, la proportion de financement bilatéral marqué en faveur du climat, ciblant les questions de genre, aura augmenté de 88 %.
- ▶ Augmentation de la proportion de l'aide destinée aux organisations de femmes en faveur du climat (OCDE-CAD code 15170), y compris aux niveaux local et rural (données à paraître).
- ▶ Augmentation de la proportion de financements destinés à des actions climatiques sensibles aux questions de genre au niveau national et/ou par le biais des CDN.

Action 2

- ▶ D'ici 2026, augmentation de la proportion de ministères nationaux de l'environnement dirigés par des femmes, s'étendant à tous les départements ministériels intervenant en matière de climat (estimation sur la base des données disponibles).
- ▶ D'ici 2026, augmentation de la proportion de femmes et de filles occupant des emplois verts.
- ▶ Augmentation de la proportion de femmes et de filles dans les domaines de l'éducation (y compris les domaines STEM), contribuant ainsi à l'approche de promotion des emplois verts.

Action 3

- ▶ Élaboration de l'indice genre et résilience

Action 4

- ▶ D'ici 2026, au moins 20 pays auront su améliorer l'utilisation de statistiques ventilées par sexe en matière environnementale pour l'élaboration des politiques, créant ainsi un environnement favorable à la production de statistiques sexospécifiques.

IMPACT

Action 1

- ▶ Financements climatiques plus sensibles aux questions de genre, axés sur des solutions équitables pour les hommes et les femmes et les organisations dirigées par des femmes et des filles.

Action 2

- ▶ More women and girls enabled to lead a just transition to an inclusive, circular, regenerative green economy

Action 3

- ▶ Renforcement de la résilience des femmes et des filles face aux effets du climat, aux risques de catastrophes, aux pertes et aux dommages, notamment grâce à une éducation de qualité, à la garantie des droits fonciers et de la sécurité en matière foncière.

Action 4

- ▶ Augmentation des politiques, de la planification et des stratégies en matière climatique, fondées sur des données faisant le lien entre les questions de genre et l'environnement.

ODD

Action 1

- ▶ ODD 17 (cible 17.2)

Action 2

- ▶ ODD 5 (cible 5.5)

Action 3

- ▶ ODD 1 (cible 1.5)

Action 4

- ▶ ODD 17 (cible 17.8)

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

CIBLES

Action 1

- ▶ Réduction de moitié de la fracture numérique entre les sexes et les générations.

Action 2

- ▶ Hausse de 50 % des investissements dans la technologie et l'innovation par les femmes et pour les femmes.

Action 3

- ▶ Doublement de la proportion de femmes travaillant dans le secteur de la technologie et de l'innovation pour transformer les écosystèmes dans ces domaines de pointe.

Action 4

- ▶ Une majorité de pays et d'entreprises technologiques font preuve d'une plus grande responsabilité et rendent des comptes sur les questions de VBG et de discrimination en ligne et facilitées par la technologie.

IMPACT

Action 1

- ▶ Comblement de l'écart entre les sexes dans l'accès aux TIC et les compétences numériques en améliorant considérablement l'accès aux technologies numériques et l'alphabétisation numérique pour toutes et tous.

Action 2

- ▶ Investissement dans la technologie et l'innovation « féministes » pour soutenir le leadership des femmes en tant que moteurs de l'innovation et pour mieux répondre aux besoins les plus pressants de la population féminine.

Action 3

- ▶ Construction d'écosystèmes d'innovation inclusifs, transformateurs et responsables en mettant en place de nouveaux réseaux et points de référence.

Action 4

- ▶ Prévention et élimination de la VBG et de la discrimination en ligne, facilitées par la technologie et par la mise en œuvre de politiques et de solutions.

ODD

Action 1

- ▶ ODD 4 (cible 4.4), ODD 5 (cible 5.b) et ODD 17 (cible 17.8)

Action 2

- ▶ ODD 5 (cible 5.5) et ODD 9 (cible 9.5)

Action 3

- ▶ ODD 5 (cible 5.5), ODD 9 (cible 9.b) et ODD 17 (cible 17.6)

Action 4

- ▶ ODD 5 (cible 5.1), ODD 10 (cible 10.3) et ODD 16 (cible 16.b)

MOUVEMENTS ET LEADERSHIP FÉMINISTES

CIBLES	RÉSULTAT	IMPACT	ODD
<p>Nombre d'organisations et de mouvements féministes financés.</p> <p>Pourcentage d'organisations féministes et de femmes, dans l'hémisphère Nord et l'hémisphère Sud, recevant des financements directs.</p>	<p>Pourcentage de donateurs APD augmentant le financement aux organisations et mouvements féministes.</p> <p>Pourcentage de donateurs de tous les secteurs augmentant le financement aux organisations et mouvements féministes.</p>	<p>Le taux de croissance annuel mondial de financement de tous les secteurs engagés – ainsi que des futurs contributeurs – à diverses organisations, fonds et mouvements féministes doublera, passant de 4 % à 8 %.</p> <p>Le nombre de gouvernements, d'organisations du secteur privé et philanthropiques finançant directement des organisations et mouvements féministes augmentera de X %*.</p>	<p>ODD 5 (cible 5.5), ODD 16 (cible 16.7) et ODD 17 (cible 17.7)</p>
<p>Proportion de femmes, dans toute leur diversité, occupant des postes de direction/encadrement, tous secteurs et tous niveaux confondus.</p>	<p>Nombre de pays, de villes, de régions, d'organisations internationales et de la société civile, et d'acteurs du secteur privé ayant contribué à augmenter la proportion de femmes à des postes de direction.</p>	<p>Les organisations et les institutions de tous les secteurs, les pouvoirs exécutifs et législatifs à tous les niveaux, élaborent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies et prennent des initiatives pour atteindre une représentation paritaire plus équilibrée et dans les postes de direction.</p>	<p>ODD 5 (cible 5.5) et ODD 16 (cible 16.7)</p>
<p>Nombre d'organisations dirigées par des adolescentes et de mouvements de jeunes féministes financés.</p>	<p>Pourcentage de donateurs de tous les secteurs augmentant le financement aux mouvements d'adolescentes et de jeunes féministes.</p>	<p>Le montant de financements alloués aux mouvements d'adolescentes et de jeunes féministes a augmenté de X %.</p>	<p>ODD 5 (cible 5.5), ODD 16 (cible 16.7) et ODD 17 (cible 17.7)</p>
<p>Nombre d'organisations dirigées par des adolescentes consultées/participant à des processus de politique et de prise de décisions.</p>	<p>Pourcentage d'organismes de tous les secteurs mettant en place des mécanismes institutionnels pour consulter/ faire participer les adolescentes aux processus de prise de décisions.</p>	<p>Les gouvernements et les institutions, dans tous les secteurs, ont adopté des normes, des politiques et des mécanismes visant à faciliter la participation des organisations d'adolescentes et de filles aux processus décisionnels.</p>	<p>ODD 5 (cible 5.5) et ODD 16 (cible 16.7)</p>
<p>Nombre d'organisations féministes historiquement exclues et n'ayant reçu que des financements marginaux.</p>	<p>Pourcentage de donateurs APD augmentant leur financement aux organisations et mouvements historiquement exclus et marginalisés.</p>	<p>Montant accru de financements de tous les secteurs destinés aux organisations et mouvements féministes historiquement exclus et marginalisés.</p>	<p>ODD 5 (cible 5.5), ODD 16 (cible 16.7) et ODD 17 (cible 17.7)</p>



FORUM

GÉNÉRATION ÉGALITÉ